

DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET BESOINS EN QUALIFICATION DES JEUNES RURAUX AU MAROC

Etudes dans les provinces de Larache et de Tétouan

RAPPORT D'ETUDE

Volume 2 : Présentation du pays et des zones d'enquête



Abderrahim TAIEBI

Juin 2012

Ce rapport d'étude est composé de trois volumes séparés. Les deux autres volumes sont :

- Volume 1 : *Synthèse des résultats et méthodologie* ;
- Volume 3 : *Résultats des enquêtes*.

L'avant-propos, la liste des abréviations, la note de l'éditeur sur le vocabulaire (les termes suivis d'un astérisque dans le texte y sont définis) et la carte des régions économiques du Maroc figurent dans le premier volume et n'ont pas été repris dans le présent volume.

Des présentations du consultant et du réseau FAR figurent en dos de couverture du volume 1.

Contribution à la maquette et mise en page :

Couverture :

Photos de couverture :

Version initiale :

Version finale :

Igor Besson

Evelyne Galtier

Abderrahim Taiebi

Février 2011 pour la méthodologie
et Juillet 2011 pour les enquêtes

Mars 2012

Les analyses et conclusions exprimées dans ce document sont formulées sous la responsabilité de son auteur. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel du réseau international FAR ou des institutions partenaires.

Table des matières

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX	5
PARTIE 1. LES POLITIQUES AGRICOLES AU MAROC	6
I. De l'indépendance aux années 1980	7
I.1. Politique de l'irrigation.....	7
I.2. Développement des zones pluviales et des zones de parcours.....	8
II. Le Plan d'ajustement structurel dans les années 1980	10
II.1. Les mesures-prix.....	11
II.2. Les mesures budgétaires.....	13
II.3. Les réformes institutionnelles.....	14
III. Évolution du secteur après le plan d'ajustement structurel.....	15
IV. Défis et enjeux du secteur agricole des années 1990 et 2000 par rapport aux accords de libre échange	17
IV.1. Les principaux enjeux	17
IV.2. Accords et arrangements commerciaux touchant au secteur agricole	17
V. Le « Plan Maroc vert » : une nouvelle stratégie pour relancer le secteur agricole	20
V.1. L'agriculture dans le contexte mondial actuel.....	20
V.2. L'agriculture dans le contexte national actuel	22
V.3. Le « Plan Maroc Vert » : objectifs, orientations et impacts attendus.....	24
V.4. Conclusion	28
PARTIE 2. APERÇU SUR LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DES SECTEURS DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME	30
I. Le secteur de l'artisanat.....	30
I.1. Importance économique du secteur.....	30
I.2. Défis du secteur de l'Artisanat	31
I.3. Facteurs clés de succès.....	31
I.4. La stratégie « Vision 2015 »	31
I.5. Le Contrat-Programme de la stratégie « Vision 2015 ».....	33
II. Le secteur du tourisme	34
II.1. Importance économique du secteur.....	34
II.2. La stratégie « Vision 2010 »	34
PARTIE 3. ARGUMENTAIRE DU CHOIX DE LA ZONE D'ETUDE	38
I. Caractéristiques socio-économiques de la région	38
II. Effets de la culture du cannabis sur les systèmes de production	39
III. Efforts de l'État pour l'éradication de la culture du cannabis	39
IV. Programmes régionaux de développement socio-économique.....	40
PARTIE 4. MONOGRAPHIE DE LA REGION TANGER-TETOUAN	41
I. Données générales	41
II. Caractéristiques territoriales	42
II.1. Le Tangérois.....	42
II.2. La côte et les bassins méditerranéens.....	42

II.3. Le pays des Jbala	43
II.4. Le Bas Loukkos	43
III. Découpage administratif	44
IV. Occupation agricole et filières de production	44
IV.1. Production végétale	44
IV.2. Production animale	47
IV.3. Contraintes au développement des filières	48
V. Principaux projets en cours de réalisation	49
VI. La pêche maritime	49
VII. L'industrie	50
VII.1. Zones industrielles	50
VII.2. Activités industrielles	51
VIII. Le tourisme	51
PARTIE 5. MONOGRAPHIE DES TERRITOIRES DE TANGER ET DE LARACHE.....	53
I. La province de Tétouan : une agriculture principalement de montagne	53
I.1. Histoire	53
I.2. Situation	53
I.3. Le climat	54
I.4. Les ressources en terre	54
I.5. Les ressources en eau	54
I.6. L'agriculture	54
I.7. L'artisanat	56
I.8. L'industrie	56
I.9. Le tourisme	57
II. La province de Larache avec le périmètre irrigué du Loukkos.....	57
II.1. Histoire	57
II.2. Situation	57
II.3. Le climat	58
II.4. Les ressources en terre	58
II.5. Les ressources en eau	58
II.6. L'agriculture	59
II.7. L'industrie agro-alimentaire.....	62
II.8. Le tourisme.....	62
PARTIE 6. IDENTIFICATION DES CARACTERISTIQUES PROPRES AUX DISPOSITIFS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES DIFFERENTS SECTEURS.....	63
I. Le Département de la Formation Professionnelle (DFP)	63
I.1. Pilotage et coordination de la formation professionnelle	63
I.2. Le Plan d'urgence de la formation professionnelle.....	64
I.3. Les leviers du plan d'action	64
II. Caractéristiques propres de la formation professionnelle du secteur agricole.....	66
II.1. Le dispositif	66
II.2. Les modes de formation et les filières	67
II.3. La stratégie et les programmes.....	67
II.4. Plan de formation en industrie agroalimentaire	69
III. Caractéristiques propres de la formation professionnelle du secteur de l'Artisanat	69
III.1. Le dispositif	69
III.2. Modes de formation et filières	70
III.3. Stratégie et programmes	72
III.4. Plan d'urgence.....	72
IV. Caractéristiques propres du dispositif de la formation du secteur du tourisme	73
IV.1. Le dispositif	73

IV.2. Le Plan d'action 2008-2012.....	73
IV.4. Formation des formateurs.....	74
IV.5. Portrait de l'offre de formation.....	74
PARTIE 7. APPROCHE METHODOLOGIQUE GLOBALE.....	76
I. Introduction.....	76
II. Présentation des deux territoires.....	77
II.1. Province de Larache.....	77
II.2. Province de Tétouan.....	78
III. Champ de l'étude.....	79
IV. Les objectifs de l'étude.....	79
V. Diagnostic socio-économique.....	80
V.1. Les secteurs productifs.....	80
V.2. La population.....	80
V.3. L'enseignement général.....	80
V.4. Diagnostic de l'emploi.....	81
V.5. Diagnostic de l'offre de la formation professionnelle actuelle.....	81
V.6. Évaluation des besoins en formation professionnelle.....	82
VI. Méthodologie de l'étude.....	82
VI.1. L'étape de pré-diagnostic.....	82
VI.2. L'étude de « terrain ».....	82
VI.3. L'analyse des résultats.....	83
VII. Outils de l'étude.....	84
VII.1. Guide d'entretien « Acteurs institutionnels ».....	84
VII.2. Questionnaire « Professionnels » ou « Employeurs ».....	84
VII.3. Guide d'entretien « Jeunes ».....	84

Liste des figures et tableaux

Figure 1. Données économiques par filière végétale (région Tanger-Tétouan).....	44
Figure 2. Données économiques par filière animale (région Tanger-Tétouan).....	47
Tableau 3. Répartition des coopératives par domaine d'activité (Province de Tétouan).....	55
Tableau 4. Cheptel de la province de Larache (Source de l'ORMVA du Loukkos, 2009).....	60
Tableau 5. Superficie agricole des cultures dans le périmètre de Loukkos (Province de Larache).....	60
Figure 6. Evolution des exportations de la fraise sur cinq campagnes.....	61
Tableau 7. Capacité d'accueil dans les centres de formation.....	67
Tableau 8. Effectifs des stagiaires à l'horizon 2012 – Département du Tourisme.....	73
Tableau 9. Effectifs des lauréats par EFHT à l'horizon 2012.....	74
Tableau 10. Estimations des besoins en formateurs en 2012.....	74
Tableau 11. Répartition des effectifs par région des établissements du Département du Tourisme en 2008....	75
Tableau 12. Les quatre catégories d'acteurs enquêtés.....	83

PARTIE 1.

LES POLITIQUES AGRICOLES AU MAROC

L'agriculture a été toujours un secteur stratégique pour le développement socioéconomique du Maroc. Depuis l'indépendance, le secteur agricole a connu de nombreux programmes de développement agricole et rural et de réformes structurelles pour permettre au pays d'assurer sa sécurité alimentaire et de contribuer dans sa croissance économique. Malgré ce soutien dont a bénéficié l'agriculture par le passé, elle est restée un secteur sous-développé.

Aujourd'hui, le secteur agricole représente 15 % à 20 % du PIB national marocain. L'agriculture est une source d'emploi majeure pour 3 à 4 millions d'actifs ruraux travaillant dans le secteur agricole et 60 000 à 100 000 emplois dans l'agroalimentaire. Ce domaine a une contribution décisive aux grands équilibres macroéconomiques et à la balance commerciale du pays. Toutefois, la balance alimentaire est largement négative, en excluant la pêche. En effet, 70 % des exploitants marocains ont une surface inférieure à 2,1 hectares. Cet important morcellement est le fruit des régimes du foncier et des successions. On relève aussi le risque d'accélération lié à une pyramide d'âges défavorable puisque la moyenne d'âge des agriculteurs est de 55 ans. Par ailleurs, le secteur souffre des sécheresses récurrentes. En effet, 5 bassins versants sur 8 sont en situation de déficit hydrique à court et moyen termes.

Dans un contexte mondial marqué par la mondialisation des échanges, le changement climatique, l'instabilité des prix des produits agricoles, etc., le Maroc a été contraint de revoir sa stratégie agricole dans un sens de mise à niveau, de restructuration et de redéfinition des missions. C'est dans cette perspective que le nouveau « Plan Maroc Vert » a été élaboré et ce, pour rendre l'agriculture le principal moteur de croissance de l'économie nationale dans les 10 à 15 prochaines années. Cette nouvelle stratégie vise le développement d'une agriculture à haute valeur ajoutée et à haute productivité et l'accompagnement solidaire de la petite agriculture.

La mise en œuvre de cette stratégie aura des impacts importants en termes de croissance économique, d'emploi, des exportations et de lutte contre la pauvreté dans le milieu rural. Il est, par conséquent, nécessaire que le dispositif de formation puisse répondre plus adéquatement aux besoins actuels et futurs de l'Agriculture marocaine. Ce chapitre présente une revue des politiques agricoles depuis l'indépendance du Maroc jusqu'à l'adoption de la stratégie « Plan Maroc Vert ».

I. De l'indépendance aux années 1980

Depuis l'indépendance du Maroc en 1956, la politique économique du Maroc a accordé une place de choix au développement du secteur agricole, s'écartant ainsi des modèles de développement des années soixante qui donnaient la priorité à l'industrie. Ainsi, le Maroc indépendant s'est engagé dans un effort de modernisation de son agriculture.

A l'instar des pays de la région, le Maroc se caractérise par des conditions pluviométriques instables et une fréquence de cycles de sécheresse. L'aridité du climat a rendu incontournable la nécessité de développer l'irrigation. Dans ce sens, le Maroc a déployé depuis les années 1960 d'importants efforts dans la mise en œuvre de projets d'irrigation, en construisant plus de 40 grands barrages et 44 moyens et petits barrages destinés à l'irrigation de plus d'un million d'hectares.

La politique de développement agricole des années 1960 découlait tant des potentialités et des contraintes du développement du secteur agricole que des objectifs globaux du développement de l'ensemble du pays. Elle s'est articulée autour de l'accroissement et de la diversification de la production agricole, de l'amélioration du revenu et des conditions économiques et sociales de l'agriculteur et de la conservation du patrimoine agricole.

Ces objectifs ont été affinés et ont subi quelques modifications au fil des années. Ainsi, durant les années 1970, les objectifs de la politique agricole étaient au nombre de quatre :

1. Assurer l'autosuffisance alimentaire en produits de base ; cette autosuffisance devait assurer une ration alimentaire équilibrée à toutes les couches de la population.
2. Promouvoir les exportations de produits agricoles ; ceci devait renforcer la contribution de l'agriculture à l'équilibre de la balance commerciale nationale.
3. Augmenter le revenu des agriculteurs ; l'amélioration des revenus des agriculteurs devait réduire les disparités sociales entre zones rurales et urbaines.
4. Développer l'agro-industrie ; le développement de l'agro-industrie devait participer au développement de l'emploi et au renforcement de la réalisation des trois autres objectifs.

Sur le plan de l'autosuffisance alimentaire, le Maroc a réalisé des niveaux importants de couverture de ses besoins en produits alimentaires de base. En effet, Le Maroc a pu produire, dans les années normales, près de 90 % de ses besoins en céréales, 100 % en légumes, fruits et viandes, 82 % de lait et 60 % de sucre.

1.1. Politique de l'irrigation

La maîtrise et l'exploitation des ressources en eau ont constitué l'essentiel de la politique de développement agricole du pays pour réduire l'effet de l'aridité et de l'irrégularité des précipitations.

C'est ainsi que le Maroc s'est inscrit dans une optique de valorisation et d'exploitation planifiée et intégrée de ses ressources en eau. L'objectif du million d'hectares en l'an 2000 symbolise le choix stratégique de l'irrigation comme option constante de la politique de développement agricole. Ce choix stratégique se reflète par l'importance accordée à l'irrigation dans les programmes

d'investissement public (60 à 65 % du budget d'investissement alloué au secteur agricole est accordé au développement de l'irrigation).

Les efforts consentis dans le secteur de l'irrigation ont permis de concrétiser l'objectif d'aménagement public du million d'ha irrigué de façon pérenne, dont 682 600 ha de périmètres de grande hydraulique et 334 100 ha de périmètres de petite et moyenne hydraulique. A cette superficie, il faudra ajouter près de 310 000 ha d'irrigation privée.

1.2. Développement des zones pluviales et des zones de parcours

Vu l'importance spatiale et démographique des zones d'agriculture pluviale, une inflexion a été imprimée en matière d'investissement public, avec une nouvelle stratégie de développement des zones *bour** axée sur la réalisation d'une première génération de projets de développement intégré sur une superficie de 2 millions d'hectares. De même qu'un important programme d'amélioration pastorale a été engagé sur une superficie de 700 000 ha d'espaces pastoraux.

1.2.1. Politique d'incitation et de financement

Pour amener les agriculteurs à relayer l'action de l'Etat dans les périmètres irrigués et à s'engager dans la dynamique de modernisation de leurs exploitations, un code d'investissement agricole a été promulgué en 1969. L'Etat s'engage à accorder des subventions et des primes, mais aussi des crédits adaptés et à des conditions favorables, un encadrement et une assistance technique conséquente, et la garantie de l'écoulement de la production à des conditions préétablies.

La contribution des bénéficiaires de l'eau d'irrigation est ramenée de fait à un niveau quasi-symbolique. En contrepartie, la mise en valeur des terres est déclarée obligatoire et selon des normes d'exploitation et des plans d'assolement établis par les pouvoirs publics. Les prix de l'eau et les taxes de pompage ont été gelés tout au long de la décennie 70.

1.2.2. La fiscalité agricole

Depuis le protectorat, le Maroc a connu 3 systèmes fiscaux : le Tertib, l'impôt agricole à partir de 1962 et la réforme fiscale de 1970, avant l'exonération des revenus agricoles de tout impôt en 1984.

Le Tertib est un impôt sur le revenu évalué en fonction du rendement présumé des récoltes et en fonction du nombre de têtes d'animaux. L'objectif principal de cet impôt était l'affermissement de l'autorité politique de l'Etat du protectorat sur les campagnes marocaines. Sur le plan social, le Tertib affectait toutes les catégories d'agriculteurs quels que soient leurs revenus sans aucun abattement à la base puisqu'il était proportionnel à la récolte et lié aux rendements des cultures. Sur le plan économique, le Tertib encourageait la sous-exploitation des terres puisque les terres non cultivées n'étaient pas imposables.

Pour pallier cette insuffisance et encourager la production agricole, le Tertib a été transformé en 1961 en impôt agricole. Cet impôt se base sur le revenu virtuel à la production que fournirait la terre dans des conditions de gestion et d'efficacité moyenne. L'impôt agricole introduit un abattement à la base qui exonère les agriculteurs dont les revenus virtuels sont inférieurs à 1 400 DH. De ce fait, 90 % des anciens assujettis au Tertib ont été exonérés.

La réforme de 1970 a introduit un impôt sur le revenu net c'est à dire le résultat comptable net obtenu après déduction de toutes les charges d'exploitation des recettes totales réalisées. La réforme introduit une progressivité plus forte. Cependant, malgré cette accélération de la progressivité, les recettes fiscales n'ont pas augmenté.

Par la suite, le défaut de mise à jour des bases d'imposition et le maintien des taux à un bas niveau se conjuguèrent pour aboutir à un dépérissement de l'impôt agricole. Du reste, au début des années quatre vingt, il ne sera pratiquement plus perçu durant les années de sécheresse, puis en 1984, il a été décidé d'exonérer les revenus agricoles de tout impôt jusqu'à l'an 2000, échéance reportée par la suite à l'an 2020.

1.2.3. La politique des prix des produits agroalimentaires

Les exigences de la compétitivité et la promotion des exportations ont très tôt conduit les pouvoirs publics à porter une attention particulière à la relation existant entre le coût de la main d'œuvre, les prix à la production et les prix à la consommation.

La politique des prix à la production a été assez sélective. Les pouvoirs publics ont cherché à régler les prix des produits de base telles les céréales, le lait, et certaines cultures industrielles, destinés au marché intérieur. En fait, après avoir fait pression sur le niveau des prix durant les années 1960, ils ont mis en œuvre à partir de 1972-1973 une nouvelle politique qui s'est traduite par des relèvements assez fréquents des prix à la production, et en même temps ils ont activé en conséquence les subventions publiques pour en atténuer, voire supprimer l'impact sur les prix à la consommation (par l'intermédiaire de la caisse de compensation). Pour les importations, les fluctuations des cours mondiaux étaient « absorbées » par l'action de stabilisation interne.

Le système a fonctionné ainsi plus ou moins bien jusqu'à la fin des années 1970. Mais la forte hausse des cours mondiaux et les difficultés financières aiguës du pays ont imposé au tournant des années 1980 une remise en cause de cette politique avant même l'entrée en vigueur officielle de la politique d'ajustement structurelle. Ainsi, et dans le cadre de la politique de stabilisation et de retour aux équilibres fondamentaux, les pouvoirs publics ont adopté des mesures visant le relèvement des prix à la consommation afin de réduire le volume des subventions et partant le déficit budgétaire.

1.2.4. La politique commerciale

La politique de l'état en la matière a été sélective puisque les pouvoirs publics se sont surtout attachés à organiser et à favoriser les conditions d'écoulement des productions dont ils souhaitaient promouvoir le développement dans le cadre de la « politique des barrages ».

A l'intérieur du pays, la commercialisation des cultures industrielles dans le cadre des contrats de culture, essentiellement au sein des périmètres irrigués, a bénéficié d'une organisation relativement efficace, avec un circuit réduit au minimum – n'impliquant quasiment que le producteur, l'Office de mise en valeur agricole, et l'usine de transformation – et à des prix relativement intéressants. Le lait a tiré profit d'une organisation reposant sur l'établissement de centres de collecte dans les zones de production intensive qui s'est révélée intéressante. Le blé tendre a eu droit à une certaine attention dans la mesure où les coopératives de commercialisation avaient pour directive de prendre en charge la commercialisation de cette céréale.

Le marché des autres denrées alimentaires, par contre (l'orge et le blé dur, les fruits et légumes en passant par les légumineuses, l'huile d'olive et les viandes), n'a pas fait l'objet d'un effort d'organisation ; si bien que les circuits de commercialisation connaissent encore une grande complexité, une désorganisation, et une multiplication d'intermédiaires qui lèsent autant les producteurs que les consommateurs.

C'est en fait en direction de l'extérieur que l'Etat a indéniablement déployé le plus d'efforts pour favoriser l'écoulement des produits destinés à l'exportation. Dès 1965, a été créé l'Office de Commercialisation et d'Exportation (OCE), qui aura jusqu'en 1985 le monopole de l'exportation des principales denrées concernées (agrumes, primeurs, conserves végétales et animales). Cet Office a mis ses moyens matériels et humains au service de la prospection des marchés extérieurs et a assuré aux producteurs des conditions de vente relativement avantageuses.

En 1969, a été signé le premier accord d'association avec la Communauté Economique Européenne, accord renouvelé et élargi en 1976. Son intérêt premier était de garantir l'accès des produits en question au marché communautaire. L'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la CEE en 1986 conduira à son « adaptation » en 1988, qui a été en défaveur des avantages qu'avait le Maroc dans le cadre de l'accord.

Reposant sur une intervention active et constante de l'Etat, la politique conduite jusqu'au milieu des années 1980 a été jugée excessivement « dirigiste », et l'on comprend qu'elle ait rapidement constitué un terrain privilégié des réformes entreprises dans le cadre des programmes d'ajustement structurel.

II. Le Plan d'ajustement structurel dans les années 1980

Au début des années 80, les principaux indicateurs macro-économiques témoignent d'une détérioration de la situation générale du pays sous les effets conjugués d'une multitude de facteurs (chocs pétroliers, baisse du cours du phosphate, hausse des taux d'intérêt, cycles de sécheresse, difficultés d'adaptation des politiques nationales, etc.). Les déficits du budget de l'Etat et du compte courant de la balance des paiements se situent respectivement à 12 % et 9 % du PIB dans les années 1980-1983. En 1983, le service de la dette extérieure absorbe 44 % des revenus extérieurs courants et les réserves de change tombent à moins de 15 jours d'importations.

A partir de l'année 1983, les Autorités décident de mettre en place des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel, assortis de nouveaux prêts du FMI et de la Banque Mondiale ainsi que du rééchelonnement d'une partie de la dette extérieure.

La politique de stabilisation, soutenue par des accords de confirmation avec le FMI, est mise en place en 1983 et se poursuit en coordination avec la Banque Mondiale jusqu'en 1993. La politique de stabilisation met en action les instruments traditionnels de régulation: réduction des dépenses publiques, accroissement des ressources publiques, contrôle de la masse monétaire et du crédit, hausse des taux d'intérêt, dévaluation du Dirham.

En même temps, les politiques de restructuration de l'économie prennent la forme de programmes d'ajustement à caractère sectoriel ou instrumental : agriculture, industrie, énergie, eau potable, entreprises publiques, prix, secteur financier, etc.

Parmi les réformes qui touchent directement le secteur agricole, il faut citer :

- les Programmes d'Ajustement du Secteur Agricole : PASA I (1985-1987) et PASA II (1988-1990),
- les Programmes d'Amélioration de la Grande Irrigation : PAGI I et PAGI II,
- et les Programmes d'Investissement dans le Secteur Agricole : PISA I (1991-1993) et PISA II (1994-1997).

A la fin des années 1980, et en raison de l'ouverture sur les marchés mondiaux, l'adoption du plan d'ajustement structurel et l'adhésion du Maroc au GATT, l'évolution des autres secteurs de l'économie nationale, les transformations observées dans les campagnes marocaines, l'objectif de l'autosuffisance alimentaire s'est transformé en sécurité alimentaire, et la participation à l'équilibre de la balance commerciale en intégration de l'agriculture dans les marchés intérieurs et extérieurs. Il s'agissait en fait d'assurer le passage d'une agriculture dirigée et surprotégée vers une agriculture compétitive et ouverte sur les marchés intérieurs et extérieurs. Plusieurs mesures ont été prises :

II.1. Les mesures-prix

II.1.1. Politique de change

Dans les années 1980, des ajustements ont été opérés sur le taux de change du dirham pour compenser son appréciation vis à vis des monnaies des partenaires commerciaux du pays. Jusqu'en 1985, la Banque Centrale fixait le taux journalier du dirham, mais elle a ensuite dévalué plusieurs fois la monnaie jusqu'à la dernière dévaluation de 1990. Les progrès accomplis en matière de réduction des déficits et de reconstitution des réserves de changes permettent d'intensifier le programme de libéralisation du marché de changes: le dirham est rendu convertible en 1993 au titre des opérations courantes (avec adhésion officielle du Maroc dans le club fermé des pays membres du FMI à monnaie convertible) et les efforts se poursuivent pour libéraliser les transactions en capital.

II.1.2. Politique du commerce extérieur

La libéralisation des importations en 1984 porte sur la réduction des restrictions quantitatives sauf pour les produits dits stratégiques: céréales, sucre, graines oléagineuses, viandes, lait et dérivés. Dans les années 1970, il existait trois listes: une liste A peu fournie de produits libres à l'importation, une liste B de produits soumis à autorisation (licences et quotas) et une liste C de produits prohibés à l'importation. La liste C a été supprimée et la part des importations libres est passée de 38 % en 1983 à plus de 90 % en 1993. A l'exception des produits agricoles de base cités plus haut, la liste B ne comprend plus que quelques produits spécifiques (poudres et explosifs, véhicules utilitaires).

Parallèlement, au niveau des exportations, on assiste à la suppression progressive de la totalité des taxes à l'exportation et à l'exonération de TVA avec droit à déduction ainsi qu'à la suppression depuis 1986 de l'obligation de licence d'exportation sauf pour certains produits spécifiques dont la farine de blé, le sucre et les huiles végétales.

En 1985, le monopole attribué à l'OCE pour la commercialisation et l'exportation des produits agricoles est supprimé. La profession d'exportateur s'est organisée autour d'une dizaine de groupes d'exportateurs privés, d'un établissement autonome chargé du contrôle de la qualité des produits exportés (EACCE) et d'un comité interprofessionnel national de coordination des exportations (CPNCE) qui réunit les représentants de l'Etat, les groupes privés et les organisations professionnelles.

En adhérant au GATT en 1987, le Maroc consacre son attachement aux principes du libre-échange: liberté générale des importations et des exportations, remplacement des restrictions quantitatives par des mesures tarifaires, codification des instruments d'intervention. La loi de 1992 consacre les principes de libéralisation du commerce extérieur et précise la situation des produits agricoles: pour les 30 produits agricoles sensibles (céréales, oléagineux, sucres, lait et viandes), on prévoit l'institution d'un prélèvement à l'importation égal à la différence entre le prix de référence (prix fixé sur la base des cours mondiaux ou des coûts intérieurs de production) et le prix du produit importé.

II.1.3. Politique des prix

La politique de libéralisation des prix commence en 1981 avant la mise en œuvre officielle de la politique d'ajustement structurel. Elle est pour l'essentiel conduite de 1982 à 1986 à l'exception des produits agro-alimentaires et des intrants du secteur agricole.

Jusqu'au début des années 1980, l'intervention de l'Etat reposait sur la loi de 1971 qui distinguait 172 catégories de produits réglementés, réparties en trois listes selon leur importance économique et sociale dont la liste A (146 catégories de produits) comprenait les produits considérés comme très importants du point de vue économique (énergie, engrais, ciment...) et social (céréales, sucre, huiles, produits laitiers, etc.). A partir de la fin des années 1980, on observe une baisse des interventions en matière de prix et de subvention dans le secteur agricole.

La politique de libéralisation des prix a d'abord consisté en la mise en place de quatre modalités de mise en œuvre : les accords de modération, l'auto-révision, le coefficient multiplicateur et la libéralisation totale, mais la première modalité a rapidement disparu et les deux suivantes ont progressivement fait place à la dernière. Sur les 209 articles qui composent l'indice historique du coût de la vie (en vigueur jusqu'en 1993 et remplacé depuis cette date par un indice de 385 articles), le nombre de biens et services libres en 1986 est de 179, soit 86 % du total. La plupart des produits réglementés en 1986 sont les produits et intrants agricoles.

En 1993, sur la liste A, il ne reste plus que 43 biens et services réglementés dont 6 produits agricoles (blé tendre, farine nationale, pain, huiles, sucre et thé vert) et 10 intrants agricoles (électricité, eau, combustibles solides, liquides et gazeux, semences sélectionnées, produits à usage vétérinaire, honoraires vétérinaires, docks et silos et entrepôts frigorifiques). Sur la liste B, il reste 14 produits réglementés dont 7 produits agricoles : fruits frais, fruits secs, légumes frais, légumes secs, légumineuses, graisses végétales et viandes. Enfin, la liste C ne comprend plus de produits réglementés.

Par ailleurs, les tarifs publics ont été fortement relevés (eau, électricité, transports) et le taux de recouvrement des redevances d'eau d'irrigation est passé de 3 % en 1986 à 77 % en 1994.

II.1.4. Politique fiscale

Un certain nombre de mesures ont été prises pour assurer un relèvement des recettes fiscales: augmentation du taux ordinaire de la taxe sur les produits et services (devenue TVA en 1986), augmentation de diverses taxes intérieures à la consommation (tabac, produits pétroliers, alcools, assurances, vignettes, etc.), généralisation de la participation de solidarité nationale, institution d'une cotisation minimale sur les revenus professionnels.

Globalement, les deux grandes réformes restent la restructuration des tarifs douaniers et l'introduction de la TVA en 1986. Rappelons qu'il y a exonération de TVA pour les exportations, pour les principaux intrants et matériels agricoles ainsi que pour les produits agricoles frais et certains produits transformés (pain, huile d'olive, lait).

II.1.5. Politique du crédit

Alors que la politique monétaire et du crédit était marquée au début de l'ajustement par une orientation fortement interventionniste (encadrement strict du crédit, hausse des taux d'intérêt), elle s'oriente à partir de 1989-1990 vers une libéralisation et un désencadrement du crédit.

La première période a ainsi vu les taux d'intérêt nominaux se maintenir à un niveau élevé : 13 % avant 1985, 15 % de 1985 à 1987.

Il est à noter que cela revenait à relever les taux d'intérêt réels de -6 % en 1983 à +6,4 % en 1989 : à cette période, ce niveau élevé des taux a découragé l'investissement privé.

La seconde période n'a pas complètement tenu ses promesses. Compte tenu des retards observés dans l'instauration d'un véritable marché monétaire et de l'absence de véritable concurrence entre les banques malgré des mesures engagées tout au long de la période d'ajustement, l'évolution est caractérisée par un certain flottement : alors que certaines mesures vont dans le sens de la libéralisation, celle-ci n'a pas permis au marché d'avoir l'impact attendu à la baisse des taux d'intérêt en dépit de la situation de surliquidité des banques.

Les agriculteurs bénéficient toutefois d'une subvention implicite des pouvoirs publics puisque les taux d'intérêt qui leur sont appliqués par la CNCA sont inférieurs aux taux du marché. Cette subvention a cependant baissé tout au long de la période d'ajustement puisque le différentiel d'intérêt est passé de 5 % en 1986 à 2 % en 1992.

II.2. Les mesures budgétaires

Les mesures adoptées ont convergé vers la réduction des dépenses publiques et la plupart des postes du budget de fonctionnement et du budget d'investissement.

Les ressources consacrées directement dans le budget de l'Etat au secteur agricole sont restées assez stables et ont représenté environ 4,5 % du budget total et 1,3 % du PIB dans les années 1988-1995. Ces proportions marquent un recul par rapport aux années 1984-1987 où elles se situaient à 5,6 % du budget et 1,7 % du PIB en moyenne. Elles apparaissent faibles au regard de la place du secteur dans la production nationale (entre 15 % et 20 % du PIB) et du poids du monde rural dans le pays (50 % de la population).

L'investissement agricole se maintient à un niveau stable de l'ordre de 15 % de l'investissement public total. Par ailleurs, la structure de l'investissement agricole évolue de la façon suivante tout au long de la période d'ajustement : la part des investissements directement productifs (ainsi définis: petite et moyenne hydraulique, projets de développement rural intégrés) croît : elle passe de 35 % de l'investissement agricole total en 1984 à 45 % en 1992 ; la part des investissements en zone irriguée (grande et moyenne irrigation) décroît légèrement, mais reste très élevée autour de 50 % du total.

Hors subventions, les frais de fonctionnement de l'Administration agricole comprennent des dépenses salariales (frais de personnel) et des dépenses non salariales (matériel et dépenses diverses) : en terme d'émissions, ils s'établissent à 631 millions de dirhams en 1980 pour passer à 1 milliard en moyenne dans les années 1984-1987 puis à 1,4 milliards dans les années 1991-1994.

La tendance des subventions agricoles et alimentaires a été à la baisse à partir de 1982, à une disparition de la subvention aux engrais ; à une stabilité relative des subventions d'équilibre (autour de 400 millions de dirhams par an).

II.3. Les réformes institutionnelles

Les réformes institutionnelles ont porté sur différents domaines qui devaient contribuer à la résorption des goulots d'étranglement qui soit freinent la croissance de la productivité du secteur agricole, soit contrecarrent les effets attendus des mesures portant sur les incitations-prix. Les principales réformes ont concerné la « démonopolisation » et le désengagement d'activités pouvant ou devant être cédées au secteur privé. La suppression des monopoles portait sur les exportations et les importations, sur la fermeture de 80 % des points de vente publics d'engrais et de 20 stations de recherche de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), sur le transfert au secteur privé ou coopératif des services commerciaux des Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole ou ORMVA (1987), sur la privatisation des services vétérinaires (1987) et d'insémination artificielle (1989).

Dans la loi sur la privatisation de 1990, sur les 112 entreprises à privatiser, on compte une vingtaine d'entreprises plus ou moins liées à l'agriculture.

Parmi les mesures structurelles, il faut également citer celles qui portent sur un retrait des services précédemment offerts par le secteur public (par exemple, retrait des services de soutien et d'encadrement des cultures intégrées dans l'irrigué en 1991) et sur la cession au secteur privé d'une partie des terres publiques.

Le code des investissements de juillet 1969 a été régulièrement aménagé depuis cette date. Parmi ces changements, on cite: l'approbation du statut de coopératives agricoles (1972), l'encouragement à l'aménagement des terres cultivables en sec (1985), la création de commissions préfectorales ou provinciales sur les investissements agricoles (1985), la création du Fonds de Développement Agricole (1985), l'encouragement à l'intensification de la production animale (1987), la libéralisation des plans d'assolement dans les périmètres irrigués (1987), l'encouragement à la réalisation d'analyses de laboratoire (1989), la promotion des exportations agricoles (1989), la conservation et le stockage des produits agricoles (1989), le conditionnement des produits agricoles (1994).

Concernant les recouvrements des coûts, la participation directe des agriculteurs à l'aménagement hydro-agricole n'est plus fixée forfaitairement, mais évaluée en fonction des coûts moyens, ce qui la fait augmenter significativement : dans le périmètre irrigué des Doukkala, elle passe ainsi de 1 500 DH à l'hectare en 1969 à 12 000 DH en 1989. Compte tenu des formules d'indexation, le prix de la redevance d'eau passe d'une fourchette de 0,024-0,029 DH/m³ en 1969 à une fourchette de 0,15-0,46 DH/m³ en 1992.

La loi de 1990 prévoyait la création d'associations d'usagers de l'eau. Pour les périmètres de petite et moyenne hydraulique (PMH), les résultats sont encourageants ; en 1994, 94 associations étaient constituées et 69 accords d'associations ont été signés.

En revanche, pour la grande irrigation, la logique d'aménagement reste technique et induite par l'extérieur : les organisations des usagers sont peu fonctionnelles et leur rôle dans la gestion de l'irrigation reste limité.

Depuis la création du Fonds de développement agricole, les aides financières accordées par l'Etat sont facilitées, regroupées et confiées à la CNCA (ce qui permet notamment un couplage des subventions avec le crédit agricole). Les taux de subventions sont très variables selon la destination : ils sont généralement plus élevés pour les coopératives que pour les individus.

III. Évolution du secteur après le plan d'ajustement structurel

Pour faire face aux exigences du nouveau contexte et aux impératifs de la croissance du secteur, la stratégie de développement du secteur agricole s'est articulée autour des axes suivants :

– **L'amélioration des revenus des agriculteurs**

Le revenu constitue l'instrument privilégié pour consolider et pérenniser les exploitations agricoles, et partant le tissu économique et social qui en est le substrat. L'amélioration du revenu des agriculteurs passe nécessairement par l'accroissement de la productivité, la création de l'emploi et la gestion des aléas et des risques.

– **La contribution à la sécurité alimentaire du pays**

Cette orientation vise l'optimisation en permanence de la relation entre les avantages comparatifs et les vocations de la production intérieure d'une part, et les disponibilités en produits alimentaires de base sur le marché mondial d'autre part.

– **L'intégration du secteur agricole dans l'économie nationale et internationale**

Cette orientation vise la création d'un cadre de concertation pour l'harmonisation des interventions des divers opérateurs et l'adaptation de la production nationale aux exigences des marchés local et extérieur sur le plan de la normalisation, de la qualité et de la compétitivité.

– **La protection du milieu et la sécurisation du potentiel de production**

Cette orientation s'inscrit dans le cadre des impératifs de développement durable. A cet effet, la sauvegarde et la valorisation des ressources naturelles doivent tenir compte de la vocation des différents terroirs et de leur complémentarité.

– **La création d'un organe de concertation avec la profession**

Les spécificités du développement agricole impliquent que les producteurs et les opérateurs y soient fortement engagés dans la définition des politiques qui les concernent. Les principales limitations tiennent aux faiblesses de l'organisation des agriculteurs et des organisations professionnelles mais aussi à l'inexistence d'un espace permettant la structuration d'un dialogue constructif, une intégration et une participation effective de la profession, une cohérence du choix des politiques, une coordination entre les différents intervenants et le suivi de l'application des engagements réciproques. La déclaration commune signée en 1997 par le gouvernement et les représentants du secteur agricole, a appelé à la création « d'instruments de concertation et de dialogue ».

La stratégie de promotion de l'organisation professionnelle vise à :

1. les rendre plus autonomes en levant les obstacles d'ordre juridique, administratif et financier ;
2. établir des relations de partenariat entre ces organisations et l'Etat ;
3. assurer leur bon fonctionnement et sauvegarder l'intérêt des adhérents ;
4. une prise en charge progressive des activités d'encadrement, d'information et de formation des agriculteurs ;
5. la réorganisation des filières de manière à atténuer les pratiques monopolistiques qui limitent les pouvoirs de négociation des agriculteurs. Les différentes organisations professionnelles existantes sont :
 - Associations Professionnelles Agricoles :

Il existe quelque 330 Associations Professionnelles Agricoles (APA), dont 95 à caractère national et 235 à caractère régional, couvrant divers secteurs d'activité relatifs aux produits agricoles (fruits et légumes, céréales et légumineuses, semences et plants, ovins et caprins, plantes sucrières...), aux services agricoles (approvisionnement en facteurs de production, export...), et aux actions de développement agricole local.
 - Chambres d'Agriculture :

Les chambres d'agriculture, au nombre de 37 groupées en une fédération nationale, sont régies par le dahir n°1.62.281 du 24 octobre 1962 tel qu'il a été modifié et complété, qui leur confère le caractère d'Établissement Public géré par des membres élus par les agriculteurs.
 - Coopératives Agricoles :

Le secteur des coopératives agricoles compte près de 3 000 coopératives constituées dans différents domaines d'activités (lait, élevage, conditionnement, irrigation, matériel agricole, approvisionnement, etc.).

IV. Défis et enjeux du secteur agricole des années 1990 et 2000 par rapport aux accords de libre échange

IV.1. Les principaux enjeux

IV.1.1. L'enjeu économique

Compte tenu des engagements pris par le Maroc dans le cadre de l'Organisation Mondiale de Commerce et de ses accords, notamment avec l'union Européenne et les USA pour une zone de libre échange. L'agriculture marocaine doit faire un effort d'adaptation considérable pour conserver ses parts de marchés à l'export et pour en conquérir de nouveaux. De même qu'elle doit éviter de perdre, au profit de concurrents extérieurs, ses parts du marché intérieur du fait de la réduction de la protection tarifaire prévue dans ces accords. La mise en œuvre de la politique de libéralisation devrait donc être accompagnée de mesures visant la réadaptation de l'outil de production agricole au nouveau contexte.

IV.1.2. L'enjeu stratégique de la sécurité alimentaire

L'avènement d'un nouveau contexte international a fait que la fonction alimentaire de l'agriculture n'est plus régie par un objectif d'autosuffisance en produits alimentaires de base, mais par un impératif plus vaste et plus souple de sécurité alimentaire, qui prend en compte les possibilités qu'offre le commerce international et les avantages comparatifs de la production nationale. De la sorte, la contribution de la production nationale à la sécurité alimentaire du pays devrait obéir aux conditions d'efficacité économique.

IV.1.3. L'enjeu écologique de la gestion durable des ressources naturelles

L'évolution du secteur doit se traduire par le développement d'une agriculture durable qui veille, à la fois, à la sauvegarde du patrimoine productif, à la conservation des ressources naturelles et à la protection de l'environnement. Ceci rend donc les investissements de protection des ressources naturelles aussi importants que les investissements de production agricole.

IV.1.2. L'enjeu social du développement rural

Le développement rural ne peut se faire uniquement sur la base de l'amélioration de la production agricole à elle seule. Le revenu issu des activités agricoles devrait être appuyé par la création d'avantage d'activités économiques génératrices de revenus pour la grande majorité des ruraux.

IV.2. Accords et arrangements commerciaux touchant au secteur agricole

Le Maroc a signé des accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux, notamment dans le cadre de la stratégie d'intégration à l'économie mondiale et d'adaptation au nouvel environnement international caractérisé par la globalisation de l'économie et des échanges commerciaux. Ceci traduit la ferme

volonté du pays à créer des opportunités de développement et de diversification de ses échanges ainsi que de la promotion de la coopération économique et commerciale avec l'étranger.

L'adéquation entre le commerce et le développement d'une part, le développement du secteur agricole et le soutien de l'effort de développement du pays d'autre part, ainsi que la prise en compte du processus de mise en œuvre des réformes de politiques agricoles à long terme, constitue les principes primordiaux sur lesquels le Maroc se base dans le cadre des accords conclus avec les autres pays.

IV.2.1. Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

L'adhésion du Maroc à l'OMC a eu lieu à un moment où la libéralisation des échanges avait déjà été entreprise unilatéralement et dans le cadre de plans régionaux de coopération. Au cours des deux dernières décennies, le gouvernement a adopté un régime libéral des échanges, et le développement du secteur agricole a été étroitement lié aux politiques globales de développement du pays. La participation au GATT en 1987, et les résultats du cycle de l'Uruguay ont entraîné d'autres réformes agricoles et confirmé l'engagement pris en vue de la poursuite de la libéralisation des échanges, entreprise au début des années 1980.

IV.2.2. Accord d'association Maroc-Union Européenne

Signé le 26 Février 1996 et entré en vigueur le 1er Mars 2000, l'Accord d'association entre le Maroc et l'Union Européenne prévoit l'instauration progressive d'une zone de libre échange industrielle à l'horizon 2012 et une libéralisation progressive des échanges agricoles.

Les droits et les autres restrictions commerciales seront éliminés à la fin de la période « pour pratiquement tous les échanges ». Engagées en 1994, les négociations sur les produits agricoles se sont poursuivies jusqu'en 1996, et se sont révélées délicates et complexes. Il a été convenu de maintenir les courants d'échanges traditionnels du Maroc, en tenant compte de l'adhésion de nouveaux membres à l'UE. Ce résultat a été obtenu notamment par deux mesures :

- Détermination des quantités à importer annuellement en provenance du Maroc, en franchise de droits ; et
- Négociation de prix d'entrée réduits pour les principaux produits d'exportation marocains. Dans ce dernier cas, les produits sont exemptés de droits lorsqu'ils pénètrent sur le marché de l'UE, au dessus du prix d'entrée négocié pertinent. Sinon, un droit additionnel et l'équivalent tarifaire maximal seront appliqués. Les prix d'entrée négociés seront réduits dans la même mesure que le prix d'entrée consolidé dans la Liste de l'UE.

Conformément aux articles 16 et 18 de l'accord d'association, des négociations ont eu lieu entre le Maroc et l'UE, et ont abouti à la signature d'un protocole agricole au mois d'octobre 2003. Ce protocole vise à organiser les échanges extérieurs des produits agricoles entre les deux parties depuis son entrée en vigueur (janvier 2004) jusqu'à la fin de l'année 2007.

En vue de la modification de l'accord d'association suite à l'élargissement de l'UE avec l'adhésion de 10 nouveaux pays (pays de l'Europe Centrale et de l'est), depuis le 1^{er} mai 2004, le Maroc a entamé de nouvelles négociations. Ces négociations ont abouti à accorder au Maroc des contingents supplémentaires, même faibles, pour certains produits agricoles avec la prolongation du calendrier prévu

pour certains contingents. Ces avantages ont concerné des produits agricoles importants pour les exportations marocaines comme les tomates, les oranges, les clémentines, les concombres, les fleurs coupées et la fraise... L'entrée en vigueur de ce protocole additionnel a pris effet à la fin du mois de février 2005.

IV.2.3. Zone de libre-échange arabe

Le Maroc a mis en œuvre le Programme d'Application de l'Accord de Facilitation et de développement des échanges commerciaux entre pays arabes, signé le 19 février 1997, visant la mise en place progressive d'une zone de libre Échange Arabe sur 10 ans.

Entré en vigueur le 1er janvier 1998, ce Programme prévoit un démantèlement progressif, sur 10 ans, des droits de douane à raison de 10 pour cent par an, avec une période transitoire jusqu'à 2007.

Toutefois, en vertu de la décision du Conseil Economique et Social de la Ligue Arabe de 2001, la période transitoire a été modifiée à 2005, date d'entrée en vigueur de la zone de libre échange arabe, qui implique une exonération totale des droits de douane appliqués sur les échanges commerciaux entre les pays arabes.

Eu égard à l'opération de vote au sein de la Ligue Arabe, il n'est pas possible pour le Maroc de mettre en place une liste exceptionnelle relative aux produits agricoles sensibles et qui ne sera pas soumise au démantèlement progressif des droits de douane. Ainsi, en vue de protéger sa production nationale, le Maroc a décidé de soumettre toutes les importations en provenance des pays arabes, dans le cadre de la zone de libre échange arabe, à une « demande d'exemption douanière ». Cependant, le Maroc sera tenu de supprimer cette mesure après la ratification des règles d'origine détaillées notamment celles concernant les produits agricoles ainsi que l'élimination totale par les pays arabes des barrières non tarifaires.

IV.2.4. Accord quadripartite de libre-échange

Conformément à la déclaration d'Agadir, la ratification pour l'établissement d'une zone de libre échange entre les pays arabes méditerranéens a eu lieu au mois de février 2004. Il convient de souligner que les pays partenaires de cet accord, à savoir le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie, sont aussi membres de la grande zone de libre échange arabe. Chacun de ces pays a également conclu un accord d'association avec l'UE. En outre, le Maroc a signé un accord bilatéral de libre échange avec chacun de ces pays.

L'accord quadripartite a adopté le même rythme de démantèlement progressif que celui dans le cadre de la Ligue Arabe pour les produits agricoles. Ainsi, l'entrée en vigueur de la zone de libre échange quadrilatérale en vigueur depuis 2005, implique une libéralisation des échanges commerciaux pour tous les produits y compris les produits agricoles.

IV.2.5. Accord de libre-échange entre le Maroc et la Turquie

Le Maroc a conclu le 7 Avril 2004 un accord de libre échange avec la Turquie, qui stipule la création d'une zone de libre échange sur une période de 10 ans. Cet accord concerne principalement les produits industriels qui seront soumis à un démantèlement progressif des droits de douane. Pour ce qui est des produits agricoles, ils sont exemptés de ce démantèlement. Les deux partenaires se sont mis

d'accord sur l'échange d'avantages relatifs au tarif douanier préférentiel sous forme de contingents d'importations.

IV.2.6. Accord de libre-échange entre le Maroc et les USA

Dans le cadre de cet accord, le secteur agricole a bénéficié d'un traitement spécial, vu que la libéralisation des produits agricoles a été menée d'une façon maîtrisée. Elle se fera d'une manière progressive avec la prise en compte d'une phase transitoire qui dure en fonction de la sensibilité du produit agricole.

Pour ce qui est des intrants et des produits non fabriqués localement, le rythme de la libéralisation sera rapide à immédiat. Quant aux produits sensibles, en particulier les viandes blanches, les viandes rouges, l'orge et les légumineuses, le démantèlement progressif sera étalé sur une période qui varie entre 15 à 25 ans. Concernant les produits à haute sensibilité comme les blés et la viande bovine, la libéralisation a trait aux contingents tarifaires d'importation dans la limite du quota avec des conditions particulières d'accès au marché marocain.

En prenant en considération ces données, l'entrée en vigueur de l'accord de libre échange avec les USA en 2005, ne s'est pas répercutée négativement sur les filières agricoles sensibles. En outre, la libéralisation du marché marocain pour l'importation des intrants ainsi que d'autres produits vise à améliorer la qualité et le rendement, ce qui contribue à restructurer le secteur agricole.

V. Le « Plan Maroc vert » : une nouvelle stratégie pour relancer le secteur agricole

Le contexte mondial marqué par la mondialisation des échanges des produits, la sécurité alimentaire, le changement climatique, la hausse des prix des produits agricoles, la responsabilisation des producteurs, la lutte contre la pauvreté a imposé au Maroc de revoir sa stratégie agricole dans un sens de mise à niveau, de restructuration et de redéfinition des missions. C'est dans cette perspective que le nouveau Plan Maroc Vert a été élaboré en 2007 et ce, pour rendre l'agriculture le principal moteur de croissance de l'économie nationale dans les 10 à 15 prochaines années. Ceci avec des retombées importantes en termes de croissance du PIB, de création d'emplois, d'exportation et de lutte contre la pauvreté.

V.1. L'agriculture dans le contexte mondial actuel

L'agriculture revient au devant de la scène internationale. Le Rapport 2008 de la Banque mondiale sur le Développement dans le Monde¹, a mis en exergue le rôle crucial de l'agriculture dans la lutte contre la pauvreté. En effet, la satisfaction des besoins agricoles de la planète redevient un enjeu stratégique. Ce retour de l'agriculture a été déclenché par l'augmentation des prix agricoles sur les marchés internationaux, accélérée durant le premier trimestre 2008 jusqu'à provoquer des émeutes de la faim dans certains pays.

¹ Rapport sur le développement dans le monde 2008 : l'agriculture au service de développement, 2007.

Ainsi, les débats sur les réformes des politiques agricoles telles que la politique agricole commune, les négociations du commerce international et celles des accords de partenariats économiques prennent une acuité nouvelle. De même, les questions environnementales prennent un poids de plus en plus déterminant dans la conception du développement économique. Et l'agriculture est de plus en plus mise en cause comme principal utilisateur de ressources naturelles telles que les terres, l'eau et la biosphère. Ainsi, l'agriculture sera influencée par un contexte mondial caractérisé essentiellement par :

V.1.1. L'augmentation des prix agricoles dans les marchés mondiaux

Les prix des principaux produits alimentaires ont connu une flambée au cours des premiers mois de l'année 2008. Les études de prévisions de prix annoncent le maintien de prix agricoles élevés durant la prochaine décennie. Plusieurs raisons² expliquent cette tendance à savoir la demande croissante en biocarburants induite par les politiques américaines, européennes et brésiliennes ; les besoins alimentaires issus de la croissance démographique ; et les demandes nouvelles de produits animaux et oléagineux, entraînées par la hausse des revenus dans les pays émergents tels que la Chine et l'Inde. Ceci peut offrir une nouvelle perspective de développement pour les agriculteurs mais à condition de définir des politiques adéquates à ce niveau afin que les agriculteurs puissent en tirer profit.

V.1.2. Les négociations internationales et les réformes des politiques agricoles

Le contexte est également marqué par les négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), les réformes de la Politique Agricole Commune (PAC), de la politique américaine (FARM BILL), ainsi que des accords bilatéraux notamment les Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union Européenne et les pays d'Afrique, des Partenariats Économiques (APE) entre l'Union Européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Ces négociations devraient déterminer les nouvelles règles des échanges et les principes de définition des politiques agricoles. Aussi, 2013 est la date de révision de la Politique Agricole Commune et la date de mise en œuvre prévue pour de nombreuses dispositions de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Cependant, ces négociations connaissent actuellement des désaccords en raison des questions relatives à l'agriculture, que les pays en développement ne cessent de réclamer aux pays développés notamment les Etats Unies et l'Europe, pour baisser les subventions aux agriculteurs.

V.1.3. La demande environnementale

La prise de conscience en faveur de la préservation des ressources naturelles s'est récemment élargie à l'ensemble de l'opinion publique et des décideurs. L'agriculture jusque là surtout mise en question par ses effets de pollution locale, est de plus en plus concernée par les effets du changement climatique et son rôle à l'égard de la biodiversité.

Les bailleurs de fonds et les institutions internationales conditionnent de plus en plus leur aide à des conditions environnementales. Ils se sont dotés d'institutions spécialisées comme le Fonds Mondial de l'Environnement. Au nom de la préservation de l'environnement, les pays développés sont tentés

² Bernard Bachelier, 2008, *op.cit.*

d'imposer des priorités écologiques aux pratiques agricoles de toutes les agricultures du monde, quel que soit leur stade d'intensification.

V.1.4. La crise financière internationale

Les marchés des capitaux des principales places boursières au Monde, ont connu durant les mois de septembre et octobre de l'année 2008, de fortes baisses des indices boursiers, engendrant ainsi une perte de confiance chez les principaux moteurs de la croissance économique. Cette crise financière va impérativement permettre de sortir de l'économie virtuelle déconnectée de la réalité et de revenir à l'économie réelle.

Malheureusement, cette crise aura de conséquences néfastes sur le taux de croissance économique des principales puissances économiques mondiales notamment l'Europe et les Etats Unies. Les pays en développement sont aussi touchés par cette crise, compte tenu de leurs relations commerciales fortes avec ces pays. S'agissant du secteur agricole, l'un des secteurs stratégiques de la croissance économique de ces pays, il ne sera pas épargné des conséquences de la crise, puisque le PIB agricole sera aussi contraint à la baisse.

V.2. L'agriculture dans le contexte national actuel

Le secteur agricole et rural occupe une place économique et sociale importante au Maroc. Cette importance découle des efforts que le Gouvernement Marocain n'a cessé d'entreprendre depuis l'indépendance en allant de la politique des barrages, de l'aménagement hydro-agricole, de la promotion de la production végétale et animale, de l'encadrement des agricultures jusqu'aux programmes de développement rural intégré ayant pour finalité la lutte contre la pauvreté rurale.

Ces efforts ont permis à l'agriculture de jouir des atouts suivants :

- l'aménagement de l'espace agricole à travers le développement de l'irrigation ;
- la diversification des spéculations végétales par l'introduction de nouvelles cultures à rentabilité élevée et par l'amélioration des techniques et des facteurs de production ;
- une main d'œuvre agricole plus ou moins qualifiée et très compétitive en terme de coût par rapport aux concurrents ;
- des avantages comparatifs avérés dans les fruits et légumes frais et transformés ainsi que dans d'autres produits méditerranéens.

Cependant, des **contraintes** diverses entravent l'agriculture marocaine d'être compétitive et performante pour relever les défis de la sécurité alimentaire, de la globalisation des marchés et de la concurrence. Ces contraintes peuvent être résumées comme suit :

V.2.1. Le déficit de gouvernance

Depuis l'indépendance, les modèles d'intervention de l'Etat n'ont fait qu'instaurer, par leur standardisation, une vision appauvrie de développement agricole. Ce qui a largement inhibé le potentiel d'innovation qu'offre le pays fondé sur la richesse de la diversité, sur la mobilisation des acteurs et sur l'adaptation aux opportunités du marché. La conséquence de ce mode de gouvernance est que le retard rural s'est accumulé et une importante agriculture de rente s'est constituée. Par ailleurs, il faut souligner l'inadaptation des relations entre l'Etat et les acteurs professionnels et locaux et la

faiblesse institutionnelle au niveau local. De même, la centralisation poussée n'a pas permis de jouer la carte de territorialisation pour adapter les incitations et instruments de soutien aux possibilités différenciées des territoires et à une prise en main réelle du développement par les acteurs professionnels et locaux.

V.2.2. L'insécurité foncière

En terme de classification des exploitations agricoles, le secteur agricole marocain est composé de 1,5 millions d'exploitations agricoles qui sont généralement réparties comme suit :

- 70 % de petites exploitations de moins de 5 ha et représentant 24 % de la SAU nationale ;
- 29 % d'exploitations moyennes de surface entre 5 et 50 ha et représentant 60 % de la SAU ;
- 1 % de grandes exploitations de surface supérieure à 50 ha et représentant 16 % de la SAU.

Plusieurs facteurs liés au manque de sécurité foncière a limité les investissements et les incitations à une bonne gestion des terres. Les propriétés ont subi les contraintes de l'indivision et entrent difficilement sur le marché foncier. Le statut collectif est un frein à la mise en valeur des terres collectives irriguées. Le statut forestier s'applique à de nombreuses terres agricoles de parcours. Des contradictions et des conflits importants se sont créés entre les droits fonciers reconnus juridiquement et les usages réels des terres aux statuts multiples et souvent mal clarifiés.

V.2.3. La composante humaine traditionnelle

La composante humaine du milieu agricole et rural au Maroc laisse sous-entendre qu'elle n'est pas suffisamment préparée pour jouer son rôle dans la modernisation du secteur agricole. En effet, les exploitations agricoles se caractérisent par l'âge avancé des exploitants (52 ans en moyenne) ; un taux d'analphabétisme élevé (plus de 70 %) ; une sous utilisation des technologies modernes et des facteurs de production (la proportion des exploitations qui ont recours à la mécanisation pour les travaux du sol et pour la moisson est de 47 % et 31 % respectivement. Quant aux engrais, semences sélectionnées et produits phytosanitaires, le taux des exploitants qui les utilisent n'est que de 51, 16 et 33 % respectivement).

Le grand enjeu est de préparer une nouvelle génération d'agriculteurs capables d'adapter la combinaison traditionnelle "Terre-Travail-Capital-Productions" aux évolutions de l'environnement (aléas climatiques, accès au crédits, accès aux intrants et aux équipements, politiques agricoles) de façon à ce qu'ils puissent mettre en place des exploitations viables et capables de dégager un bénéfice suffisant pour permettre à la fois à la famille de vivre décemment et un réinvestissement dans l'exploitation.

V.2.4. La gestion et l'économie de l'eau insuffisamment maîtrisées

L'eau est une ressource stratégique rare au Maroc. Depuis les années 1960, le pays a développé avec succès son infrastructure hydraulique afin de garantir l'approvisionnement urbain et l'irrigation nécessaire au développement agricole et économique. De fait, la politique agricole adoptée a focalisé l'essentiel des moyens sur la grande hydraulique. Bénéficiant d'une part importante des budgets publics, elle a pu donner lieu à d'importantes réalisations.

Cependant, le taux d'irrigation reste parmi les plus bas de la région, les pertes en eau sont élevées, la productivité par hectare irrigué n'atteint pas encore le potentiel et le m³ d'eau n'est pas suffisamment valorisé. Les incitations à la gestion efficace et économe de l'eau ont encore une portée limitée et le prix de l'eau ne reflète pas sa rareté.

V.2.5. Des filières pas totalement organisées

La plupart des programmes et/ou projets de développement agricole et rural lancés depuis l'indépendance n'ont pas contribué à une organisation efficace et performante des principales filières agricole au Maroc.

En termes d'organisation professionnelle, le passage d'une structure parapublique à une structure partenariale intégrant notamment les investisseurs et les organisations des producteurs n'est pas encore assuré dans toutes les régions agricoles au Maroc.

V.2.6. Une faible organisation de la profession

Au Maroc, à partir du début des années 1980, le désengagement de l'Etat de certaines activités ou de services en agriculture, la libéralisation du commerce des produits agricoles, le changement du mode d'intervention dans le développement agricole au profit de formes partenariales, ont favorisé la promotion d'organisations agricoles et rurales. Il existe quelques 180 associations dont 56 associations à caractère national et 124 associations à caractère régional.

Ces associations couvrent de nombreux et divers secteurs d'activités autour soit de produits (fruits et légumes, céréales et légumineuses, semences et plants, ovins et caprins, plantes sucrières...), soit de services (approvisionnement en facteurs de production, export, microcrédit...), soit d'actions de développement agricole local³. Ces organisations professionnelles agricoles vivent des contraintes d'ordre juridiques, financières et humaines les empêchant à jouer leur rôle complet d'agents de développement local.

Quand à l'organisation interprofessionnelle, ayant pour objectif de coordonner l'activité des filières professionnelles, elle ne concernera qu'un nombre limité de filières (fédération interprofessionnelle du secteur avicole, association interprofessionnelle des producteurs de bananes, centre technique interprofessionnel des oléagineux).

V.3. Le « Plan Maroc Vert » : objectifs, orientations et impacts attendus

V.3.1. Objectifs et processus

Devant de tels défis, le Département de l'Agriculture s'est attelé à formuler une nouvelle stratégie de développement agricole, nommée **Plan Maroc Vert**, qui devra imprimer au secteur agricole une dynamique d'évolution harmonieuse, équilibrée et évolutive ; exploiter les marges de progrès et valoriser au mieux les potentialités ; faire face aux nouveaux enjeux tout en préservant les équilibres so-

³ Source: DEPAP/MADRPM, 2000.

ciaux et économiques ; et accompagner la profonde mutation que connaît le système agro-alimentaire mondial⁴.

Le processus d'élaboration de cette stratégie a suivi les étapes suivantes :

- Dresser un état des lieux du secteur agricole à travers l'examen des différentes filières, les différents acteurs, leurs intérêts et stratégies et les domaines transverses qui déterminent le développement des filières à savoir: l'eau, le foncier, les accords de libre échange, les politiques d'appui, etc.
- Se concerter avec toutes les parties prenantes pour développer une vision stratégique du secteur agricole à l'horizon 2015 en tenant compte de tous les facteurs de développement économiques et sociaux.
- Elaborer un dispositif de mise en œuvre et de mobilisation qui s'appuie sur :
 - Une feuille de route de mise en œuvre de la stratégie en concertation avec toutes les parties prenantes ;
 - Un plan d'action qui clarifie les priorités et les réformes à entreprendre sur la base d'études de faisabilité spécifiques précisant : les échéances, les responsabilités, l'organisation, les ressources financières et les ressources humaines ;
 - Une coresponsabilité de l'Etat et des acteurs à travers la mise en œuvre de moyens institutionnels, managériaux et budgétaires adéquats pour assurer la réalisation du potentiel d'impact massif sur la croissance et la lutte contre la pauvreté.

V.3.2. Les deux piliers

Sur la base du diagnostic du secteur agricole, les grandes lignes du Plan Maroc Vert s'articulent autour de six idées⁵ se rapportant tout d'abord à une conviction claire selon laquelle l'agriculture doit être le principal moteur de croissance de l'économie nationale sur les 10 à 15 prochaines années, avec des impacts tangibles en termes de croissance du PIB, de création d'emplois, d'exportation et de lutte contre la pauvreté. La deuxième idée considère que l'agriculture doit être pour tous sans exclusion d'une catégorie d'acteurs.

Le Maroc se doit, selon la troisième idée, de traiter la problématique de fond de l'agriculture : la faiblesse du tissu des acteurs, autour de modèles d'organisation innovants, en suivant des exemples qui ont fait leur preuve à l'international et au Maroc, comme l'agrégation. Concernant la quatrième idée à la base de la nouvelle stratégie agricole, elle porte sur la nécessité de promouvoir l'investissement privé, accompagné si nécessaire de l'aide publique. Dans cette perspective, la cinquième idée plaide pour l'adoption d'une approche transactionnelle autour de la mise en œuvre concrète sur le terrain de 1 500 projets définis sur la base d'un modèle économique ciblé. Enfin, la sixième idée recommande qu'aucune filière de production ne soit éliminée et que toutes les filières aient leur chance de réussite.

Pour concrétiser ces principales idées, la stratégie agricole est axée sur une approche globale destinée à tous les acteurs sur la base de deux piliers.

⁴ Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime (Maroc), *Plan Maroc vert : Premières Perspectives de la Stratégie Agricole*, Meknès, avril 2008.

⁵ Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime (Maroc), avril 2008, *op.cit.*

Le **premier pilier** porte sur le **développement d'une agriculture moderne et à haute valeur ajoutée/haute productivité** répondant aux règles du marché en s'appuyant sur les investissements privés, à travers le financement de 700 à 900 projets d'un coût total de 10 à 15 MdDH annuellement.

Le **deuxième pilier** concerne **l'accompagnement solidaire de la petite agriculture**, à travers l'amélioration des revenus des agriculteurs les plus précaires, notamment dans les zones enclavées. Dans ce cadre, il sera procédé au financement de 300 à 400 projets sociaux inscrits dans le cadre de plans régionaux visant la reconversion des agriculteurs précaires dans des activités à haute valeur ajoutée et moins sensibles aux aléas climatiques. Il s'agit aussi, d'encourager les projets de production intensive à travers l'encadrement rapproché des agriculteurs et leur qualification pour améliorer leurs revenus.

- Pour le pilier I : 400 000 exploitations agricoles ciblées avec 110-115 Md Dhs d'investissement pour 700-900 projets ;
- Pour le pilier II : 600-800 000 exploitations agricoles ciblées avec 15-20 Md Dhs d'investissement pour 300-400 projets sociaux.

V.3.3. Impacts attendus

En termes d'impact, des retombées très importantes sur la croissance du PIB agricole et sur la lutte contre la pauvreté à l'horizon 2015, sont attendues :

- Une amélioration notoire du PIB agricole, des exports et des investissements privés ;
- Une lutte contre la pauvreté efficace et à plus grande échelle à la fois dans les campagnes, mais aussi dans le périurbain défavorisé ;
- Une nette amélioration du pouvoir d'achat et du rapport qualité/prix pour le consommateur marocain sur le marché national.

Aussi, les enjeux de développement durable et de développement territorial seront mieux raisonnés sur 15-20 ans grâce à une modernisation et une meilleure organisation du secteur.

V.3.4. Analyse des facteurs clés de réussite du Plan Maroc Vert

a. Une gouvernance centrale et régionale

Malgré les progrès réalisés par les politiques agricoles initiées depuis l'indépendance, des contraintes persistent encore notamment l'insuffisance de la déconcentration et de l'intervention de services locaux, la faiblesse de la contribution des acteurs locaux porteurs de projets individuels ou collectifs et l'absence d'une vision intégrée impliquant tous les acteurs du monde agricole et rural.

La nouvelle stratégie agricole ne peut réussir dans ses objectifs, si les modèles actuels de gouvernance du secteur agricole, aussi bien au niveau central et régional, ne jouissent pas d'une véritable régionalisation permettant une réelle prise en main du développement agricole par les acteurs professionnels et locaux. **Un modèle de gouvernance, basé sur les principes de l'efficacité, de l'efficience, de la responsabilisation et de la reddition des comptes, est de nature à renforcer et à consolider les relations entre l'Etat, ses services déconcentrés et les acteurs professionnels et locaux pour un développement agricole et rural équilibré et durable.**

b. Le partenariat avec le privé

Le développement agricole d'aujourd'hui et de demain, ne peut se faire sans la participation du secteur privé. Le Plan Maroc Vert fera face à un nouveau défi d'exécution majeur qui va nécessiter des innovations sur les approches et les moyens. S'agissant des moyens financiers et budgétaires, les pouvoirs publics seront appelés à mobiliser près de 68, 60 milliards de Dhs supplémentaires sur les 10 années de réalisation de la nouvelle stratégie.

L'approche contrat- programme préconisée par ledit plan est de nature à insuffler une nouvelle dynamique d'investissement au secteur. Ainsi, un contrat –programme a été signé entre le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, le Ministère des Finances et de l'Economie et le Directoire du Crédit Agricole au Maroc, et qui porte sur l'accompagnement financier du Plan Maroc Vert au titre de la période 2009-2013 pour une enveloppe budgétaire de 20 Milliards de Dhs.

Cette mobilisation de fonds nationaux ne peut être atteinte sans la contribution du secteur privé. D'où la nécessité de développer des alliances stratégiques à moyen et à long terme avec les opérateurs privés et ce, dans l'objectif d'assurer au Plan Maroc Vert un accompagnement d'ordre financier, technique et institutionnel digne d'une contribution efficace et pertinente du secteur privé dans l'atteinte des objectifs. Ceci, dépassera le cadre restreint d'un contrat programme ou d'une convention vers **une vision commune et partagée de développement agricole et rural, qui s'inscrit dans la durabilité.**

c. Mobilisation de fonds internationaux

Quant à la mobilisation de fonds internationaux, il est opportun de développer **une approche proactive** aussi bien vis à vis des principaux Bailleurs de Fonds (BF) actifs au Maroc que vis à vis des ONG internationales (fondation Gates,..) qui commencent à donner la priorité au secteur agricole comme secteur clé de développement. Le secteur agricole est, désormais, au centre de préoccupations de ces BF potentiels et ce, en raison des enjeux mondiaux de la sécurité alimentaire, de la hausse des prix des produits agricoles et de la lutte contre la pauvreté.

L'approche préconisée pour mobiliser les fonds internationaux devrait suivre les étapes suivantes :

1. Prise de contact avec les personnes ressources de ces BF en vue de leur présenter le Plan Maroc Vert, ses objectifs, les ressources mobilisées, les projets identifiés, la démarche de mise en œuvre et les résultats escomptés ;
2. Initiation d'un cycle de négociations sur le contenu et la nature de l'appui et de l'accompagnement de la mise en œuvre du Plan selon la stratégie d'intervention et les priorités de chaque BF. A ce niveau, un travail d'évaluation pertinent doit être fait de l'apport que peut apporter un BF quant à l'accomplissement des objectifs escomptés du plan ;
3. Définition des mécanismes institutionnels et financiers et des engagements ;
4. Etablissement d'un programme de coopération échelonné sur la durée de réalisation du Plan Maroc Vert et qui précise les modalités de mise en œuvre et d'évaluation des performances.

d. Développement d'une approche partenariale innovante avec la profession agricole

Avec La profession agricole devrait jouer un rôle crucial dans le développement agricole et rural. En effet, le développement agricole et rural n'est pas l'affaire de l'administration seule du secteur agri-

cole et rural, mais le fruit d'une négociation franche entre tous les acteurs concernés (Etat, collectivités territoriales, secteur privé et organisations professionnelles) aboutissant à la conclusion d'un partenariat efficace qui définit les responsabilités, les obligations, les engagements et les droits de chaque partie.

Afin que la profession agricole émerge dans des conditions saines avec des compétences et champs d'intervention bien définis et soit organisée et regroupée autour d'un agrégateur performant et structurant à même d'organiser la filière avec une forte empreinte territoriale, comme il a été stipulé par le Plan Maroc Vert, le Département de l'Agriculture doit accompagner cette émergence tout en la canalisant dans **un partenariat, basé sur le principe de cogestion. La duplication du modèle d'agrégation dans toutes les régions agricoles au Maroc ne peut durer si la profession ne dispose pas de moyens pour peser sur les décisions (compétences, légitimité politique et sociale, moyens humains et matériels...) et les contraintes auxquelles est confrontée, ne sont pas soulevées.**

e. Développement d'un plan de renforcement des capacités et de formation

La nouvelle stratégie agricole consiste à imprimer au secteur agricole une dynamique d'évolution harmonieuse et équilibrée qui tient compte des spécificités régionales de l'agriculture et qui valorise au mieux ses potentialités et ses marges de progrès.

Cette dynamique recherchée ne peut être réalisée sans **le développement de l'élément humain, en tant que facteur déterminant pour la modernisation du secteur agricole.**

Afin d'accompagner les projets inscrits dans le Plan Maroc Vert, les questions de la formation, de renforcement de capacités et de l'emploi sont au centre de la réflexion. En effet, les enjeux de développement agricole et rural (croissance démographique, aléas climatiques, intégration dans le marché mondial, etc.) font que le secteur agricole doit être mis à niveau pour être aux diapasons des mutations que connaît ce secteur à l'échelle mondiale. Cette mise à niveau ne peut se faire sans la mise à niveau du système de formation professionnelle agricole et rural. Une formation agricole et rurale de qualité, pertinente et efficace répondant aussi bien aux besoins de la société agricole et rurale que des professionnels du secteur, devrait être le facteur déterminant de développement des territoires ruraux à travers la qualification de la main d'œuvre et le développement des compétences du secteur pour contribuer à la modernisation et au développement des systèmes de production agricole.

V.4. Conclusion

Malgré le soutien dont a bénéficié l'agriculture par le passé, elle est restée un secteur sous-développé. Si l'on peut admettre que des facteurs comme la croissance démographique, les sécheresses et la mondialisation ont joué un rôle déterminant dans cette situation, il n'en demeure pas moins que ce diagnostic n'explique pas tout, puisque des pays comparables y ont été confrontés.

D'autres facteurs endossent en fait une partie importante de cette responsabilité. Il s'agit notamment de déficits de politiques, d'institutions et de gouvernance. C'est l'une des principales conclusions de l'étude prospective sur l'agriculture à l'horizon 2030, menée sous la conduite du Haut Commissariat au Plan (HCP).

Aujourd'hui, le secteur agricole au Maroc dispose, désormais, d'une stratégie qui définit dans une perspective de moyen à long terme des objectifs et des résultats à atteindre. Afin de réussir cette stratégie, il est primordial d'unir les forces de l'ensemble des acteurs qui œuvrent dans le domaine agricole et de s'inscrire dans une logique d'efficacité, d'efficience et de performance, ce qui nécessitera le développement d'une approche participative afin de renforcer les capacités du pays à instaurer une gestion axée sur les résultats.

Les principales mesures à entreprendre pour réussir le Plan Maroc vert, constituent, une ébauche pour engager la réflexion autour d'une question fondamentale liée à la performance dans la réalisation des objectifs dudit plan. En effet, la capacité de planifier, de gérer et mettre en œuvre des stratégies et de rendre compte de leurs résultats est un élément essentiel pour la réalisation des objectifs de développement, depuis l'analyse jusqu'à la mise en œuvre, au suivi-évaluation. **Le développement des capacités et de compétences des ressources humaines** pour le secteur reste un pivot central dans la réussite de la stratégie plan Maroc Vert.

PARTIE 2.

APERÇU SUR LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DES SECTEURS DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME

I. Le secteur de l'artisanat

I.1. Importance économique du secteur

Deuxième employeur après l'agriculture, l'Artisanat marocain est l'un des secteurs les plus productifs et générateurs d'emplois. Il emploie 2 Millions d'artisans soit 20 % de la main d'œuvre active, et fait vivre à peu près 8 millions de citoyens soit 1/4 de la population marocaine. Ce secteur contribue à 19 % du produit national brut.

L'Etat consacre au secteur de l'Artisanat 0,04 % sur le plan de l'investissement et 0,03 % sur le plan de la gestion en comparaison avec les secteurs de l'agriculture et de la pêche maritime qui bénéficient à eux seuls de 8 % pour l'investissement et 3 % pour le fonctionnement.

Considérant ses potentialités, le secteur de l'Artisanat est dans le besoin d'une mise à niveau de ses entreprises artisanales en tant que facteur important de production et de commercialisation. Il est impératif de mettre en place un environnement régissant l'entreprise artisanale, à commencer par la formation à la gestion.

En 2006, et conscient des défis auxquels était confronté ce secteur stratégique, en termes de production, de commercialisation, de financement, d'emploi, de formation, de mise à niveau des entreprises, de restructuration des coopératives, etc, l'Etat a élaboré une nouvelle stratégie de développement du secteur « vision 2015 pour le Développement de l'Artisanat ».

Cette Vision est née pour tirer parti du grand potentiel de demande adressé aux produits de l'artisanat et faire ainsi de l'authenticité marocaine un moteur de croissance économique. Cette Vision érige la création d'emplois en priorité majeure. Elle ambitionne également l'augmentation du chiffre d'affaires du secteur, l'émergence d'un tissu d'entreprises dynamiques, la multiplication du volume des exportations et des achats des touristes, ainsi que l'amélioration et l'adaptation des aspects afférents à la gestion des entreprises.

1.2. Défis du secteur de l'Artisanat

Le secteur de l'Artisanat a longtemps souffert de l'absence de programmes spécifiques visant la création d'emplois nouveaux dans le secteur et de politique volontariste de croissance économique. En effet, malgré la forte demande mondiale pour la civilisation, l'art et la culture marocaine, le secteur a historiquement focalisé son activité autour de trois couples de produits/clients, à savoir l'artisanat de consommation pour la clientèle nationale (à vocation utilitaire tels les djellabas pour les femmes rurales, les ustensiles en poterie pour la cuisine ou les services comme la coiffure de quartier, etc) ; l'artisanat de production culturelle vendu aux nationaux et aux touristes étrangers (83 % pour le marché national contre 17 % pour les touristes étrangers), et un artisanat à fort contenu culturel de production et de service destiné à l'export. Il dispose d'un très fort potentiel mais réalise un chiffre d'affaires ne dépassant pas les 700 millions de dirhams.

Autre point faible du secteur, la dispersion des efforts et des budgets. On constate en effet une insuffisance de coordination et de clarté dans les missions des différents acteurs publics et privés (Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, Maison de l'Artisan, Chambres d'Artisanat (24) et leur Fédération, Associations professionnelles). A cela s'ajoutent des ressources humaines limitées et des budgets non priorités.

1.3. Facteurs clés de succès

Le Maroc dispose d'un potentiel exceptionnel pour l'artisanat d'art et de production à fort contenu culturel. La demande existe et porte sur des produits différenciés et difficiles à concurrencer. Elle se manifeste auprès de deux cibles de clientèle qui recherchent un contenu culturel authentique :

- La clientèle nationale des grandes agglomérations urbaines
- La clientèle internationale des grandes villes urbaines des pays étrangers voisins

Jusqu'à présent, ces deux segments potentiels ne sont pas approvisionnés car chacun a son réseau de distribution approprié qui n'a été ni pénétré, ni travaillé ni développé. Et les producteurs marocains ne se sont pas organisés, structurés et suffisamment développés pour pénétrer ces deux canaux de distribution.

1.4. La stratégie « Vision 2015 »

1.4.1. Objectifs

La nouvelle stratégie nationale de l'artisanat résulte d'une démarche d'analyse poussée (chiffres clés du secteur, recensement de tous les opérateurs existants, diagnostic, plan d'action détaillé, etc.). Elle s'inscrit dans le cadre du Plan Emergence qui a identifié les différentes branches d'activités économiques que le Maroc gagnerait à développer comme locomotives pour l'exportation.

Cette stratégie vise à mettre en place une politique adaptée à chaque type d'acteurs du secteur. Elle répond à un double objectif : aider à l'émergence et au développement d'un tissu d'acteurs-producteurs de référence et appuyer les mono-artisans urbains et ruraux en termes de production/vente et d'amélioration de leurs conditions de vie.

Elle vise également à développer un tissu de production fort et structuré :

- L'émergence d'acteurs-producteurs de référence : La demande des clients en artisanat de production à fort contenu culturel est clairement exprimée par une clientèle moderne et sophistiquée qui réside dans les grandes agglomérations nationales et étrangères et qui s'approvisionne auprès de ses propres réseaux de distribution. Ce sont ces réseaux modernes, non encore pénétrés aujourd'hui, qu'il faut conquérir. Il s'agit donc de créer des acteurs nouveaux ou faire grandir certains acteurs-producteurs qui seront capables de produire en volume et en qualité suffisante.

La priorité consiste à focaliser d'abord sur certains réseaux de distribution. Dans ce sens, il est prévu de sélectionner un nombre restreint d'opérateurs en mesure de répondre à la demande des réseaux de distribution. La sélection se fera en fonction de la solidité financière de l'entreprise, de sa taille, de la qualité de son management, de son orientation vers l'export, etc.

Deux filières porteuses ont été arrêtées pour cette phase de démarrage: la décoration et la bijouterie en raison de leur potentiel de croissance et de la présence d'acteurs structurés dans ces filières. Il s'agit dans ce premier temps de créer 1 à 3 acteurs par filière avec un chiffre d'affaires visé de 50 à 100 millions de dirhams par acteur.

A l'horizon 2015, 5 à 7 filières prioritaires devront être retenues et le nombre d'opérateurs devrait atteindre 10 à 15 (CA visé : entre 200 et 300 MDH/acteur).

- L'élargissement du tissu de production pour répondre au potentiel de la demande. Parallèlement, et pour répondre à la forte demande en artisanat d'art à contenu culturel, il est nécessaire de pérenniser et d'accroître la demande en aidant le tissu de PME opérant dans le secteur à se développer et en incitant à la création de nouvelles PME et en encadrant et appuyant les manufactures structurées.

L'objectif est d'assurer une hausse de leur production. Cet appui prendra la forme de prestations gratuites ou subventionnées par l'Etat en matière d'aide à la production, à la vente et au financement :

- Aide à la **production** : Organiser le marché de certaines matières premières ; subventionner des expertises pointues (en matière d'amélioration des processus de production des PME et d'assistance à la mise en place du contrôle qualité), assister les PME à traiter les problématiques d'emballage et de logistique et faciliter l'accès des entreprises artisanales à la Formation Continue.
- Aide à la **vente** : Appuyer les PME dans la prospection de réseaux de vente et la connaissance des marchés, subventionner l'élaboration de plans marketing des PME.
- Aide au **financement** : Création d'une cellule d'intermédiation entre les PME existantes et les banques pour les assister dans leurs demandes de crédits bancaires (Accompagnement dans l'élaboration des Business Plan, négociations...).

Grâce à ces mesures, on devrait passer de 60 PME actuellement à 200 ou 300 PME et une orientation vers l'export qui atteint les 50 % de la production (contre 26 % aujourd'hui). Cette dynamique aura également une incidence directe sur la création d'emplois : le secteur compte aujourd'hui 23 450 emplois dont 4 739 emplois formels et permanents. Il devrait atteindre les 37 200 emplois permanents dans les dix années à venir.

Par ailleurs, une batterie de mesures ont été mises en place pour appuyer les artisans individuels. Il s'agit pour les mono-artisans urbains et ruraux d'augmenter la demande de produits artisanaux qui leur est adressée et d'élever leurs revenus et leurs niveaux de vie.

1.4.2. Mesures d'incitation

a. Mesures en faveur des mono-artisans urbains : la stratégie cible deux segments : les touristes marocains et étrangers et la clientèle urbaine locale. Elle apporte une grande nouveauté qui consiste à créer des espaces de vente innovants dans des lieux générant un flux maximal de touristes (villages d'artisans dans les stations touristiques et les destinations culturelles, ateliers de finition-vente-animation dans les musées des médinas). Elle prévoit également d'autres nouveautés en matière de mesures d'accompagnement au niveau de la production, du financement et de couverture sociale :

- **Production :** Aide à la création de zones de production et organisation du marché des matières premières ;
- **Financement :** L'élargissement des microcrédits et la mise en place de produits adaptés et intermédiés entre la banque et l'artisan pour faciliter les procédures d'octroi de crédits et mieux informer sur le produit, assurer le suivi des paiements du crédit et de faciliter le recouvrement ;
- **Couverture sociale :** Mise en place de nouveaux produits de prévoyance et de couverture maladie, adaptés à la frange du secteur ayant les revenus les plus modestes.

b. Mono-artisans ruraux : deux cibles ont été identifiées pour améliorer la commercialisation de leurs produits :

- **Le tourisme rural :** Intégrer les espaces d'artisanat dans les circuits du tourisme rural ;
- **La Clientèle nationale de proximité :** organiser des foires commerciales, pour ce segment, favoriser la création d'espaces de rencontres régulières entre mono-artisans ruraux (regroupés en coopératives) et intermédiaires ou clients finaux pour assurer une régularité des débouchés commerciaux. Le regroupement en coopératives des artisans ruraux vise à mutualiser l'achat de matières premières et de renforcer le pouvoir de négociation avec les intermédiaires ou les clients finaux. Ce dispositif vise à augmenter la marge bénéficiaire des mono-artisans ruraux au détriment de celle des intermédiaires.

c. Mesures d'appui transversales : Ces mesures portent sur deux volets principaux :

- La promotion : L'objectif est de stimuler la demande par une visibilité accrue du produit sur les marchés cibles. Une des mesures consiste à créer un Label National et d'intégrer ce label dans la communication institutionnelle du tourisme ;
- La formation : Vise à mettre à niveau le système de formation existant notamment en développant la formation par apprentissage en partenariat avec les Chambres d'Artisanat et en mettant en place un système de certification des artisans (maître artisan, artisan, apprenti, etc.).

1.5. Le Contrat-Programme de la stratégie « Vision 2015 »

Pour la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie « vision 2015 », un Contrat-Programme tripartite a été signé en 2006 entre le Gouvernement, la Fédération des Chambres d'Artisanat et le Représentant des Associations Professionnelles afin de répartir les rôles et les missions, fixer les grandes lignes de

financement et mobiliser les acteurs autour de la Vision. Il est prévu que l'Etat conçoit, met en place et évalue les programmes de développement du secteur. Les autres acteurs interviendront dans la mise en œuvre de la Vision selon leurs compétences et missions.

Les objectifs chiffrés à horizon 2015 sont :

- Doubler le chiffre d'affaires de l'artisanat à contenu culturel,
- Multiplier par 10 les exportations formelles,
- Générer 4 milliards de dirhams de PIB supplémentaire
- Créer 117.500 emplois (37.200 nouveaux emplois générés par les Producteurs d'Envergure, 13.750 emplois créés par les PME et 66.500 nouveaux mono-artistes et employés de TPE).

II. Le secteur du tourisme

II.1. Importance économique du secteur

L'Industrie touristique, qui représente 8 % du PIB national, couvre diverses activités qui vont de l'hôtellerie (qui représente 80 % de l'activité), aux domaines connexes, tel le transport aérien, le transport touristique, etc.

Possédant des atouts naturels importants et un patrimoine culturel riche et diversifié, le Maroc a opté pour la promotion du secteur touristique en mettant en place une stratégie de développement touristique susceptible de déclencher une dynamique de développement durable et intégré.

Conscient du potentiel de croissance que recèle l'industrie touristique nationale, de par ses atouts naturels, géographiques et culturels, le secteur du tourisme a été placé, depuis l'année 2001, au rang de priorité du Gouvernement. En effet, l'année 2001 a marqué le point de rupture avec le passé en matière de politique touristique marocaine. Depuis le discours prononcé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le 10 Janvier 2001 à Marrakech lors des Assises Nationales du Tourisme, le Maroc est officiellement engagé dans une nouvelle politique touristique « Vision 2010 ».

II.2. La stratégie « Vision 2010 »

En 2001, le Maroc s'est doté d'une stratégie prospective pour aborder le secteur du tourisme avec une vision à long terme confortée par un contrat programme chiffré et détaillé.

Conscient du potentiel de cette industrie, l'Etat a érigé le tourisme en priorité économique nationale depuis la signature de l'Accord Cadre entre le Gouvernement et la Confédération Générale des Entreprises Marocaines (CGEM). Cet acte a été renforcé par la signature, le 29 octobre 2001, de l'Accord d'Application de l'Accord Cadre, contractualisant ainsi l'engagement des deux parties de mettre en œuvre le dispositif stratégique de la nouvelle politique touristique « Vision 2010 ».

II.2.1. Objectifs

La Vision 2010 se fixe les objectifs chiffrés suivants :

- En matière d'arrivées touristiques, il est prévu d'atteindre 10 millions de touristes en 2010, dont 7 millions de touristes internationaux (contre 6,5M en 2006) ;
- En matière de capacité hôtelière, 160 000 lits seront créés (dont 130 000 lits balnéaires et 30 000 lits dans les destinations culturelles du pays) portant la capacité nationale à 230 000 lits ;
- En matière d'investissements : le volume devrait atteindre 8 à 9 milliards d'Euros (aménagement des nouvelles stations balnéaires, infrastructures, hôtellerie et animation) ;
- Pour les recettes: le montant prévu est de 48 milliards d'Euros de recettes en devises ;
- En terme d'Emploi: il est prévu la création 600 000 emplois nouveaux ;
- Enfin, la contribution du tourisme au PIB devrait progresser en moyenne annuelle de 8.5 %, ce qui la porterait à près de 20 % à l'horizon 2010.

II.2.2. L'accord cadre

L'accord cadre représente le cadre de référence des actions conjointes du Gouvernement et des opérateurs privés pour planifier et promouvoir un développement durable et accéléré de l'industrie touristique nationale, pour un même objectif national: positionner le secteur parmi les premières destinations touristiques mondiales.

L'Article premier de l'accord cadre stipule à cet égard que « par ses effets dynamisants sur les principales variables macro-économiques (emploi, croissance, équilibres externes et investissements), par ses effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie nationale, par ses effets structurants sur le tissu industriel des PME/PMI, l'aménagement du territoire, les populations locales et le monde rural, le Gouvernement déclare ériger le tourisme en priorité économique nationale... ».

L'Article 4 de l'accord cadre signé en 2001, entre la CGEM et le Gouvernement portant sur le développement du secteur du tourisme à l'horizon 2010, a retenu le principe de la mise en œuvre simultanée de plusieurs dynamiques afin d'accompagner le secteur dont :

- Une dynamique commerciale pour rétablir la compétitivité de la destination et du produit Maroc ;
- Une dynamique industrielle et financière pour améliorer la rentabilité de l'investissement touristique au Maroc et orienter l'épargne nationale et internationale vers le secteur du tourisme.
- Une dynamique institutionnelle visant la restructuration par :
 - L'état, de ses organes d'intervention ;
 - Le secteur privé, de ses associations professionnelles, pour doter le secteur du Tourisme de structures permettant une planification concertée de la nouvelle politique touristique ;

II.2.3. Les grands chantiers

Afin de permettre au secteur du tourisme de jouer entièrement son rôle de moteur de développement socio-économique du pays, un arsenal de mesures et d'actions a été arrêté, avec des plannings d'exécution, des opérations de suivi, et d'évaluation. Cette « Vision 2010 » s'articule autour de six chantiers fondamentaux, qui sont de véritables leviers opérationnels, permettant de concrétiser les objectifs de cette stratégie.

Les chantiers retenus dans cet accord cadre portent sur :

- La construction par le secteur privé de 80 000 chambres supplémentaires afin de Tripler la capacité d'hébergement ;
- La mise en adéquation des capacités de transport (aérien, maritime et terrestre);
- L'adoption d'un marketing moderne : partenariat avec des Tours Opérateurs, des professionnels et des régions, ainsi que le renforcement du budget de promotion ;
- La formation d'au moins 72 000 professionnels dans les différents métiers de l'hôtellerie et du tourisme ;
- L'amélioration de l'accueil, de la qualité des prestations et de l'animation ;
- La restructuration des organes de l'État.

II.2.4. Actions menées

La stratégie poursuivie par le département du tourisme, vise à renforcer la position du Maroc en tant que destination touristique au plan international tout en contribuant à une meilleure répartition des opportunités de développement sur un plan territorial.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été lancées aussi bien en milieu urbain, que dans les zones à fort potentiel naturel et culturel :

- Poursuite de la mise en œuvre du plan Azur et des Nouvelles Zones Touristiques :
- Signature de conventions pour la mise en œuvre de plans de Développement Régionaux Touristiques (Agadir);
- Développement du tourisme interne dans le cadre du plan Biladi : 8 zones d'implantation ont été sélectionnées dont 3 concédées à des aménageurs développeurs (Ifrane, Sidi Abed à El Jadida et Imi Ouaddar à Agadir) ;
- Développement du tourisme rural : 4 Pays d'Accueil Touristique ont été lancés et commercialisés (Chefchaouen, Ifrane, Immouzer Ida Outanane et Azilal) ;
- Développement des produits de niche :
 - Kayak de mer (Saidia et Hoceima)
 - Wind et kite surf (Lâayoune)
 - Pêche touristique (Azilal)

II.2.5. Formation des ressources humaines

Une attention particulière a été accordée au à la formation des ressources humaines en vue de répondre quantitativement et qualitativement à la création d'emplois. A cet égard, un plan de Développement intégré « PDI » pour la formation a été mis en place et s'est assigné comme principaux axes :

- L'optimisation, l'extension et la création d'établissements de formation ;
- La consolidation du dispositif actuel de formation ;
- Le développement de la formation par apprentissage ;
- La dynamisation de la formation continue ;
- Le Développement de la formation qualifiante.

La réponse adaptée aux besoins du secteur, l'implantation efficiente de l'APC, impliquent une mise à niveau des établissements, des formateurs et des programmes de formation. A cet égard, et dans le cadre de la coopération internationale, un certain nombre de Mesures ont été initiées :

- Mise à niveau des Etablissements de Formation Professionnelle Hôtellerie-Tourisme (EFPHT)
- Accompagnement en termes de recrutement des Formateurs ;
- Formation continue et perfectionnement des Formateurs et cadres pédagogiques ;
- Mise en place d'un système de gestion des EFPHT selon l'APC ;
- Formation des responsables des EFPHT « Directeurs/Directeurs des études et économes » sur démarche APC ;
- Implication des professionnels.

II.2.6. Le Contrat Ressources Humaines Hôtellerie

A l'effet d'accompagner l'essor du secteur du tourisme et répondre quantitativement et qualitativement aux besoins des professionnels, un Contrat RH Hôtellerie, formalisant une stratégie globale et commune pour accompagner la création d'emplois sur la période 2008-2012 a été élaboré.

Ce contrat vise à :

- Fédérer l'ensemble des intervenants et à mobiliser toutes les initiatives autour d'objectifs communs
- Responsabiliser chaque acteur sur des engagements précis, phasés, assortis des moyens nécessaires ;
- Mettre en place un système de gouvernance pour le pilotage et le suivi de la mise en œuvre du contrat RH.

Ce contrat concernera dans un premier temps 4 régions et le secteur de l'hôtellerie, mais sera par la suite étendu aux autres secteurs et activités du tourisme.

Les projections pour la période 2008-2012 révèlent un besoin de 62 000 lauréats environ sur le plan national dans le secteur de l'hôtellerie.

- 82 % du besoin est concentré sur quatre régions (Tanger-Tétouan, Marrakech-Tensift-Al Haouz, Région de l'Oriental, Souss-Massa-Draa) :
- 31 % du besoin à couvrir est concentré sur la région de Tanger-Tétouan
- 29 % sur la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz
- 14 % sur la Région de l'Oriental
- 8 % sur la région de Souss-Massa-Draa

II.2.7. Quelques résultats (2007)

Les principaux résultats enregistrés au titre de l'année 2007 se présentent comme suit :

- 59 MdDH de recettes générées, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2006 ;
- 7,45 millions de touristes, soit un taux d'accroissement de 13 % par rapport à l'année précédente ;
- 16 millions de nuitées réalisées dans les établissements d'hébergement classés, soit une hausse de 3 % par rapport à l'année 2006.

PARTIE 3.

ARGUMENTAIRE DU CHOIX DE LA ZONE D'ETUDE

I. Caractéristiques socio-économiques de la région

La région de Tanger-Tétouan est en pleine phase de développement économique et social. Cette région connaît un essor d'épanouissement important dans tous les niveaux. Les axes routiers sont des plus performants, de même que les axes maritimes et axes aéroportuaires. Cette infrastructure solide la qualifie pour devenir une région phare dans le continent africain, car elle constitue sa principale porte vers le continent Européen.

Cette zone de commerce internationale est traversée par un gazoduc, des câbles électriques et par un câble de communication sous-marin. Elle joue un rôle stratégique dans le développement de toute la région méditerranéenne. Cette région de communication renforcée par la construction de l'un des plus grands ports de l'Afrique le Tanger Med, situé sur la zone la plus fréquentée au monde, se métamorphose, s'industrialise en attirant des investisseurs dans tous les domaines (l'automobile, le textile, le câblage, l'agroalimentaire, les pièces de rechange, le montage électronique, le commerce de tout genre, etc.). C'est dire qu'un grand nombre d'emplois est créé et sera créé davantage dans les années à venir.

La partie rurale de la région est aussi l'une des principales sources de résine de cannabis, alimentant en particulier le marché européen. La zone où se concentre la culture du cannabis couvre environ 20 000 km², ce qui représente 2,7 % de la superficie totale du Maroc, et 6 % de la population du royaume. A cheval sur cinq provinces, elle est traversée d'Est en Ouest par la chaîne montagneuse du Rif dont le sommet culmine à 2 456 mètres. Elle se caractérise par un relief accidenté, une pluviométrie abondante mais irrégulière et des sols pauvres et sensibles à l'érosion.

La densité de la population rurale de cette région (124 habitants/km²) est trois fois plus élevée que la moyenne nationale (37 habitants/km²). Principale zone d'émigration du Maroc vers l'Europe dans les années soixante et soixante-dix, la région connaît aujourd'hui la plus forte densité démographique du pays avec, dans certaines communes, près de 150 habitants au km² (dont 80 % vivent dans les campagnes).

Le taux d'accroissement de la population est de 2,19 % par an, la moyenne par famille est de sept enfants et la moitié de la population a moins de 15 ans. La culture du cannabis semble avoir contribué à fixer une partie des ruraux dans la région. Elle semble même être à l'origine d'un mouvement

de retour des gens qui avaient émigré dans le passé vers les villes avoisinantes ou à l'étranger. La région attire chaque été de nombreux jeunes, venus de tout le Maroc pour trouver un emploi saisonnier au moment de la récolte du cannabis.

A partir des zones de production traditionnelle de certaines communes du Rif central où le cannabis est cultivé depuis le XVI^{ème} siècle, la culture du cannabis s'est propagée au cours des vingt dernières années, vers l'Ouest, dans toute la province de **Chefchaouen**, puis, a gagné vers le Nord celle de **Tétouan**, vers l'ouest celle de **Larache** et vers le sud celle de **Taounate**. Cette extension s'est souvent faite au détriment de la forêt, des bonnes terres cultivables et des périmètres irrigués, contribuant ainsi à l'érosion des sols et à la disparition des productions agricoles licites.

II. Effets de la culture du cannabis sur les systèmes de production

Le cannabis est une culture qui a généré des changements structurels et substantiels dans la société, la géographie et les pratiques des rifains. Elle a aussi été un révélateur de contradictions économiques et sociales dans le système global.

Cette culture a, pendant une certaine période, contribué à l'amélioration des revenus des populations et a contribué à une légère amélioration de leurs conditions en fixant les populations rurales et montagnardes sur leur territoire. Elle a également participé à l'élargissement de l'espace culturel des habitants grâce aux échanges commerciaux avec les européens et les autres régions du Maroc. Néanmoins, les territoires de production du cannabis ne profitent pas réellement des capitaux issus de la vente du cannabis. De plus, l'enclavement, l'absence d'infrastructures de base et la détérioration des réseaux de communication ne favorisent pas l'émergence d'initiatives économiques entrepreneuriales.

Par ailleurs, le cannabis a également eu plusieurs effets négatifs sur la société. L'apparition de comportements de déviances, la déstructuration des structures sociales traditionnelles et la rupture des dynamiques de solidarité anciennes, la monétarisation des rapports, la reconversion des systèmes de culture vivriers vers la monoculture, sont autant d'effets qui affectent les provinces concernées par la culture du cannabis dans le Nord.

Depuis quelques années, le prix du cannabis a fortement chuté (baisse de la poudre de 7 000 à 1 500 DH selon la qualité et les années). Le cannabis n'assure plus le même niveau de vie aux populations qu'il y a une dizaine d'années. Les signes de pauvreté sont manifestes. Les habitants des territoires de la culture du cannabis sont dans une situation de fragilité économique et sociale. (Source : Agence Pour le Développement Economique et Sociale du Nord du Maroc, 2005 ; Enquête sur le cannabis).

III. Efforts de l'État pour l'éradication de la culture du cannabis

Depuis 2005, plusieurs localités et villages de la région ont bénéficié de programmes de reconversion, remplaçant le cannabis par des cultures alternatives. Toutefois et de l'avis des bénéficiaires, le projet a surtout créé de la pauvreté et accéléré l'exode rurale.

La production aurait fortement diminué, pour passer de 3 070 tonnes en 2 003 et 2 760 tonnes en 2004, à 1 070 tonnes en 2 005. Les superficies consacrées à la culture de cannabis sont passées de 134 000 hectares en 2003, à 72 500 hectares en 2005. Cette baisse pour le moins spectaculaire, approchant les 50 %, est attribuée non seulement à des conditions climatiques défavorables, mais surtout à une intensification des efforts des autorités marocaines pour éliminer la production de cannabis sur leur territoire.

Si les efforts du Maroc sont largement salués par la communauté internationale, ils ont également plongé la région dans une léthargie économique et sociale comme le démontre ce reportage réalisé dans la province de Larache : en effet, la province qui, jusqu'à l'été 2005, connaissait une certaine prospérité, principalement grâce à la culture de cannabis, a changé du jour au lendemain, depuis que l'ancien gouverneur de Larache avait pris la décision de faire de la localité une « province sans haschich ».

Soixante jours durant, des moyens colossaux sont mobilisés pour atteindre cet objectif : tout ce que compte la province comme plantations de cannabis est rasé avant d'être incendié. Au total, ce ne sont pas moins de 3600 hectares qui ont été brûlés. « La province devait servir de laboratoire, une sorte d'expérience pilote dans un programme d'éradication généralisée de la culture de cannabis » (Source : Tel Quel N°264)

Cette opération a plongé la région de Larache dans une crise économique et sociale sans précédent. Des milliers de journaliers (estimés à 75000) se sont retrouvés sans emploi et une grande partie des paysans ont décidé de quitter leurs terres et d'aller chercher d'autres sources de revenus ailleurs.

Exilés involontaires, pour ceux qui ont opté pour un exil involontaire, la destination la plus prisée reste Tanger et Tétouan, où plus de 70 % des jeunes, d'après des estimations locales, se sont reconvertis dans les travaux du bâtiment.

IV. Programmes régionaux de développement socio-économique

Cette crise actuelle de l'économie du cannabis a représenté une opportunité pour la mise en œuvre de programmes de développement intégrés pour « accompagner » les effets négatifs qui caractérisent cette économie illicite. Soucieux de dynamiser l'économie de cette région a mobilisé depuis 2005 des investissements colossaux pour mettre en œuvre des projets de développement économique dans la région et a pris des mesures pour encourager le développement d'activités génératrices de revenus. Ainsi, plusieurs projets de plantations d'oliviers, des projets de développement de l'élevage caprin, d'apiculture, etc., ont été mis en œuvre en partenariat avec des coopératives d'agriculteurs ; ainsi que des centres de formation ont été créés pour permettre aux habitants de se reconvertir dans de nouveaux métiers et imprimer un nouveau mode de vie à une population qui a évolué durant des générations dans un contexte de pseudo-richesse.

La présente étude va s'intéresser à deux provinces de la Région de Tanger-Tétouan : celle de Larache au niveau de son périmètre irrigué (Loukkos) ; et celle de Tétouan au niveau de sa zone montagnaise.

PARTIE 4.

MONOGRAPHIE DE LA REGION TANGER-TETOUAN

I. Données générales

Située à la jonction de deux mers à l'extrême nord du Royaume du Maroc sur une superficie de 11 570 km², la région de Tanger-Tétouan est limitée au nord par le détroit de Gibraltar et la mer Méditerranée, à l'ouest par l'Océan Atlantique, au sud par la région du Gharb Chrarda Bni Hssen et à l'est par la région de Taza AlHouceima-Taounat. Avec sa position sur deux façades maritimes et la présence de reliefs de tailles importantes et d'altitudes moyennes, le contexte biogéographique fait de la région une zone de microclimats appréciables. Selon le dernier découpage administratif de 2004, la région Tanger - Tétouan se compose de 2 préfectures et 4 provinces, constituées de 11 cercles et 97 communes dont 10 communes urbaines.

La population de la région Tanger-Tétouan s'établit en 2006 à 2 545 000 habitants soit 8,3 % de la population totale du pays. En termes d'évolution, cette population s'est accrue durant la période intercensitaire 1994-2004 à un taux annuel moyen de 2 % contre 1,4 % au niveau national. A l'horizon 2015 les effectifs de la population et des ménages atteindront respectivement 2 883 000 habitants et 647 000 ménages.

Dans le domaine de l'emploi, la population active au niveau de la région s'élève, en 2006, à 805 113 personnes, soit un taux d'activité de 46,1 % (43,8 % en milieu urbain et 49,8 % en milieu rural). Le taux de chômage, quant à lui, s'est établi, selon la même source à 8,4 % contre 9,7 % au niveau national.

L'agriculture et la pêche représentent les activités dominantes au niveau de la région, aussi bien par les emplois offerts (78,7 % de la population active occupée rurale en 2006) que par les effets induits sur la création d'unités agro-industrielles.

En ce qui concerne les ressources en eau, la région dispose, de 12 barrages d'une capacité qui s'élève à 1,2 milliards de m³, soit 8,6 % de la capacité totale de l'ensemble des barrages du pays.

L'industrie de transformation prend de plus en plus d'essor grâce à l'existence d'une infrastructure adéquate et appropriée (routes, ports, aéroports, réseau ferroviaire, zones industrielles et d'activités économiques...), ainsi en 2006, la région abritait plus de 716 unités industrielles ayant généré une

production de 19 MdDH, un investissement de 1,5 MdDH et une valeur ajoutée d'environ 8 MdDH soit respectivement 9,1 %, 8,2 %, 9,8 % et 11,7 % des valeurs enregistrés au niveau national.

La région de Tanger-Tétouan qui dispose de 8 ports, a connu, en l'an 2002, le lancement des travaux de construction du complexe portuaire Tanger-Med et ses projets satellites, ce projet situé à 45 Km à l'est de Tanger et à 15 Km de l'Europe est un projet d'infrastructure intégré et s'articule autour de trois composantes principales à savoir : le port, les zones franches et les infrastructures de connexion, offrant ainsi aux investisseurs nationaux et étrangers des atouts intéressants et vise un marché de proximité de plus de 600 millions d'habitants comprenant l'Europe de l'Ouest, l'Afrique du Nord Ouest, ainsi que l'Amérique du Nord. En outre, il prévoit de générer à l'horizon de 2020 un trafic de 3 millions de conteneurs, de drainer un milliard d'Euro d'investissements privés et de créer environ 145 000 emplois.

Pour le secteur du tourisme, la région dispose d'infrastructures de transport, d'hébergements et de sites touristiques variés en mesure d'attirer un grand nombre de touristes. Ainsi en 2006, la région englobe 292 établissements hôteliers dont 82 classés pour une capacité globale de 18 057 lits.

II. Caractéristiques territoriales

S'étendant sur une superficie de 11 570 km², soit 1,6 % de la superficie totale du pays, la région est constituée de **quatre unités environnementales homogènes**. Il s'agit d'aires spatiales plus ou moins étendues qui présentent des caractéristiques semblables quant à leurs conditions naturelles.

II.1. Le Tangérois

Située dans le détroit de Gibraltar, entre la mer Méditerranée et l'Océan Atlantique, cette zone se présente comme « l'hinterland » naturel de la ville de Tanger. Elle coïncide approximativement avec le bassin de l'Oued Mharhar.

Géologiquement, c'est une unité numidienne par ses contreforts Nord-Occidentaux. Elle est complétée par les plaines alluviales du quaternaire. Ce substrat géologique a produit un pays aux collines douces et aux fonds de vallée recouverts d'alluvions.

Le Tangérois est une zone dominée par la culture des céréales, plus ou moins intensive, qui a substitué la végétation naturelle mais où l'on trouve encore des résidus : La Forêt Diplomatique, par exemple, agrandie par des reboisements postérieurs, ainsi que le mont d'El Manzla.

II.2. La côte et les bassins méditerranéens

Constituée par la couche paléozoïque ou axiale de la chaîne du Rif, cette unité peut se subdiviser en **deux sous-zones** qui coïncident approximativement avec les provinces de **Tétouan** et de **Chefchaouen**. La première obéit à des critères géologiques (zone axiale) et la deuxième à des critères hydrologiques (coïncidant avec les bassins des oueds Laou, Tilassass, Amtar et Ouringa).

Les deux sous zones ont des caractéristiques différentes à cause des actions de l'homme : la côte de Tétouan présente un grand développement touristique et des niveaux d'urbanisation élevés, Chefchaouen est plus montagneuse et ses activités correspondent au secteur primaire.

Ces caractéristiques ont fait que la côte de Tétouan-M'diq-Fnideq présente une plus grande dégradation du paysage et de l'environnement, tandis que les côtes de Chefchaouen sont encore vierges et nécessitent une attention particulière quant au développement de projets touristiques.

C'est ainsi que l'aire de Chefchaouen s'articule davantage avec l'arrière-pays en couvrant les bassins des oueds Laou, Ouringa et Amtar. Les fleuves y ont érodés en maintes occasions de profondes vallées isolées dont l'accès est difficile.

II.3. Le pays des Jbala

Cette zone correspond aux sous zones montagneuses et aux vallées intérieures de la zone rifaine. Les conditions du relief, ajoutées à la configuration du réseau hydrographique, réduisent l'espace en versants très prononcés dans les vallées intérieures, les transformant ainsi en authentiques enclaves.

Le pays des Jbala, avec l'unité de la côte méditerranéenne, englobent les formations de végétation naturelle les plus intéressantes de la région : sapin, cèdre, chêne liège, chênes verts, *Pino canario*, et quelques chênes rouvres partagent des zones écologiques et ont donc une grande importance environnementale.

II.4. Le Bas Loukkos

Bien qu'il présente une certaine homogénéité du point de vue physique, le Bas Loukkos est caractérisé par une diversité des modes de vie.

La plaine alluviale est intensément cultivée par des techniques très souvent modernes. Deux forêts de chêne-liège limitent cette unité au Nord et au Sud.

Du point de vue climatique, cette zone est homogène quant à la pluie reçue, bien qu'elle augmente vers l'intérieur et en altitude.

Le Bas Loukkos qui dépend de la province de **Larache** est aussi caractérisé par une nappe phréatique importante dont l'aquifère de R'mel présente une réserve estimée à 122 millions de m³. La quasi totalité de l'aire est recouverte de sédiments du quaternaire : le manteau alluvial du bassin du fleuve Loukkos.

Cette aire présente un potentiel important pour son développement, aussi bien au niveau naturel que socio-économique. Vers le Sud de cette zone on découvre la vallée du fleuve Loukkos d'une superficie totale de 156 000 ha dont 70 500 ha irrigables grâce aux conditions favorables sur le plan topographique et des sols. Le reste sera utilisé comme *bour** aménageable, *bour* céréalier ainsi que parcours et inculte en moindre proportion.

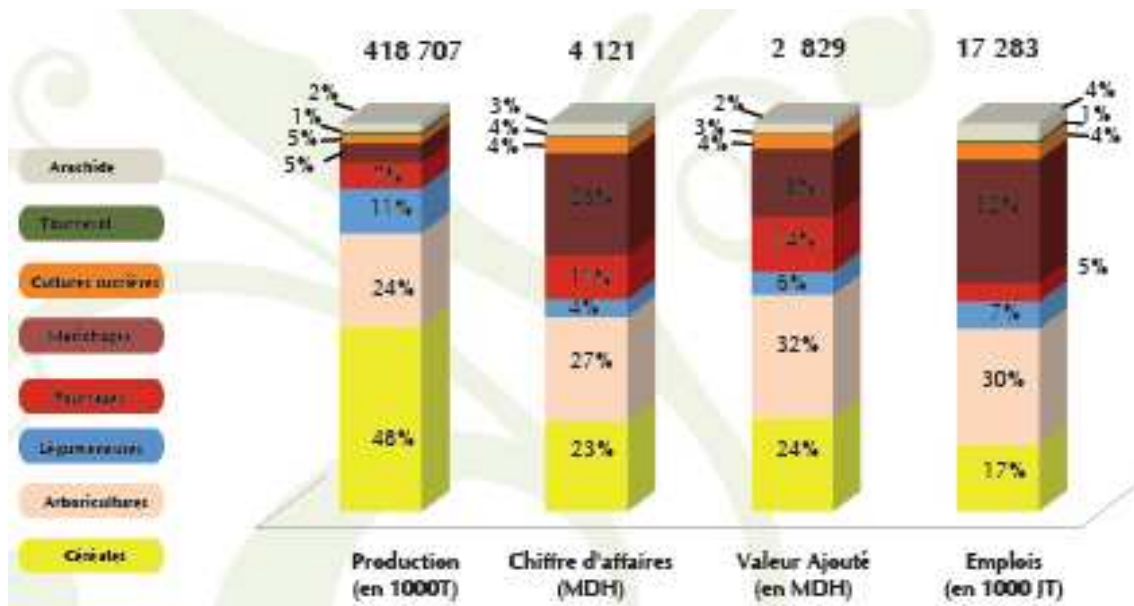
Enfin, dans sa limite la plus méridionale, se trouvent les zones d'El Merja et Drader caractérisées par l'existence de possibilités d'irrigation, des eaux souterraines et, peut être, par un apport de la zone du Gharb dans la marge gauche.

III. Découpage administratif

Faisant souvent l'objet de modifications au sein de son découpage administratif, la région Tanger-Tétouan a connu à la fin de l'année 2004, la création de la préfecture de M'diq-Fnideq, dont les communes ont été soustraites de la province de Tétouan. Ainsi, la région Tanger-Tétouan se compose, actuellement, de deux préfectures et de quatre provinces ; il s'agit de :

- La préfecture de Tanger-Assilah
- La préfecture de M'diq-Fnideq
- La province de Chefchaouen
- La province de Fahs Anjra
- La province de Larache
- La province de Tétouan

Figure 1. Données économiques par filière végétale (région Tanger-Tétouan)



IV. Occupation agricole et filières de production

L'agriculture contribue considérablement, à travers les différentes filières de production végétales et animales dans le développement économique de la région en engendrant une valeur de production moyenne d'environ 5,8 milliards de dirhams et un nombre de journées de travail avoisinant les 23,65 millions de jours.

IV.1. Production végétale

IV.1.1. Céréales

La céréaliculture occupe une superficie moyenne d'environ 222 720 ha, soit 48 % de la SAU de la région, assurant une production de l'ordre de 4,7 millions de quintaux en moyenne. Cette filière se

heurte à l'exigüité des exploitations agricoles des zones montagneuses à topographie accidentée d'où sa faible productivité comparativement à d'autres cultures.

IV.1.2. Légumineuses

Les légumineuses sont cultivées de manière extensive sur une superficie de l'ordre de 51 000 ha (11 % de la SAU). La production avoisine 460 000 qx. Par province, en terme de superficie, Chefchaouen vient en tête en s'accaparant 40 % de la superficie, suivie de Tétouan avec 30 %. La fève et féverole sont les espèces les plus dominantes sur une superficie de 26 100 ha avec une production de 242 200 qx.

La conduite technique des légumineuses reste généralement traditionnelle (absence des semences sélectionnées, non utilisation des intrants) et les conditions de stockage au niveau des exploitations agricoles sont mauvaises, ce qui expose les grains aux attaques des insectes.

IV.1.3. Cultures maraîchères

Les cultures maraîchères sont pratiquées, au niveau de la région Tanger-Tétouan, sur une superficie moyenne qui dépasse les 23 200 ha. 60 % de cette superficie relèvent de la province de Larache qui dispose d'infrastructures hydro-agricole et agro-industrielle plus importantes comparativement aux autres provinces de la région.

Les superficies emblavées en zones irriguées ont effectivement connu un accroissement et une intensification notoires pour atteindre actuellement près de 11 000 ha en zones irriguées.

Si on exclue la filière fraise qui semble en train de se développer de manière spectaculaire, le secteur maraîcher continue de souffrir d'un certain nombre de contraintes, dont principalement la faible diversification, la part réduite de la superficie des cultures destinées à l'exportation, et une très grande fluctuation intra et interannuelle des cours des produits.

IV.1.4. Cultures sucrières

Le périmètre du Loukkos (zone relevant de la province de Larache) constitue l'une des principales zones de production des cultures sucrières au Maroc. Il a l'avantage de produire à la fois la betterave en *bour** et en irriguée et la canne à sucre en zone irriguée. Ces deux cultures occupent respectivement 5 000 ha et 4 200 ha, soit l'équivalent de 10 % de la superficie betteravière nationale et 20 % des plantations de la canne à sucre du pays.

A l'échelle de la région, les cultures sucrières jouent un rôle important dans le développement local à travers la dynamique qu'elles créent, tant sur le plan agricole (culture locomotive en matière de transfert de nouvelles technologies) que socio-économique (Amélioration et sécurisation des revenus des agriculteurs, garantie de l'écoulement, création de l'emploi, contribution à l'alimentation animale, etc.).

Nonobstant les avantages susmentionnés, les cultures sucrières au niveau du périmètre du Loukkos souffrent d'un certain nombre de contraintes et défaillances dont on peut noter, la tendance à la baisse de la canne à sucre due à la concurrence de cultures à plus haute valeur ajoutée, la non mai-

trise des traitements contre une gamme de maladies et de ravageurs, et la non maîtrise de l'utilisation des engrais et des fumures azotées.

IV.1.5. Oléagineuses

Le tournesol, principale culture oléagineuse pratiquée dans la région Tanger-Tétouan, a pris de l'essor, principalement au Loukkos, depuis 1986 et a connu d'une année à l'autre une expansion considérable.

Cependant, malgré la tendance à la hausse des superficies cultivées, le tournesol n'a pas perdu son caractère de rattrapage en cas de calamité naturelle touchant les cultures d'automne. La région réalise en moyenne 4 600 ha par an.

Les principales contraintes qui entravent le développement de cette culture peuvent se résumer en termes de défaillances techniques et des problèmes d'écoulement et d'instabilité des prix au marché, ainsi qu'une désorganisation des producteurs.

L'arachide occupe une superficie moyenne de 9 200 ha (2 % de la SAU) avec une production qui dépasse les 21 000 tonnes, principalement au niveau de la préfecture de Tanger-Assilah et la province de Larache. Les principales défaillances concernant cette spéculatation touchent essentiellement le raisonnement de la fertilisation, l'utilisation des semences non sélectionnées et de l'insuffisance des traitements contre les maladies et les ravageurs.

Cette culture, risque de connaître des difficultés de compétition face à des productions provenant des pays comme le Sénégal, l'Egypte et le Soudan, qui sont parmi les grands producteurs de cette denrée et qui ont la possibilité de commercialiser l'arachide au Maroc à des prix très bas comparés à ceux des producteurs marocains suite aux différentes conventions signées avec ces pays.

IV.1.6. Cultures fourragères

Elles occupent une superficie moyenne de 32 500 ha environ. La production est variable selon la culture, les conditions climatiques et le mode de fauchage (vert ou sec). Elle est estimée à environ 943 000 tonnes de matière verte.

IV.1.7. Arboriculture fruitière

La superficie totale des arbres fruitiers dépasse les 111 000 ha dont 65 % relèvent de la province de Chefchaouen et Tétouan. L'olivier est la principale espèce fruitière représentant 76 % de la superficie arboricole. La trituration des olives est réalisée au niveau de plus de 1 528 *mâasra**.

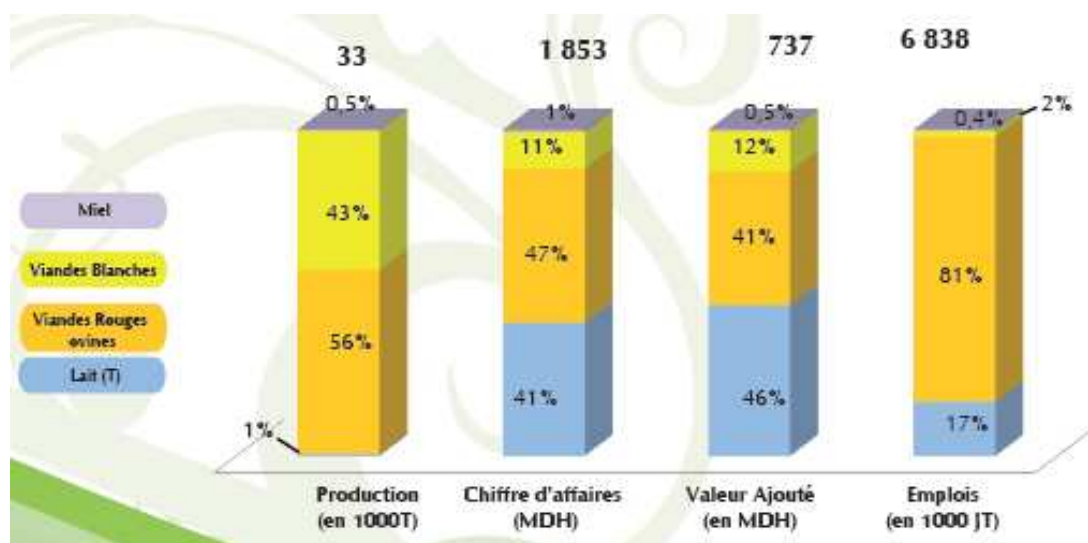
L'analyse de la situation actuelle du secteur arboricole au niveau de la région permet de dégager les principales contraintes entravant son développement. Ces contraintes touchent principalement à l'âge avancé de la majorité des plantations, le mauvais état sanitaire des vergers ; la faible organisation professionnelle qui diminue leurs possibilités d'accès aux marchés ; la sous valorisation des produits arboricoles surtout en zone de montagne ; et la pratique de la culture du cannabis qui, malgré l'effort considérable pour son éradication surtout au niveau des zones montagneuses, continue à constituer une sérieuse entrave au développement de l'arboriculture fruitière.

IV.2. Production animale

La région de Tanger-Tétouan est aussi une région à vocation d'élevage. L'effectif du cheptel est d'environ 313 550 têtes de bovins (dont 55 % de race locale), 647 000 têtes d'ovins et 597 900 têtes de caprins. Ceci engendre une production de 220 millions de litres de lait, 18 840 tonnes de viandes rouges et 14 029 tonnes de viande blanche.

La production laitière constitue un appoint important dans le revenu des éleveurs et renforce l'organisation de la commercialisation et de la transformation du lait. La quantité de lait collectée par les 57 centres de collecte de la région est estimée à 73.3 millions de litres.

Figure 2. Données économiques par filière animale (région Tanger-Tétouan)



IV.2.1. Le secteur laitier

Malgré le développement considérable qu'a connu le secteur laitier dans la région Tanger-Tétouan, notamment au Loukkos, grâce aux efforts déployés par les différents intervenants, il convient de souligner que les niveaux de productivité demeurent modestes en raison d'un certain nombre de contraintes qui touchent principalement la faiblesse des superficies des cultures fourragères, la non maîtrise des techniques de conservation des fourrages, la non valorisation des sous produits, l'utilisation encore limitée des produits de l'agro-industrie dans l'alimentation animale ; la non maîtrise de la conduite de reproduction des troupeaux ; les contraintes liées à l'organisation des professionnels (coopératives laitières, unions...).

IV.2.2. L'élevage caprin

L'élevage caprin joue un rôle socio-économique très important pour les populations rurales locales ; le cheptel caprin dans la région est estimé à 597 900 têtes, soit 56 % du cheptel des ruminants de la région et 9 % du cheptel caprin national.

Cette importance socioéconomique, l'aptitude laitière des caprins locaux et le savoir faire de la population rurale locale en matière de production et de valorisation du lait de chèvre ont motivé la mise

en œuvre d'un programme de développement de l'élevage caprin qui vise l'émergence d'une filière laitière caprine compétitive et permettant l'amélioration des revenus des producteurs.

Pour ce faire, plusieurs mesures ont été mises en place telles que, l'introduction de races exotique, notamment l'Alpine et *Murciana granadina*, par la distribution de reproducteurs et l'insémination artificielle ; la mise en place de l'infrastructure pour la valorisation et la transformation du lait de chèvre ; actuellement la région dispose de 3 fromageries fermières et 2 semi-industrielles ; l'organisation professionnelle : 6 groupements de l'Association Nationale Ovine et Caprine et des associations professionnelles régionales ont été créés ; l'organisation des foires et concours régionaux : 9 foires caprines ont été organisées depuis 1994.

Toutefois, ces mesures n'ont pas encore atteints les résultats escomptés, la filière laitière caprine peine à se mettre en place et l'élevage caprin dans la région demeure largement un élevage de subsistance de production de viande.

IV.2.3. L'élevage apicole

L'apiculture est une pratique agricole des plus anciennes de la région. Une apiculture traditionnelle de montagne et de milieux forestiers. Souvent exercée par dépôt, en forêt, de ruches en écorces de chêne liège peu gourmandes en intrants, son rendement se limite à quelques kg par colonie.

A part la zone du périmètre du Loukkos où l'apiculture moderne a évolué considérablement, on peut considérer que le relais pris par l'apiculture moderne au niveau de la région est relativement récent. Ce développement est le résultat des interventions de l'Etat, du projet MEDA (Chefchaouen) et celles des ONG locales. La région Tanger -Tétouan a connu un développement relativement important de la filière apicole aussi bien au niveau de la production, du conditionnement et de la commercialisation qu'au niveau de l'organisation professionnelle du secteur. On compte actuellement dans la région plus de quarante coopératives et associations d'apiculteurs en plus de deux unions de coopératives (une à Chefchaouen et l'autre à Tétouan).

IV.3. Contraintes au développement des filières

Les principales contraintes entravant le développement des filières de production dans la région sont d'ordre technique et environnemental, ou concernent les processus de commercialisation des produits. Ces contraintes varient d'une filière à une autre.

Les principales contraintes **techniques** concernent la faible valorisation de l'eau d'irrigation, le faible niveau de mécanisation, la faible utilisation des intrants particulièrement les semences sélectionnées, la sous- utilisation des facteurs de production ; le foncier (l'exploitation en copropriété) ; la dominance des races locales du cheptel animal et la saisonnalité de la production laitière.

Les contraintes liées au **marché** sont la faible valorisation des produits, la faible organisation de la profession, la non maîtrise des circuits de commercialisation ; l'accaparement des circuits de collecte des productions par les intermédiaires, le caractère aléatoire des prix à la production pour les filières non structurées comme le maraîchage et le faible développement du secteur de l'industrie alimentaire dans la région.

Les contraintes liées à l'**environnement** de la production agricole dans la région peuvent être résumés dans les points suivants : la dominance de la micropropriété ; le développement de l'urbanisation, la diversité des statuts fonciers des terres, la topographie accidentée et la pauvreté des sols.

V. Principaux projets en cours de réalisation

Ce sont :

- Le Projet MCA : développement de l'arboriculture fruitière ;
- Le Projet USAID : Distribution des plants de framboisier, Mûrier et Myrtiller au profit des sociétés de production et de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Loukkos (ORMVAL) dans le cadre des essais d'introduction de nouvelles variétés de petits fruits rouges ;
- Des Projets d'économie d'eau sur une superficie de 12 400 ha dont 8 400 ha déjà réalisé ;
- Un projet d'aménagement des zones *bour** sur une superficie de 11 300 ha- coût : 51 MDH au profit de 15 000 agriculteurs de la province de Larache (Loukkos) ;
- Le développement du secteur laitier au profit de 12 000 éleveurs ;
- Le développement des zones montagneuses et semi- montagneuses pour les filières de l'olivier, l'élevage caprin et l'apiculture ;
- Le Projet MEDA-Chefchaouen : développement participatif des zones forestières et péri-forestières de la province de Chefchaouen ;
- Le Projet AFD : réhabilitation des périmètres de PMH dans les provinces du Nord : il prévoit des études préparatoires sur 20 000 ha de périmètres et 10 000 ha de travaux ;
- Le projet d'aménagement hydro-agricole du périmètre Raouz : Les études d'évaluation économique et l'étude d'avant projet sont en cours ;
- Le projet de développement intégré du Bassin Versant d'Oued Laou dans la province de Tétouan.

VI. La pêche maritime

La région Tanger-Tétouan dispose de potentialités importantes dans le domaine de la pêche, de larges façades maritimes équipées de cinq ports et plusieurs sites de débarquement, capables de relancer et d'activer son développement économique et social et de contribuer à la satisfaction des besoins de la population en protéines alimentaires. La participation de la région dans l'exploitation des ressources halieutiques nationales reste cependant très faible, elle n'a pas dépassé 5,4 % en 2006.

La flotte opérant dans la région est constituée de plus de 1 809 unités composées à raison de 72 % de canots à rame et à moteur, 11 % de palangriers et le reste se répartit entre les chalutiers et les sardi-niers. Le port de Tanger vient en tête de liste quant à l'immatriculation de la flotte régionale (19 % de la flotte) suivi du port de Larache (18 %) et de M'diq (13 %).

L'effectif des marins-pêcheurs exerçant leur activité dans cette flotte est évalué à 14 077 dont 30 % enregistrés dans le port de Tanger, 26 % à M'diq et 18 % à Larache.

Le tonnage réalisé en 2006 par cette flotte est estimé à 35 690,9 tonnes, destiné en totalité à la consommation locale.

La production régionale semble être largement sous estimée en raison d'une part de la non représentativité de l'Office National des Pêches au niveau de l'ensemble des sites de débarquement existant dans la région, particulièrement sa côte méditerranéenne, et d'autre part de la non exhaustivité du contrôle des apports effectués dans les ports où l'Office est établi.

Selon les statistiques disponibles, les ports de Tanger, M'diq et Larache constituent les principaux ports de pêche de la région en assurant plus de 92 % des captures réalisées. La structure de ces captures est dominée par le poisson industriel qui en représente 80 %. Enfin la valeur globale des produits de la pêche s'élève à plus de 380,3 millions de DH.

VII. L'industrie

De par sa position géographique privilégiée sur les deux côtes, méditerranéenne et atlantique, sa situation à proximité de l'Europe, ses potentialités agricoles (plaine de Loukkos) et ses infrastructures de base, la région de Tanger-Tétouan se doit d'être à l'avant garde du peloton des régions qui jouent un rôle dynamique dans l'industrialisation du pays.

En plus des avantages accordés par la charte des investissements, entrée en vigueur le 1er janvier 1996, il y a lieu de souligner l'existence d'une infrastructure adéquate et appropriée (routes, ports, aéroports, réseaux ferroviaires, zones industrielles et d'activités économiques, tourisme, loisirs...) permettant à la région de Tanger-Tétouan d'être un pôle d'attraction de premier choix pour les investisseurs nationaux et étrangers.

Concernant plus particulièrement les lieux d'accueil des investissements, les Pouvoirs Publics ont multiplié les efforts en vue de doter les diverses préfectures et provinces de la région de zones industrielles aménagées et équipées en mesure de répondre aux attentes des investisseurs potentiels.

VII.1. Zones industrielles

Depuis le début des années 1960, les Pouvoirs Publics ont œuvré pour la dynamisation de l'économie de la région par la création d'une zone franche au sein du port. Installée sur une superficie de 54 670 m² (dont 45 000 m² couverts), la zone franche abrite 89 unités dont presque 40 % s'occupent des activités d'import-export et 31 % constituées d'établissements de confection. La zone franche offre l'emploi à 3 550 personnes dont 90 % de sexe féminin.

En 1970, le feu vert a été donné pour la réalisation de la zone industrielle de la route de Tétouan. Achevée en 1975, la tranche A de cette zone s'étend sur une superficie de 138 ha et se compose actuellement de 126 lots entièrement occupés par les établissements industriels dont l'essentiel de la production est écoulé sur les marchés extérieurs. L'emploi offert par cette zone s'élève à 20 000 postes de travail. La tranche B de cette zone, occupe une superficie de 18,5 ha et dispose de 118 lots dont les deux tiers sont déjà affectés. Cette zone est aménagée et équipée pour recevoir les établissements industriels, essentiellement les petites et moyennes entreprises ainsi que les entreprises de 2ème et 3ème catégories. L'emploi offert par cette zone est L'emploi offert par cette zone est estimé à 43 000 postes dont 18 500 permanents.

Les Pouvoirs Publics ont également lancé en 1996 les travaux de réalisation de la zone industrielle Gzenaya située sur la route de Rabat à environ 10 Km du sud de Tanger. Cette zone, qui s'étend sur une superficie totale de 300 ha et se compose de 495 lots industriels, se veut une cité de l'industrie dans toute sa diversité et avec tous ses équipements. Elle permettra ainsi l'installation de différents types d'entreprises (grandes, petites, artisanales...) et la création d'environ 35 000 postes d'emplois.

A proximité de cette zone et en face de l'Aéroport International Ibn Batouta, sise la Zone Franche de Tanger sur une superficie de 345 ha, dont 300 ha de zone franche d'exportation exerçant toute activité à caractère industriel ou commercial, et 45 ha de zone logistique. Cette zone, qui a été créée en novembre 1997, se veut une terre d'accueil par excellence des investisseurs et se fixe comme objectif l'installation de 1 000 unités et la création de 60 000 emplois en 2010.

Par ailleurs, la zone industrielle de Tétouan, située au Km 7 de la route Martil-Tétouan, a été créée en 1980 et s'étend sur une superficie de 47 ha. Elle dispose de 158 lots dont 157 attribués et 74 en activité, le nombre de sociétés bénéficiaires s'élève à 92 unités.

Quant à la province de Larache, les Pouvoirs Publics ont aménagé une zone industrielle au Km 2 de la route de Rabat qui occupe une superficie de 27 ha et se compose de 41 lots totalement.

VII.2. Activités industrielles

Le parc des unités industrielles recensées en 2006 est constitué de 716 établissements intervenant pour 9,1 % dans le parc national, l'essentiel est localisé à Tanger-Assilah et à Tétouan à hauteur de 51,3 % et 35,8 % respectivement, le reste étant inégalement partagé entre Larache (7,4 %), Chefchaouen (2,2 %), M'diq-Fnideq (2,0 %) et Fahs-Anjra (1,4 %). L'effectif employé par ces établissements est estimé à 77 000 employés en 2006, soit une moyenne par établissement de 172 à Tanger-Assilah, 69 à Larache, 48 à Fahs-Anjra, 37 à Tétouan, 12 à Chefchaouen et 9 à la préfecture de M'diq Fnideq.

Ainsi, la répartition des employés par secteur laisse remarquer que l'activité industrielle dans cette région est marquée par la prédominance du secteur «Textiles et Cuir » qui occupent presque 57,7 % du total des employés dans l'industrie de transformation, suivi par les industries électrique et électronique (14,4 %), l'agro-alimentaire (13,5 %), la chimie et la parachimie (10 %) et les Industries métallique et mécanique (4,3 %).

VIII. Le tourisme

La situation privilégiée de la région Tanger-Tétouan avec ses deux façades maritimes, donnant sur l'Atlantique et la Méditerranée, son enracinement dans l'histoire et sa diversité culturelle constituent des atouts majeurs pour le développement des activités touristiques.

La région dispose d'une gamme variée de choix entre des lieux naturels et des sites historiques. C'est ainsi que le visiteur de la région a devant lui une gamme variée de choix entre des lieux naturels et des sites historiques. Ainsi, dans la préfecture de Tanger-Assilah et la province de Fahs Anjra, les sites les plus intéressants sont : les grottes d'Hercule, la Cité Gotta, les tombeaux romains, les vestiges

phéniciens et portugais d'Assilah, les côtes d'Assilah jusqu'à Ksar Sghir et les espaces naturels constitués de forêts sur les deux côtes.

En matière d'hébergement, la région englobe 292 établissements hôteliers pour une capacité de 18 057 lits, dont 82 hôtels classés ayant une capacité de 10 831 lits, soit respectivement 6 % et 8 % par rapport au niveau national. La répartition de la capacité hôtelière par provinces et préfectures de la région laisse apparaître un sous-équipement de certaines d'entre elles.

La demande touristique peut être approchée par les nuitées réalisées dans les hôtels. En 2006, la région Tanger-Tétouan a participé pour environ 7 % de l'ensemble des nuitées réalisées au niveau national. Selon les provinces et préfectures, on note que 70 % des nuitées réalisées dans la région relèvent de la préfecture de Tanger-Assila.

PARTIE 5.

MONOGRAPHIE DES TERRITOIRES DE TANGER ET DE LARACHE

I. La province de Tétouan : une agriculture principalement de montagne

I.1. Histoire

L'histoire de Tétouan remonte à la plus haute antiquité. En témoigne l'existence de sites archéologiques dont notamment ceux de Tamouda. Cette ville a été construite en 1307 sur ordre du Sultan Mérinide Abou Tabit, et n'a vu se confirmer son rôle de cité, voire de métropole, qu'à la fin du XV^{ème} siècle, période marquée par d'importants événements, entre autres, la prise de Sebta par les portugais en 1415, la dissolution du dernier royaume musulman en terre d'Espagne en 1492, et par voie de conséquence l'afflux considérable des musulmans d'Espagne (Morisques).

Ces caractéristiques à la fois stratégiques et politiques, ont fait de cette province un carrefour de contact du Royaume avec l'Europe et les pays de l'Est méditerranéen, et aussi une capitale administrative du Nord du Maroc lors du protectorat espagnol.

La région de Tétouan est dotée de ressources naturelles et culturelles riches et diversifiées, d'un climat méditerranéen, d'un paysage géographique essentiellement montagneux et d'une économie marquée par une prédominance du secteur touristique particulièrement balnéaire.

I.2. Situation

La province de Tétouan est située au nord du Maroc. Elle est limitée au Nord par la préfecture de M'diq-Fnideq, au Sud par la province de Larache et à l'Est par celle de Chefchaouen, et enfin à l'Ouest par la Wilaya de Tanger.

Son aire géographique est caractérisée par un paysage montagneux à topographie accidentée et tourmentée à l'exception de certaines zones à relief peu élevé et de quelques plaines méditerranéennes très exiguës telles celles de Martil, Ajras, Oued Laou et Mallalienne. Toutefois, l'ossature

montagneuse est interrompue localement par des bassins intérieurs, des couloirs et des vallées où la topographie est plutôt de type collinaire ou semi-plane.

Le relief de la préfecture de Tétouan est largement dominé par les montagnes qui représentent plus de 70 % de sa superficie totale. Les plaines, les plateaux et les cuvettes représentent à peine 30 %, ce qui correspond approximativement à une SAU totale de 57 000 ha.

1.3. Le climat

La province de Tétouan est classée parmi les régions à climat de type méditerranéen, marqué par l'existence de deux saisons différentes : une saison pluvieuse et humide du mois d'Octobre au mois d'Avril et une autre nettement sèche, du mois de Mai au mois de Septembre.

La zone enregistre en général un cumul pluvial annuel dépassant 700 mm en moyenne. Quant aux températures, elles sont influencées d'un côté, par l'action de la mer de la Méditerranée et de l'océan atlantique, et de l'autre côté, par l'altitude et les vents, notamment Chergui. En général, les températures varient entre 5,3°C en périodes froides et 32,9° en périodes chaudes.

Le territoire de la zone est très venté. Le vent chergui souffle fréquemment et à longueur de l'année, entraînant des dégâts, surtout pour les champs cultivés sur des versants exposés à ce vent.

1.4. Les ressources en terre

Ce sont :

- Superficie totale : 202 000 ha (100 %) – Parcours et incultes : 50 000 ha (25 %)
- S.A.U : 57 000 ha (28 %) – Forêts : 95 000 ha (47 %)
- Presque la moitié de la superficie totale est occupée par les forêts, alors que la S.A.U ne représente que 28 %, suivie par les parcours et incultes avec 25 %.

1.5. Les ressources en eau

La région est traversée principalement, par l'Oued Martil et Oued Laou dont les débits varient entre 15 et 70 l/s. Elle comprend deux barrages dont un d'une grande dimension à savoir : barrage Nakhla.

- Eau de surface : 3 barrages (Ajrass, Nakhla, Oued laou)
- Eaux souterraines : 4.565 puits et 49 principales sources.

L'infrastructure hydrauliques se compose de :

- Barrages destinés à l'irrigation : 2 – Canaux principaux : 25 km
- Conduite d'irrigation : 42 km – Canaux secondaires : 37 km
- Petite et moyenne hydraulique (superficie irriguée 6480 ha avec 160 périmètres).

1.6. L'agriculture

La production agricole commercialisée est constituée essentiellement de céréales produites principalement dans les grandes exploitations et de cultures maraichères produites dans les petites exploitations. La région se caractérise par un morcellement et une exigüité des parcelles, un surpâturage, et

un défrichement excessif des forêts. Par ailleurs, la grande majorité des agricultures utilise une technologie rudimentaire du fait des conditions. Cette région présente des conditions naturelles permettant la localisation et le développement de diverses activités: plaines favorables à une agriculture rentable, une superficie forestière couverte d'espèces de haute qualité générant des écosystèmes variés et abritant une faune diversifiée, des ressources hydriques importantes. L'agriculture et l'élevage constituent l'ossature de l'économie des ménages.

L'agriculture est pratiquée généralement sur les terres *Bour**, à l'exception des exploitations qui utilisent l'eau d'irrigation surtout pour les cultures maraîchères. La pratique du maraichage est presque généralisée dans toutes les exploitations ne dépassant pas 1ha. Quant aux légumineuses, elles sont très limitées en superficie et l'arboriculture est presque absente. L'élevage bovin permet la production d'une quantité importante de lait destinée essentiellement à l'approvisionnement des villes voisines (Tétouan, Martil, M'diq).

La ventilation moyenne de la SAU, calculée sur les cinq dernières campagnes agricoles, se présente comme suit :

– Céréales :	37 190 ha	– Cultures fourragères :	3 690 ha
– Légumineuses :	3 768 ha	– Plantation fruitière :	16 990 ha
– Cultures Maraîchères :	2 130 ha	– Autres cultures :	114 ha

Pour ce qui concerne l'organisation professionnelle, Le mouvement coopératif reste peu développé, en effet, la zone ne compte que 14 coopératives dont deux de la réforme agraire.

Tableau 3. Répartition des coopératives par domaine d'activité (Province de Tétouan)

Dénomination de la Coopérative	Localisation	Objectifs	Date création	Nbr Adhérents	SAU en ha	Situation
Hassania (Réforme Agraire)	Malaliène (route Tétouan-Sebta)	Approvisionnement et utilisation en commun du matériel agricole ; écoulement des produits	1975-76	33	346,0	Active
Jamaa Tassiaste (Réforme Agraire)	R'milat/Martil	Approvisionnement et utilisation du matériel agricole ; écoulement des produits agricoles	1975-76	16	154,0	Active
Coopérative laitière du nord Colainord	Malaliène	Collecte, transformation et commercialisation du lait et ses dérivés	1974	2024		Active
Arrahma	Municipalité de Martil	Multi-fonctions	21/3/1998	24	120,0	Active
Ennasr	Ben Karrich	C.U.M.A	29/3/1983	10	79,4	Active
Takadoumia	Azla	C.U.M.A.	29/2/1984	8	53,0	Active
El Hassania	El Oued	Approvisionnement	30/3/1981	19	146,1	Active
Cobena	Ben Karrich	Apiculture	28/10/1997	10		Active
Apinord	Municipalité de Tétouan	Apiculture	19/5/1998	16		Active

Fath	Kharroub	C.U.M.A.	20/2/1984	7	154,0	Non active
Bir Anzarane	Municipalité d'Oued Laou	Approvisionnement, utilisation en commun du mat, agricole	1979	46	153,0	Peu active
Nour Jibal	Municipalité d'Oued Laou	Elevage (engraissement, apiculture, aviculture)	1997	9	100,0	Active
Jbel Lehbib	Commune rurale de Jbel Lehbib	Multi-services	11/11/1980	7	70	Active
Fath	Commune rurale de Ain Lahssen	Transformation et commercialisation de fromage	19/6/1996	42	-	Non active

1.7. L'artisanat

La poterie et le travail du bois sont les deux principales spécialités de la région. L'artisanat constitue l'un des principaux secteurs commerciaux de Tétouan. Les principales activités artisanales existantes sont la menuiserie, la maroquinerie, la tannerie... La poterie La technique de fabrication pour la poterie n'a pas connue une évolution considérable depuis ses débuts.

La poterie est caractérisée par son émaillage et sa décoration à caractère andalous. Le style tétouanais se caractérise par un décor émaillé polychrome fait de motifs entrelacés et d'arabesques liés aux origines hispano-mauresques de la ville qui rappelle les « azulejos » espagnols. La région fabrique aussi les zelliges, des mosaïques de faïence moulées et émaillées. Le long de la route qui relie Tétouan à Ceuta, sont exposés ces différents travaux de poteries artisanales. On peut trouver des vases, des services à soupe décorés, des tajines, des cendriers etc. Tétouan est renommée aussi pour la fabrication des célèbres fusils incrustés, les coffres et les broderies. Le visiteur retrouvera tout cet artisanat en arpentant les ruelles des souks de la médina.

Peinture sur bois est une des caractéristique de l'artisanat marocain. Tétouan en est une des villes les plus connues. Ce travail très minutieux nécessite beaucoup de précision, de créativité et un savoir-faire des matériaux à utiliser. Les artisans spécialisés dans ce type d'artisanat travaillent en général avec des poudres de peinture minérale. Certains fabriquent eux-mêmes les pinceaux en utilisant les poils de queue d'âne. La fabrication d'une seule œuvre demande plusieurs semaines de travail. En effet, après la réalisation de la décoration avec la peinture, le travail est protégé avec une couche de vernis à base d'huile de lin qui donne une patine à sa fraîcheur crue. Les réalisations sont très variées et très belles, on peut trouver de beaux sièges, des tables, des miroirs décorés etc. Cet artisanat tétouanais existe depuis très longtemps et est toujours omniprésent en raison de sa perpétuation de génération en génération. L'école des métiers et arts traditionnels, créée en 1929, continue à transmettre le savoir-faire artisanal tétouanais à ses élèves.

1.8. L'industrie

Le tissu industriel de la région est dans peu dense comme dans le reste de la région du Nord. C'est ainsi que pour 20 % de la population, les régions du nord n'abritent en 1996 que 15,7 % des établissements industriels, employant 13,4 % de la main d'oeuvre industrielle. De même cette dernière ne participe qu'à concurrence de 10,8 % à la production, de 10,7 % de la valeur ajoutée et de 9,5 % aux exportations et ne bénéficie que de 9,9 % des investissements. En comparaison avec les autres ré-

gions du nord, la région de Tanger-Tétouan domine avec environ 64 % des établissements et près de 75 % de la main d'œuvre. La zone industrielle de Tanger regroupe à elle seule 127 unités industrielles et emploie 20000 salariés dans les secteurs les plus divers (agro-alimentaire, confection, métallurgie, chimie et parachimie). Le nombre des établissements implantés dans la région de Tanger-Tétouan est de plus de 590 unités, soit 9 % du nombre total des établissements industriels (1997). Une part de 82 % de la production de cette région est concentrée au niveau de six branches: les industries alimentaires (19 %), les produits textiles et bonneteries (16 %), la confection (14 %), les produits alimentaires (12 %), les produits issus des minéraux (11 %) et l'industrie du papier et carton, imprimerie (10 %). Le secteur du textile et du cuir est celui qui exporte le plus, soit 65 % des exportations de la région. Avec ses zones industrielles, la région de Tanger-Tétouan constitue un pôle industriel de première importance. La province de Tétouan possède 182 unités industrielles réparties comme ceci: Agro-industrie (63 unités industrielles), Textile et Cuir (21 U.I.), Chimie-Parachimie (69 U.I.), Electrique et électronique (5 U.I.), Mécanique et métallurgique (22 U.I.) et autres industries (2 U.I.). La province de Tétouan dispose d'une zone industrielle sur la route de Martil comptant 183 lots repartis sur des entreprises de diverses branches.

1.9. Le tourisme

Dans la province de Tétouan et la préfecture de M'diq-Fnideq, on relève le monument historique Tamouda, la pittoresque médina de Tétouan ou bien les nombreuses stations balnéaires existantes tout au long de la côte entre Fnideq et Oued Laou. Le tourisme est principalement balnéaire et national.

II. La province de Larache avec le périmètre irrigué du Loukkos

II.1. Histoire

La création de Larache remonte à l'an 800 et fût occupée par les portugais durant le XVI^{ème} siècle. Elle a été prise par les espagnoles en 1610 puis reprise par le Sultan en 1689. L'année 1912 a vu sa réoccupation par les Espagnols (traité de Fès) jusqu'en 1956, date de l'indépendance du Maroc.

La province de Larache a été créée le 14 octobre 1985, faisant partie de la Wilaya de Tétouan qui appartient à la région économique de Tanger-Tétouan.

II.2. Situation

La province de Larache est limitée par les provinces de Tétouan et de Tanger-Azila au Nord, par celles de Kenitra au Sud et de Chefchaouen à l'Est et enfin par l'Océan Atlantique à l'Ouest.

Son aire géographique est composée de :

- Une zone montagneuse qui constitue le prolongement Ouest de la chaîne rifaine, située principalement au niveau des communes rurales de Béni-Arous, Zaaroura, Tazrout et Béni-Gorfet.

- Collines marneuses entourant une plaine basse marécageuse.
- Le long de la côte, un cordon de dunes fixées constitue les plateaux du R'mel.

Le périmètre du Loukkos, qui couvre une superficie de 2.560 km², est situé au Nord-Ouest du Maroc entre les régions du Tangérois et du Gharb. Il se trouve au milieu de l'axe Rabat-Tanger. Il est limité à l'ouest par l'océan Atlantique et déborde du quadrilatère formé par les villes de Larache et Ksar El Kebir et les centres autonomes de Moulay Bouselham Et Lalla Mimouna.

Cette zone présente les caractéristiques des bassins d'Oueds côtiers : un relief de collines marneuses entourant une plaine basse initialement marécageuse en quelques endroits. Cette plaine est actuellement protégée par le barrage Oued El Makhazine. Le long de la côte, un cordon de dunes fixées constitue les plateaux du R'mel et du Drader.

II.3. Le climat

La province de Larache bénéficie d'un climat méditerranéen caractérisé par l'alternance d'une saison humide et fraîche d'Octobre à Avril et d'une saison sèche et chaude de Mai à Septembre.

La pluviométrie moyenne annuelle varie entre 700 et 800 mm et elle est concentrée dans sa quasi-totalité entre octobre et avril. Quant aux températures, elles varient entre 6° C en période froide et 32° C en période chaude.

Le réseau hydrographique de la province comprend l'Oued Loukkos et ses affluents, la nappe du R'mel, le Barrage Oued El Makhazine, le barrage de garde de Loukkos, trois lacs collinaires, ainsi que de nombreuses sources d'eau

II.4. Les ressources en terre

Les sols aptes à l'irrigation sont caractérisés en majeure partie par deux types extrêmes ; des sols alluviaux plus ou moins lourds dans les plaines et des sols sablonneux, de faible capacité de rétention et pauvres chimiquement, sur les plateaux (R'mes et Drader). Les sols faisant l'objet d'aménagement en sec et situés dans les collines, sont aussi très variés. On y rencontre des sols noirs rendus uniformes et des sols trisifiés sur marne argileuse et argilo-calcaire.

II.5. Les ressources en eau

Ce sont :

- Eaux superficielles provenant du Bassin du Loukkos (516 Mm³), du Bassins de Drader (6 Mm³) et transfert à partir du bassin de Drader (6 Mm³) et de transfert à partir du bassin de Sebou (88 Mm³), soit un volume mobilisable de 610Mm³,
- Eaux Souterraines : Le volume mobilisable à partir de 3 nappes Drader-Soueir-Skhar, R'mel de LARACHE et du bassin du bas-Loukkos est de 91 Mm³.
- Le volume d'eau utilisé actuellement est de 196 Mm³ dont 165 Mm³ à partir du bassin Loukkos. Les ouvrages de mobilisation d'eau sont constitués par :
- Le barrage Oued El Makhazine, édifié sur L'Oued Loukkos mis en service en 1979 constitue la pièce maîtresse de l'aménagement. Il a une capacité nominale de 773 Mm³,

- Le barrage de garde, construit sur l'Oued Loukkos à l'aval d'Oued El Makhazine, mis en service en 1980.

II.6. L'agriculture

Le périmètre du Loukkos œuvre une superficie de 256 000 ha dont 147 300 de superficie agricole utile (SAU) et sur lesquels 42 000 ha sont actuellement irrigués. Avec un climat du type méditerranéen et des ressources en eau abondantes (environ 655 millions de mètres cubes), il dispose d'atouts importants dont essentiellement : la diversité des sols, l'existence d'un réseau important de routes et pistes y compris une partie de l'autoroute Casablanca- Tanger, la proximité de l'Europe et des grands centres de consommation et enfin l'importance de l'infrastructure portuaire à Tanger.

Ces atouts permettent la pratique d'un éventail très diversifié de spéculations aussi bien en irrigué qu'en agriculture pluviale, dont notamment le tournesol, l'arachide, la betterave sucrière, la canne à sucre, plusieurs espèces de légumineuses alimentaires, des fourrages pour surtout le bétail laitier, les agrumes, l'avocatier, l'olivier et toute une gamme de cultures maraîchères dont surtout la tomate de conserve, le piment, la pomme de terre, la fraise, les petits fruits rouges, l'asperge, la ciboulette, l'artichaut, le melon et la pastèque.

Les investissements consentis dans les domaines d'équipement hydro-agricole et d'aménagement en sec accompagnés par des actions d'encadrement et de formation des producteurs ont permis la mise en place d'un tissu agro-industriel

La grande hydraulique représente 29 900 ha, la petite et moyenne hydraulique quant à elle est de 12 500 ha. Les types d'irrigation dans la zone sont multiples, le goutte à goutte ayant une place importante et grandissante du fait de la carence en eau dans le pays, permettant ainsi une préservation de l'eau et de l'environnement.

Pour ce qui est de l'organisation professionnelle, le Loukkos comprenant plus d'une vingtaine d'unités et l'organisation professionnelle des producteurs dans 150 coopératives et une trentaine d'associations. Les organisations professionnelles jouent, comme partout ailleurs, un rôle nécessaire pour les agriculteurs en les informant et représentant leurs intérêts. On ne distingue pas moins de 176 coopératives et 24 associations (ORMVAL, 2009). L'importance de la production de lait dans la région explique l'existence d'une multitude d'organisations professionnelles relatives à cette production animale. On remarque tout de même des associations spécifiques à la région, notamment celles des producteurs de fraise qui sont au nombre de deux.

Pour tirer profit des avantages offerts par le périmètre, l'ORMVA du Loukkos accorde une importance particulière au développement des cultures destinées à l'export en encourageant les investisseurs étrangers et nationaux dans un cadre de partenariat avec les producteurs de la région. A titre d'exemple, la culture du fraisier est passée de 60 hectares cultivés entièrement en plein champ au début des années 1980 à plus de 2000 hectares actuellement sous tunnels avec l'irrigation localisée. Pour accompagner les producteurs de la région en vue du développement d'une agriculture moderne, productive et compétitive, l'ORMVAL.

II.6.1. La production animale

Le cheptel dans le périmètre du Loukkos compte de l'ordre de 647 000 ovins, 598 000 caprins, 314 000 bovins et 111 000 équins (cf. tableau suivant). Ces chiffres reflètent la relative importance de l'élevage qui peut provenir d'exploitations agricoles dont la production principale est végétale comme des exploitations dont l'activité ne concerne que la production animale.

Tableau 4. Cheptel de la province de Larache (Source de l'ORMVA du Loukkos, 2009)

Espèces	Effectif (têtes)
Bovins	313 550
Ovins	647 000
Caprins	597 900
Equidés	111 000

La production de lait est de 220 millions de litres produits en 2009, 18 840 tonnes de viande rouge, 14 029 tonnes de viande blanche, ainsi que 277 tonnes de laine provenant de l'élevage ovin qu'il ne faut pas négliger. De même, l'apiculture permet une production de miel s'élevant à 153 tonnes pour la même année dans le seul périmètre du Loukkos.

II.6.1. La production végétale

Le périmètre du Loukkos, bien qu'il ne représente que 1,5 % de la superficie agricole utile nationale, participe dans la production agricole comme suit :

Tableau 5. Superficie agricole des cultures dans le périmètre de Loukkos (Province de Larache)

Produit	Quantité (T)	Participation du périmètre dans la production nationale en %
Sucre	73 000	15
Maraîchage	257 000	7
Huiles	4 000	7
Lait	55 000	6
Viande	4 500	3
Céréales	175 000	2

Ce sont les colons espagnols qui ont lancé dans la région la culture des agrumes, des piments, de la tomate industrielle, du tournesol, du riz et des céréales. La palette des produits agricoles est sans doute l'une des plus larges du Maroc puisqu'elle réunit une multitude de cultures produites en quantités industrielles.

Les ressources en eau permettent la pratique d'un éventail très diversifié aussi bien en agriculture irriguée qu'en agriculture pluviale. La production végétale a connu un développement notable ces dernières années caractérisé par :

- une expansion soutenue des cultures industrielles,
- un renforcement des cultures céréalières,
- une diversification des cultures maraîchères destinées à l'exportation,
- une introduction de nouvelles espèces, arachides fourrages.

Les principales cultures au Loukkos sont : l'arachide, le tournesol, la betterave sucrière, la canne à sucre etc. Les espèces de légumineuses sont principalement des fèves, petits pois, lentilles, haricots secs... Les céréales et les fourrages sont évidemment aussi présents. Quant aux fruits, les agrumes représentent une production importante au niveau du bassin avec un rendement de 30 qx/ha, de même pour la tomate avec 25 qx/ha.

On retrouve également de la pomme de terre, des petits pois, du melon, de la pastèque et bien sûr de l'olivier qui recouvre quasiment toutes les terres du Maroc. Outre ces productions maraîchères présentées ici, on a également au Loukkos de l'avocatier, du piment, de l'asperge, de l'artichaut... La fraise (notamment la Camarosa) et les petits fruits rouges sont quant à elles en plein développement et font la renommée internationale du territoire (ORMVAL, 2009).

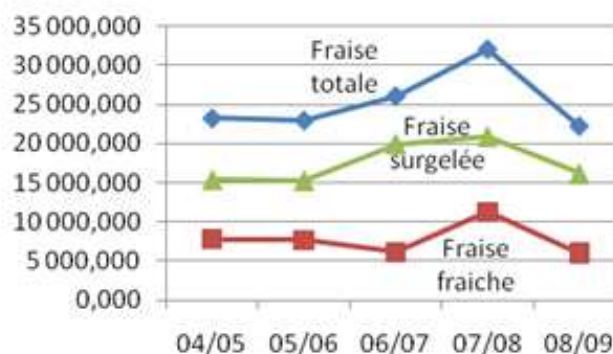
Que ce soit en agriculture *bour*(en sec) ou irriguée, la production maraîchère est celle qui mobilise le plus de main d'œuvre créant ainsi des emplois dans la région. La production maraîchère irriguée, par sa valeur (399 342 MDh), justifie en partie cette nécessité de main d'œuvre. Les céréales constituent également une activité non négligeable dont la valeur de la production en *bour* dépasse celle du maraîchage.

La contribution de la zone du Loukkos dans la production nationale n'est pas négligeable, notamment pour le sucre qui représente 15 % de la production nationale, ainsi que la fraise dont le Loukkos est indéniablement le premier producteur national, tout ceci rappelons-le, avec une SAU qui représente seulement 1,5 % de la SAU totale du pays.

II.6.1. Importance de la production du fraisier au Loukkos

Le fraisier a connu une extension rapide depuis l'équipement des secteurs irrigués du périmètre permettant aujourd'hui une production importante et de bonne qualité. Cette extension est due au développement des marchés d'export pour les produits frais et surgelés et à une hausse de la demande au niveau local. La fraise prend de plus en plus d'importance, aujourd'hui elle est en plein essor avec une gamme bien diversifiée. Il y a eu sur 10 ans, de 1999 à 2009, une évolution continue des superficies emblavées de fraise.

Figure 6. Evolution des exportations de la fraise sur cinq campagnes



Le graphique montre une augmentation progressive des exportations de la fraise depuis 2004/2005 pour chuter pendant la campagne 2008/2009. Ceci s'explique par des chutes de rendement dues aux précipitations abondantes qu'a connu la zone.

Les exportations des fraises sur les marchés européens ont démarré dans les années 1980. Aujourd'hui les fraises sont le sixième produit marocain exporté après les agrumes, les tomates, les haricots, les courgettes et les poivrons, avec une valorisation importante du produit à l'export. Les récoltes débutent à partir du mois de décembre et s'achèvent vers la fin du mois de juin. La pleine production est concentrée entre le mois de mars et mai selon les conditions climatiques de l'année. Le poste de la récolte demande beaucoup de la main d'œuvre, sachant qu'un hectare de fraisier nécessite plus de 1 000 journées de travail.

II.7. L'industrie agro-alimentaire

Les unités agro-industrielles contribuent au développement agricole du Loukkos. Pour transformer et valoriser ces productions, un ensemble d'usines agro-alimentaires a été implanté à travers le Loukkos, créant ainsi des pôles structurants dans une campagne qui était tiraillée entre deux centres d'influence (Larache et Ksar el Kébir). Le périmètre dispose donc de plusieurs sociétés agro-industrielles opérationnelles pour la production, le traitement, le conditionnement et le stockage des divers produits agricoles et d'une structure de collecte : deux sucreries, trois minoteries industrielles, une laiterie, plus de 340 huileries... (ORMVA du Loukkos, 2009).

Pour de ce qui est de la transformation, ce sont principalement les tomates qui sont destinées à faire de la tomate en conserve et les fruits rouges congelés/surgelés destinés à l'exportation (UE et USA). L'activité de surgélation est assez récente au Maroc. Cette activité n'a pas encore atteint le degré de maturité en comparaison avec les autres branches de l'industrie des conserves végétales. Au niveau de la qualité et de la productivité on constate un problème de disparité de la qualité selon les acteurs et les cultures. De même il existe un manque de variétés que les producteurs tentent de pallier, devant répondre à une demande internationale toujours plus exigeante dans un environnement d'hyper-concurrence.

II.8. Le tourisme

A Larache, on peut visiter le site de Lixus, la forteresse Fkhitate, Dar El Makhzin ou bien encore le musée archéologique et la mosquée Al Aadam. Par ailleurs, la région dispose d'infrastructures de transport et d'hébergement en mesure d'attirer un grand nombre de touristes, particulièrement durant la saison estivale.

PARTIE 6.

IDENTIFICATION DES CARACTERISTIQUES PROPRES AUX DISPOSITIFS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES DIFFERENTS SECTEURS

I. Le Département de la Formation Professionnelle (DFP)

I.1. Pilotage et coordination de la formation professionnelle

La réforme engagée depuis 1999-2000 par le Gouvernement du Maroc, dans le cadre de la mise en œuvre de la *Charte Nationale d'Éducation et de Formation*, identifie « l'adéquation du système éducatif et de formation à son environnement économique » comme un levier majeur de changement. Cette réforme consacre le rôle de la formation professionnelle en tant que maillon fort d'une politique de promotion de l'emploi et de rehaussement du niveau de qualification des ressources humaines du pays en vue du renforcement de la compétitivité de son économie.

Pour le Maroc, confronté d'une part, aux défis que pose le démantèlement graduel des barrières tarifaires au titre des accords de libre échange avec ses principaux partenaires économiques et d'autre part, au chômage de ses jeunes, notamment les diplômés de l'enseignement supérieur, la formation professionnelle est au cœur de sa capacité d'adaptation. Elle permet une augmentation de la productivité de la main d'œuvre, et constitue l'un des pivots de la mise à niveau de l'économie et l'un des principaux leviers d'attraction pour les investisseurs.

La formation professionnelle au Maroc est pilotée et coordonnée par le Département de la Formation Professionnelle (DFP) qui est l'autorité gouvernementale de la formation professionnelle. Ledit Département dépend du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP). Il élabore et veille à la mise en œuvre de la formation professionnelle au Maroc et coordonne la formation entre les différents opérateurs publics et privés, à savoir :

- l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) avec 56 % de l'effectif global des formés ;
- les deux Ministères sectoriels, de l'Agriculture et de la Pêche maritime d'une part, du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale d'autre part, qui représentent 15 % de l'effectif global ;

- le secteur privé, avec 29 % de l'effectif global.

Il convient en fait d'ajouter d'autres organisations professionnelles, entreprises et ONG dont la part n'est pas incluse dans les statistiques.

1.2. Le Plan d'urgence de la formation professionnelle

Pour accompagner les grands chantiers de l'économie nationale ouverts par le Maroc depuis 2007, date de mise en place du plan d'urgence de la formation professionnelle, le DFP a élaboré un plan d'action pour la période 2008-2012 qui s'articule autour des principaux programmes suivants :

- L'accompagnement du secteur de l'hôtellerie par la satisfaction de ses besoins en compétences ;
- Le développement de la formation par apprentissage des jeunes dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat pour permettre aux jeunes, de façon générale, et les déscolarisés en particulier, d'acquérir des compétences qui favorisent leur insertion dans la vie active, améliorer l'encadrement du tissu économique et participer à la réalisation des objectifs de l'initiative Nationale de Développement Humain (INDH) ;

Il est à signaler que depuis le 18 mai 2005, Sa Majesté le Roi a lancé un chantier national prioritaire à savoir « l'Initiative Nationale pour le Développement Humain », une initiative élaborée selon une démarche concertée fondée sur la participation et la gouvernance de proximité. Ceci a permis de réaliser des avancées significatives surtout au niveau de la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'amélioration des conditions de vie.

- L'accompagnement du plan de développement intégré du secteur industriel marocain par la satisfaction des besoins en compétences ;
- Le développement des Licences Professionnelles en partenariat entre les Universités et les Etablissements de Formation Professionnelle ;
- L'optimisation des durées de formation ;
- La régulation des offres publique et privée de formation professionnelle ;
- L'amélioration de l'employabilité des jeunes en difficulté d'insertion.

Le plan d'urgence permettra :

- l'accroissement des effectifs des bénéficiaires de la formation professionnelle de 233 000 au titre de 2006-07 à environ 311 000 au titre de 2011-12 ;
- la mise sur le marché du travail, durant le quinquennat 2008-2012, de près de 750 000 lauréats contre 489 000 environ au titre du quinquennat 2003-2007.

1.3. Les leviers du plan d'action

Le plan d'action retenu s'appuie sur des programmes étudiés et contractualisés avec les différents partenaires. Il émane des résultats des différentes études réalisées pour l'élaboration du plan d'urgence de la formation professionnelle en 2007 et qui ont porté sur les leviers suivants :

1.3.1. 1^{er} levier : l'apprentissage dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat

Il est estimé qu'environ 200 000 jeunes abandonnent chaque année le système scolaire entre la 6^{ème} AF et la 2^{ème} AB et ne sont pris en charge par aucun système de qualification et d'insertion.

Deux programmes d'apprentissage phares ont été retenus :

- Un programme de formation par apprentissage de 60 000 filles et fils d'agriculteurs durant la période 2008-2012;
- Un programme de qualification par apprentissage de 51 000 jeunes dans les métiers de l'artisanat d'art à l'horizon 2015.

1.3.2. 2^e levier : l'optimisation des durées de formation

Le décret publié au BO en 2007 dans le cadre de la réingénierie de la Formation Professionnelle selon l'approche par compétences permet aux opérateurs de formation de dispenser des programmes pour les niveaux qualification et spécialisation sur la durée nécessaire à l'acquisition des compétences et non pas sur deux années scolaires comme c'était le cas jusqu'à maintenant.

Ce nouveau décret permet d'augmenter de façon significative le nombre de bénéficiaires de la formation professionnelle pour ces 2 niveaux mais, nécessite une refonte complète des programmes de formation.

1.3.3. 3^e levier : l'opérationnalisation de l'accord cadre signé entre le gouvernement et le secteur privé de la formation professionnelle en mai 2007

Dans le cadre de la complémentarité entre les secteurs public et privé et de l'optimisation de l'utilisation des ressources, deux études ont été réalisées :

Une 1^{ère} étude de faisabilité pour la création de licences professionnelles dans les établissements de formation professionnelle accrédités en partenariat avec le Département de l'Enseignement Supérieur.

Une 2^{ème} étude pour mettre en place les mécanismes de régulation des offres publique et privée de formation professionnelle.

1.3.4. 4^e levier : le contrat programme formation et ressources humaines dans l'hôtellerie 2008-2012

Les besoins en main d'œuvre qualifiée du secteur de l'hôtellerie augmentent d'année en année et ne sont satisfaits que partiellement par l'appareil de formation à cause notamment de la rareté des ressources humaines formatives et du manque d'attractivité du secteur (les 2/3 des lauréats n'intègrent pas le secteur).

Pour répondre aux besoins en compétences générés par le développement du secteur de l'hôtellerie et d'améliorer le service de ce secteur, un contrat programme formation et RH dans le secteur pour la période 2008-2012 a été élaboré.

1.3.5. 5^e levier : l'accompagnement du plan de l'émergence industrielle et le développement de l'employabilité des diplômés en difficulté d'insertion

L'accompagnement du plan de l'émergence industrielle par la formation professionnelle et le développement de l'employabilité des diplômés en difficulté d'insertion à travers la formation qualifiante sont prévus à travers :

- L'élaboration d'un plan de développement de la formation professionnelle pour accompagner le plan Emergence dans les secteurs de l'Offshoring, l'Automobile, l'Electronique, l'Aéronautique, l'Agroalimentaire et le Textile Habillement Cuir.
- L'élaboration d'un plan d'action permettant le développement de l'employabilité des diplômés en difficulté d'insertion via la formation qualifiante dans les métiers qui offrent un potentiel d'emplois.

II. Caractéristiques propres de la formation professionnelle du secteur agricole

II.1. Le dispositif

La réforme du système de formation professionnelle, engagée par les pouvoirs publics conformément aux orientations de la Charte Nationale d'Education et de Formation a identifié « l'adéquation du système de l'éducation et de formation à son environnement économique » comme levier majeur de changement. Cette réforme consacre le rôle de la formation professionnelle en tant que maillon fort d'une politique de promotion de l'emploi et de rehaussement du niveau de qualification des ressources humaines du pays en vue du renforcement de la compétitivité de son économie.

Dans cette perspective, le Département de l'Agriculture, à l'instar des autres départements opérateurs de la formation professionnelle, a opté pour la restructuration de son système de formation professionnelle afin de mieux adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises et par là, augmenter l'employabilité des lauréats et faciliter leur insertion dans la vie professionnelle.

L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle Agricole répondent à une double finalité :

- Accompagner les politiques sectorielles de développement du Département de l'agriculture ;
- Contribuer à la mise en œuvre des politiques nationales en matière d'éducation et de formation professionnelle.

La formation initiale est assurée par 45 établissements de formation comprenant :

- 8 Instituts Techniques Agricoles Spécialisés en Agriculture (ITSA), formant des techniciens spécialisés, des techniciens et des ouvriers qualifiés ;
- 11 Instituts Techniques Agricoles (ITA) formant des techniciens et des ouvriers qualifiés ;
- 26 Centres de Qualification Agricole (CQA) formant des ouvriers qualifiés.
- Les 45 établissements du dispositif assurent également la formation par apprentissage des jeunes ruraux.

L'enseignement technique est assurée par :

- 9 lycées préparant le baccalauréat des Sciences agronomiques dont deux relèvent du Ministère de l'Education Nationale ;
- 30 collèges ruraux relevant du MEN dispensant la formation en technologie agricole par les enseignants du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche Maritime.

II.2. Les modes de formation et les filières

Deux types de formation sont assurés par le dispositif : une formation diplômante pour les niveaux Technicien spécialisé, technicien et ouvrier qualifié ; et une formation certifiante pour les niveaux spécialisation, « apprentissage ». Par ailleurs, plusieurs collèges ruraux (30) s'appuient sur les ressources humaines du dispositif pour l'enseignement de la technologie agricole.

La formation professionnelle agricole offre la formation diplômantes dans 28 filières dont 8 pour le niveau qualification, 8 pour le niveau technicien et 12 pour le niveau technicien spécialisé. Ces filières couvrent les domaines de la production animale et végétale, la mécanique agricole, le génie rural, la topographie, la gestion et maîtrise de l'eau, la gestion des exploitations agricoles et la commercialisation des produits agricoles et para-agricoles. Par ailleurs, le Département de l'Agriculture est actuellement en train de développer un plan de formation en en industrie agroalimentaire.

La formation initiale est dispensée selon le mode par alternance, régi par la loi 36-96. Cette formation consacre 50 % de la durée de la formation à la formation pratique en entreprise. Actuellement, un réseau de 1500 entreprises et exploitations agricoles est sélectionné pour assurer la formation en entreprise des stagiaires.

La formation par apprentissage est dispensée pour 20 métiers. Elle s'adresse aux jeune fils et filles d'agriculteurs en mode apprentissage. Elle est régie par la loi 12-00 et les textes de son application. Elle est destinée aux jeunes déscolarisés et ceux ayant achevé les cours d'alphabétisation fonctionnelle, notamment aux fils d'agriculteurs qui désirent assurer la relève de leurs parents à la tête de l'exploitation agricole familiale. Elle consacre 20 % à la formation théorique et 80 % à la formation en entreprise.

Par ailleurs, le dispositif dispose de sept centres de formation continue pour la formation des ressources humaines des établissements de formation professionnelle agricole et pour la formation continue des personnels du Département de l'Agriculture.

La capacité d'accueil et d'hébergement du dispositif est de près de 40 000 places réparties comme suit :

Tableau 7. Capacité d'accueil dans les centres de formation

Établissements	Nombre	Capacité d'accueil
Instituts Techniques Agricoles Spécialisés en Agriculture (ITSA)	8	930
Instituts Techniques Agricoles (ITA)	13	830
Centres de Qualification Agricole (CQA)	19	1 200
Lycées agricoles (LA)	9	810

II.3. La stratégie et les programmes

Le « Plan Maroc Vert » qui vise à faire du secteur agricole un véritable moteur de développement socio-économique du pays a été accompagné par la réalisation de plusieurs études visant l'adaptation et l'amélioration du dispositif de formation professionnelle agricole afin de construire

une offre de formation pertinente et en cohérence avec les spécificités et les besoins en compétences du secteur.

Ainsi, dans sa stratégie d'amélioration de l'offre de formation, le Département de l'Agriculture élaboré :

- Un plan stratégique de développement et la généralisation de l'approche par compétences.
- Les schémas directeurs régionaux pour la formation par apprentissage des jeunes ruraux (au niveau de 8 bassins d'emploi agricole);

Ces deux programmes prévoient la révision de l'offre de formation professionnelle agricole actuelle pour qu'elle puisse mieux répondre à la demande des professionnels et du marché du travail, la restructuration des filières de formation et la régionalisation de l'offre de formation.

II.3.1. Plan stratégique de développement de l'approche par compétences 2009-2017

Pour concrétiser les recommandations du plan d'urgence de la formation professionnelle, le Département de l'Agriculture a élaboré un plan stratégique de développement pour la réingénierie de l'offre de formation professionnelle agricole selon l'APC, qui vise l'élargissement progressif de l'APC, en vue de sa généralisation à l'ensemble des établissements de la formation professionnelle agricoles. En effet, le Département de l'Agriculture a identifié deux phases lui permettant à l'horizon 2017, de généraliser l'APC à l'ensemble de l'offre de formation agricole :

- La première phase (2009-2012) : « phase élargissement de l'APC », consiste en l'élargissement de l'APC à 9 établissements agricoles pilotes têtes de réseaux ;
- La seconde phase (2012-2017) : « phase généralisation », les établissements pilotes vont disséminer l'expertise acquise en APC en vue de généraliser l'approche à l'ensemble des établissements de formation professionnelle agricole.

Cette restructuration du système de formation professionnelle agricole nécessite la révision de tous les programmes de formation selon l'APC, le développement et la conception de nouveaux programmes qui répondent à une demande du marché du travail et/ou la suppression de filières et de programmes qui ne répondent plus à aucune demande du secteur. Ces programmes révisés/développés seront progressivement implantés dans les établissements de formation professionnelle agricole selon une vision globale qui reflète les objectifs de développement du secteur agricole tels que soulignés dans le plan Maroc Vert.

II.3.2. Plan d'action 2008-2012 pour la formation par apprentissages des jeunes ruraux

L'étude sur le développement de la formation par apprentissage des jeunes ruraux a permis l'élaboration des schémas directeurs de la formation par apprentissage des jeunes ruraux au niveau des principaux bassins d'emploi agricole. Ainsi, le plan d'action 2008-2012 prévoit les actions suivantes :

- La formation de 60 000 jeunes ruraux, fils et filles d'agriculteurs sur une vingtaine de métiers ;
- La construction de 6 nouveaux CFA (Izmouren ; Ouarzazate ; Souq Tlat du Gharb ; Taourirt-oriental ; Souq Sebt-Tadla ; Khmiss Zemamra-Doukkala)

- L'extension de 7 CFA (CQA de Tanant ; CQA de Khemiss Mettough ; LA Jemâa Shaim ; CQA de Larache ; CQA de Ouled Bougrine ; CQA de Attaouia ; ITA de Ouled Amlil) ;
- La création de 2 CFA intra-entreprises ;

Ces actions seront accompagnées par le recrutement du personnel formateur et de soutien, la restructuration des programmes de formation selon l'APC, la création d'un Service de l'État Géré de Manière Autonome (SEGMA) central pour l'amélioration de la gestion financière du programme, et des actions de communication pour la sensibilisation des fils et filles d'agriculteurs à l'importance de ce mode de formation.

II.4. Plan de formation en industrie agroalimentaire

L'Etat, par le biais du pacte National pour l'Emergence Industrielle, s'est engagé à appuyer le développement du secteur agroalimentaire à travers la promotion d'une stratégie volontaire reposant sur cinq initiatives portant sur le développement des filières à fort potentiel à l'export ; la restructuration des filières des denrées de base nationales ; un d'appui ciblé en faveur des « filières intermédiaires » ; une formation adaptée au secteur ; et un réseau d'agropoles au niveau des principales régions économiques du pays.

Afin d'accompagner la mise en œuvre dudit pacte par la composante formation, une étude portant sur la mise en place d'un plan de formation pour le secteur de l'industrie agroalimentaire et sur la définition des filières de formation qui seront dispensées par les différents opérateurs de formation (Département de l'Agriculture, Département de l'Enseignement Supérieur, OFPPT, Privé, ..) est en cours de réalisation. La DEFR est chargée de coordonner le groupe de travail agro-alimentaire pour les produits denrées de base nationales et pour les filières d'exportation à fort potentiel de valeur ajoutée.

La définition des filières de formation qui seront dispensées par les établissements de l'Enseignement supérieur et de la Formation Professionnelle nécessite une concertation entre les spécialistes de la formation et les différentes catégories de professionnels du secteur (Lait, viande, Huiles, Epices, etc.). A ce jour, les besoins qualitatifs ont été déterminés et ceux quantitatifs sont en cours de définition.

III. Caractéristiques propres de la formation professionnelle du secteur de l'Artisanat

III.1. Le dispositif

L'action du département de l'Artisanat en matière de formation est axée sur la création et la mise à niveau d'espaces de formation de qualité, la mise en place de programmes de formation et cursus adaptés aux nouveautés dans ce domaine et la promotion de la situation et du rôle des formateurs.

Selon le Département de l'Artisanat, l'offre de formation professionnelle des établissements de l'artisanat au niveau national a atteint, pour la formation par apprentissage, 5.254 apprentis en 2010 et 5.800 apprentis pour 2011.

De même, 1.600 stagiaires ont suivi une formation résidentielle en 2010, un chiffre qui devrait augmenter pour atteindre 1.700 stagiaires pour 2011, alors qu'en termes de formation continue, 40 séminaires ont été réalisés en 2010 pour 840 artisans dans 4 filières, en plus de 14 séminaires prévus avant fin décembre 2010, en faveur de 280 artisans dans 3 autres filières.

Par ailleurs, l'année de formation 2010-2011 est marquée par le lancement du programme « Millennium Challenge Account » (MCA) de l'Agence du partenariat pour le progrès (APP), qui vise la mise à niveau du dispositif de formation professionnelle relevant du Département de l'Artisanat et l'accompagnement des efforts pour l'amélioration de la qualité de la formation initiale et le développement de la formation continue des artisans.

Le dispositif propose aux jeunes des parcours de formation qui conduisent à leur qualification dans différents métiers de l'artisanat et leur permettent d'obtenir des diplômes et certificats correspondant à trois niveaux de formation : Spécialisation, Qualification et Technicien. Il dispose d'un réseau d'établissement de formation couvrant l'ensemble du territoire national et permettant d'offrir la formation dans différents métiers de l'artisanat d'art et de production, relevant principalement des secteurs du bois, du cuir, des métaux, du textile et de la terre.

En parallèle, le département assure la formation continue des mono-artisans pour mieux développer leur savoir-faire et renforcer les compétences des ressources humaines des entreprises afin d'améliorer leur productivité et leur compétitivités.

III.2. Modes de formation et filières

La formation professionnelle dans le secteur de l'artisanat comporte deux modes de formation initiale : la formation résidentielle et la formation par apprentissage. Ces deux modes de formation visent à transmettre aux jeunes des connaissances générales, techniques et technologiques, pratiques et artistiques se rapportant aux filières de la formation dispensée.

III.3.1. Formation résidentielle

La formation résidentielle se caractérise par la dispense de la totalité de la formation (théorique et pratique) au sein de l'établissement de formation, complétée par deux stages de courte durée au sein des entreprises.

Elle est dispensée actuellement par 27 établissements de formation professionnelle, pour une durée de formation de deux années et à travers trois niveaux de formation :

- Spécialisation : ce niveau est assuré par 8 centres de spécialisation et 10 centres de qualification ;
- Qualification : ce niveau est assuré par 16 centres de qualification et 2 instituts des arts traditionnels ;
- Technicien : ce niveau est assuré par 2 instituts des arts traditionnels.

La capacité d'accueil globale de ce mode de formation est de 2200 places pédagogiques. Elle est répartie par niveau de formation comme suit :

- Technicien : 200 places pédagogiques ;
- Qualification : 1 060 places pédagogiques ;

- Spécialisation : 940 places pédagogiques.

La formation résidentielle est dispensée dans 27 filières, réparties par niveau comme suit :

- 5 filière de Techniciens : Chaussure, Tissage traditionnel, Ferronnerie d'art, Menuiserie d'art, Céramique ;
- 10 en Qualification : Chaussure, Maroquinerie, Coupe et Couture, Confection cuir, Menuiserie d'art, Ferronnerie d'art, Céramique, Marqueterie, Tapisserie, Tissage traditionnel ;
- 12 en Spécialisation : Cordonnerie, Maroquinerie, Broderie et couture, Menuiserie, Tapis, Tissage traditionnel, Reliure, Céramique, Sculpture et peinture sur bois, Sculpture et peinture sur plâtre, Marqueterie, Bijouterie.

III.3.2. Formation par apprentissage

La mise en place du système de formation par apprentissage, dans le secteur de l'artisanat a fait l'objet d'une expérience pilote en 1997. Cette expérience avait pour objectif la formation de 5 000 apprentis auprès de 1 250 artisans. Elle a permis la formation de 4 040 jeunes. En 2007, le secteur de l'artisanat a mis en place un schéma directeur pour la formation par apprentissage de 60 000 jeunes (51 000 lauréats) dans différents bassins d'emploi en artisanat.

III.3.3. Formation continue

La formation continue est destinée à développer le savoir-faire des mono artisans et de renforcer les compétences des salariés des entreprises afin d'améliorer leur productivité et leur compétitivité.

Ce type de formation vise à :

- Réaliser des actions de formation continue répondant aux besoins des artisans en formation technique liée à l'exercice de leurs activités professionnelles ;
- Sensibiliser les artisans sur la qualité, le design et les techniques modernes de gestion de leurs ateliers de production ;
- Inciter les PME à renforcer les compétences de leurs salariés en leur assurant un accompagnement volontariste dans leur démarche d'élaboration et de réalisation de leurs plans de formation.

La formation continue s'adresse prioritairement aux artisans exerçant des métiers d'artisanat d'art et de production dans les filières prioritaires arrêtées par la stratégie, élaborée par le Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale en relation avec les partenaires (Chambres d'Artisanat, Fédération des Entreprises de l'Artisanat, Associations professionnelles, ...).

Les formations sont organisées pour une durée de 2 à 4 jours par module et se déroulent, selon les thèmes, dans les locaux des Etablissements de Formation, des Chambres d'Artisanat, ou autres locaux adaptés.

Les actions de formation continue seront mises en valeur, à moyen terme, par l'obtention d'une certification professionnelle qui témoigne que ces artisans disposent d'un niveau de compétences reconnu par la profession.

III.3. Stratégie et programmes

L'artisanat marocain, riche par sa diversité et par la qualité et l'authenticité de ses produits, occupe une place de choix dans l'économie de notre pays. Depuis quelques années, ce secteur s'est doté d'une stratégie intitulée « Vision 2015 » qui définit la stratégie de développement du secteur à l'échelle nationale et qui constitue un contrat programme signé en 2007⁶ engageant les acteurs publics et privés pour l'émergence du sous- secteur d'artisanat de production segmenté en six filières : la décoration, la bijouterie, l'ameublement, l'habillement, le bâtiment traditionnel et les produits émergents.

Portant sur une durée de dix années (2006-2015), ce contrat vise la création de 115 000 emplois dans l'artisanat à fort contenu culturel, appelé à connaître un essor réel en termes de production et d'exportation.

La politique en matière de formation professionnelle du Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat consiste à doter les différentes régions du royaume de Schémas Directeurs Régionaux de Formation Professionnelle des Métiers de l'Artisanat (SDFP) qui serviront de levier à la mise en œuvre des objectifs de développement du secteur prévus par la « Vision 2015 ».

Ces schémas ont pour objectifs de préciser les orientations à suivre en matière de formation professionnelle au niveau de chaque région, déterminer les actions de formations initiales et continues nécessaires à mettre en œuvre, définir leurs plannings de réalisation et évaluer les besoins en investissements et en ressources humaines nécessaires à leur mise en œuvre.

III.4. Plan d'urgence

Cette étude, intitulée « Mise en œuvre des objectifs de la formation par apprentissage, conformément à la vision 2015, et leur déclinaison par bassin d'artisanat en termes de métiers, de places d'apprentissage offertes par les entreprises et d'offre de formation actuelle et à mettre en place », s'inscrit aussi dans le cadre des recommandations du Conseil Supérieur de l'Enseignement : « (...) le système d'apprentissage devrait être renforcé, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat en convergence avec l'Initiative Nationale du Développement Humain (...) ».

Le plan d'urgence apprentissage présente le plan d'action élaboré sur la base des besoins en main d'œuvre, des places d'apprentissage offertes par les unités d'artisanat et des capacités des centres de formation par apprentissage (CFA) du secteur. Il vise la formation par apprentissage de 60 000 jeunes (51 000 lauréats) dans différents bassins d'artisanat.

⁶ Sous la présidence de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, ce contrat programme a été signé le 20 février 2007, par le Ministre des Finances et de la Privatisation, le Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale, et par le Président de la Fédération des Chambres d'Artisanat, la Présidente de la Fédération des Entreprises d'Artisanat, affiliée à la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et agissant au nom des professionnels.

IV. Caractéristiques propres du dispositif de la formation du secteur du tourisme

IV.1. Le dispositif

Le dispositif de formation hôtelière marocain se compose d'une cinquantaine d'établissements publics et privés auxquels s'ajoutent les Centres de Formation par Apprentissage Intra-entreprise (CFA-IE).

En sus de la construction de 8 nouveaux centres et qu'à l'effet d'améliorer la capacité en places pédagogiques, il a été retenu dans le cadre des chantiers du Plan de Développement Intégré de la formation (PDI), l'extension de 8 EFHT relevant du Département du Tourisme.

IV.2. Le Plan d'action 2008-2012

La capacité pédagogique attendue de ces extensions s'élève 870 places. Il en découle que la capacité globale du dispositif de formation du Département du Tourisme permettra de mettre sur le marché du travail 11 000 lauréats environ à l'horizon 2012.

Tableau 8. Effectifs des stagiaires à l'horizon 2012 – Département du Tourisme

EFHT*	2007-08		2008-09		2009-10		2010-11		2011-12		2008/2012		
	1°A	2°A	1°A	2°A	1°A	2°A	1°A	2°A	1°A	2°A	1°A	2°A	Total
CQPHT Asilah	117	100	175	117	175	175	210	175	210	210	887	777	1664
CQPHT Benslimance	155	109	150	155	155	150	170	155	170	170	800	739	1539
CQPHT Casablanca	119	99	165	119	170	165	220	170	220	220	894	773	1667
CQPHT Touarga	100	30	60	100	100	60	100	100	100	100	460	390	850
ISTAHT Agadir	200	157	190	200	200	190	210	200	210	210	1010	957	1967
ISTAHT Marrakech	334	98	250	334	335	250	350	335	350	350	1619	1367	2986
ISTAHT Mohammedia	212	177	230	212	230	230	260	230	260	260	1192	1109	2301
ITHT EL Jadida	134	137	185	134	160	185	220	160	220	220	919	836	1755
ITHT Arfoud	123	110	115	123	125	115	130	125	130	130	623	603	1226
ITHT Fès Anas	118	115	120	118	125	120	125	125	125	125	613	603	1216
ITHT Fès Atlas	122	99	120	122	125	120	125	125	125	125	617	591	1208
ITHT Ouarzazate	120	117	170	120	180	170	190	180	190	190	850	777	1627
ITHT Saïdia	115	93	120	115	145	120	170	145	170	170	720	643	1363
ITHT Salé	160	138	180	160	170	180	230	170	230	230	970	878	1848
ITHT Tanger	95	55	100	95	100	100	125	100	125	125	545	475	1020
Total	2224	1634	2330	2224	2495	2330	2835	2495	2835	2835	12719	11518	24237

* : Établissements de Formation en Hôtellerie et Tourisme de type :

CQPHT : Centre de Qualification Professionnelle, Hôtelière et Touristique

ITHT : Institut de Technologie Hôtelière et Touristique

ISTAHT : Institut Spécialisé de Technologie Appliquée Hôtelière et Touristique

Tableau 9. Effectifs des lauréats par EFHT à l'horizon 2012

EFHT*	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
CQPHT Asilah	95	115	165	165	200
ITHT Tanger	52	95	95	100	118
CQPHT Benslimance	104	150	145	150	160
CQPHT Casablanca	94	115	155	160	220
CQPHT Touarga	28	95	56	97	98
ISTAHT Agadir	150	200	180	200	200
ISTAHT Marrakech	123	320	240	320	320
ISTAHT Mohammedia	169	210	220	220	250
ITHT EL Jadida	130	135	175	150	210
ITHT Erfoud	104	120	114	120	120
ITHT Fès Anas	109	120	114	120	120
ITHT Fès Atlas	94	120	95	120	100
ITHT Ouarzazate	111	120	160	160	180
ITHT Saïdia	88	115	114	140	160
ITHT Salé	131	160	170	165	220
Totaux	1582	2190	2198	2386	2676

* : Abréviations : voir note au tableau précédent

IV.4. Formation des formateurs

Les travaux initiés visant la révision des modes et du rythme de formation visent à optimiser la capacité en places pédagogiques.

Néanmoins et en accompagnement de l'optimisation du dispositif et afin de délivrer une formation de qualité, dans le respect des normes d'encadrement des stagiaires, il conviendra de renforcer la population des formateurs et de prévoir un dispositif de formation des formateurs. Les besoins identifiés à l'horizon 2012, tenant compte des extensions et des départs à la retraite, sont évalués ci-après.

Tableau 10. Estimations des besoins en formateurs en 2012

	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	Total
Besoins DT	61	29	70	70	230
Besoins OFPPT*	152	85	7	0	244

Abréviations : DT : Département du Tourisme – OFPPT : Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail.

IV.5. Portrait de l'offre de formation

L'offre de formation est assurée par trois opérateurs : DT ; OFPPT et Secteur Privé.

Le Département du Tourisme (DT) dispose de 16 établissements de formation qui représentent 23 % et accueillent près de 4 000 stagiaires annuellement en Formation Résidentielle et par Apprentissage.

Le tableau suivant montre la répartition en 2008 des effectifs des stagiaires par région des établissements relevant du DT, ainsi que la nature du lieu d'emploi des formateurs.

Tableau 11. Répartition des effectifs par région des établissements du Département du Tourisme en 2008

Région	Nom de l'établissement	Effectif stagiaires	Nombre de formateurs	
			Perm.	Vacat.
Souss-Massa-Draâ	ISTAHT Agadir(DT)	357	26	9
Tensift-Haouz	ISTAHT Marrakech	432	32	1
Grand Casablanca	ISTAHT Moham	389	26	7
Tanger-Tétouan	ITHT Tanger	150	12	7
Oriental	ITHT Saïdia	208	9	16
Fès-Boulmane	ITHT Fès Atlas	221	17	4
Fès-Boulmane	ITHT Fès Anas	233	16	4
Meknès-Tafilalet	ITHT Arfoud	233	14	2
Souss-Massa-Draâ	ITHT Ouarzazate	237	17	3
Rabat-Salé-Zem-Zair	ITHT Salé	298	31	3
Abda-Doukkala	ITHT El Jadida	271	21	5
Tanger-Tétouan	CQPHT Asilah	217	8	6
Chaouia-Ouardigha	CQPHT Benslimane	264	12	1
Grand Casablanca	CQPHT Casablanca	218	14	3
Rabat-Salé-Zem-Zair	CQPHT Touargas	130	12	0
Totaux		3858	267	71

L'analyse qualitative de l'offre de formation révèle les points de fragilité suivants :

- manque d'interactivité entre l'appareil de formation et le milieu professionnel,
- insuffisance de la dimension pratique dans le cursus de formation,
- insuffisance de la formation des formateurs,
- lacunes d'encadrement et suivi des stagiaires,
- lacunes en langues & communication,
- insuffisance de programmes de formation touchant aux volets comportementaux,
- lacunes managériales,
- non couverture des métiers connexes à l'hôtellerie (thalasso- SPA, animation, golf...)

Sur le plan de l'infrastructure, il y a lieu de relever :

- Des établissements et des équipements vétustes, ce qui a un impact direct sur les conditions et la qualité de la formation dispensée ;
- Des extensions des établissements qui, faute de personnel et d'équipements, ne sont toujours pas opérationnelles.

L'offre de formation est pour sa part concentrée au niveau des métiers de l'hébergement (21 %) et des métiers de restauration (53 %), soit 74 % de l'offre globale.

PARTIE 7.

APPROCHE METHODOLOGIQUE GLOBALE

I. Introduction

Face aux mutations et contraintes caractérisant l'environnement de l'économie nationale, la formation professionnelle s'impose comme un instrument d'ajustement et de développement des compétences professionnelles. La Charte Nationale de l'Education et de la Formation, adoptée en octobre 1999, considère la formation professionnelle comme étant un des pivots de la politique de l'emploi et de l'insertion professionnelle et témoigne du rôle stratégique que peut jouer le système de formation professionnelle dans l'accompagnement du développement économique du pays.

Néanmoins, toute politique de formation ne peut s'élaborer sans tenir compte des réalités, des spécificités et des perspectives dans un territoire donné. Ainsi, et pour répondre aux besoins socio-économiques, tout système de formation doit appréhender et intégrer les caractéristiques de son environnement social, économique et institutionnel. L'offre de formation qui en découle, alors, sera d'autant plus pertinente et efficace si elle crée un point de convergence entre les dispositifs de formation élaborés et les profils de compétences nécessaires au bon fonctionnement et à l'évolution de l'économie.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la présente étude relative à l'identification des besoins en formation des jeunes ruraux dans les deux provinces de Tétouan et de Larache de la région Tanger-Tétouan.

Identifier les besoins en formation professionnelle revient à répondre à la question : quelles orientations stratégiques et quelles projections futures, les dispositifs de formation professionnelle dans les territoires cités doivent-ils intégrer pour adapter et anticiper son offre de formation afin de répondre aux besoins en qualification et compétences dans les différents secteurs économiques ?

La réponse à cette question exige, d'une part, une connaissance approfondie des caractéristiques sociales, économiques et institutionnelles des territoires de l'étude, et d'autre part, une analyse prospective du potentiel local.

Il est aussi important de porter un intérêt particulier aux interactions locales, afin de mettre en relief, les spécificités et les liens qui existent entre le marché de l'emploi, le tissu économique, l'appareil de formation et l'environnement social.

Cette approche permet d'aborder la problématique que pose la relation emploi-formation. Celle-ci ne peut, en effet, être réduite à une sorte de face à face entre le monde de l'Emploi et celui de la Formation.

Au contraire, trois pôles interdépendants façonnent et structurent cette relation :

- le pôle « sociétal » qui touche en priorité les différents aspects de la population (démographie, mobilité, systèmes de valeurs par rapport au travail et à la formation...),
- le pôle économique relatif à l'environnement et au tissu productif (création/suppression d'entreprises, stocks et potentiels d'emplois, évolution des qualifications et des compétences...),
- le pôle « formation » que représente le système d'éducation et de formation.

Afin de répondre à la problématique développée et de structurer la méthodologie présentée dans le présent document, nous avons effectué des entretiens avec un certain nombre d'acteurs institutionnels et économiques et nous avons effectué une analyse bibliographique autour des politiques de développement des différents secteurs, des caractéristiques des territoires à étudier, ainsi que des dispositifs de formation y existants. L'analyse de ces données permet de dégager les principales caractéristiques de chacun des territoires à étudier et d'adapter la méthodologie aux objectifs de l'étude.

II. Présentation des deux territoires

II.1. Province de Larache

Bien qu'elle se trouve sur l'océan Atlantique, la dimension méditerranéenne est omniprésente à Larache : en raison de son climat mais aussi de l'architecture, des traditions, de ses couleurs, ses relations historiques avec les ports et les peuples du bassin méditerranéen.

Géographiquement, elle appartient à un territoire composé de plaines dont celle du Loukkos riche par la qualité de ses sols. D'ailleurs l'appellation « Al-Ara'ich » qui a donné le nom Larache désigne un dispositif en bois, un tuteur, placé pour soutenir une vigne. Cela rappelle l'activité agricole et la fertilité des terres caractérisant la région du bas Loukkos et toute son histoire.

Le territoire de Larache est composé essentiellement de plaines situées à quelques mètres au dessus du niveau de la mer. La plus importante de ces plaines est celle du Loukkos caractérisée par une agriculture riche et moderne.

Le port fluvial revêt une importance primordiale dans la vie socio-économique de Larache. Une industrie liée à la mer et à la pêche s'y est implantée et la province, à vocation agricole et maritime, a suscité l'implantation de plusieurs unités d'agro-industries.

La province de Larache en tant que territoire rural a un défi majeur à relever à savoir celui de la modernisation face au développement croissant des grandes villes de la région telle que Tanger et à l'attractivité économique qu'elles peuvent représenter pour les populations locales, et, à la reconversion nécessaire des populations agricoles de ce territoire fortement concurrencées par les

états membres voisins tels que l'Espagne et très fortement affaiblies par la suppression des cultures de cannabis.

En effet, la production et la commercialisation de cannabis a constitué une des principales activités génératrices de revenus des ruraux de la province. En 2005, le gouvernement marocain a organisé de vastes campagnes de destruction de cette culture. Mais l'absence d'activités économiques alternatives a contribué à la dégradation socio-économique de Larache, à l'augmentation de la pauvreté et de l'exode rural des hommes. Ceci amène à réfléchir sur le problème du chômage qui revient croissant ainsi que sur la nécessité de création des activités génératrices d'emploi afin de pallier aux problèmes de pauvreté dont souffre les populations des douars malgré les nombreux potentiels dont dispose la province en matière de ressources humaines (population jeune, associations, coopératives de femmes, etc.) et naturelles (agriculture, pêche, montagne, forêt, rivières).

Le périmètre du Loukkos œuvre une superficie de 256 000 ha dont 147.300 ha de superficie agricole utile (SAU), sur lesquels 42 000 ha sont actuellement irrigués. Avec un climat du type méditerranéen et des ressources en eau abondantes (environ 655 millions de mètres cubes), il dispose d'atouts importants dont essentiellement : la diversité des sols, l'existence d'un réseau important de routes et pistes, la proximité de l'Europe et des grands centres de consommation et enfin l'importance de l'infrastructure portuaire à Tanger.

Ces atouts permettent la pratique d'un éventail très diversifié de spéculations aussi bien en irrigué qu'en agriculture pluviale, dont notamment le tournesol, l'arachide, la betterave sucrière, la canne à sucre, plusieurs espèces de légumineuses alimentaires, des fourrages pour surtout le bétail laitier, les agrumes, l'avocatier, l'olivier et toute une gamme de cultures maraîchères dont surtout la tomate de conserve, le piment, la pomme de terre, la fraise, les petits fruits rouges, l'asperge, la ciboulette, l'artichaut, le melon et la pastèque.

La contribution de la zone du Loukkos dans la production nationale n'est pas négligeable, notamment pour le sucre qui représente 15 % de la production nationale, ainsi que la fraise dont le Loukkos est indéniablement le premier producteur national, tout ceci rappelons-le, avec une SAU qui représente seulement 1,5 % de la SAU totale du pays.

Pour ce qui est de l'organisation professionnelle, le Loukkos comprenant plus d'une vingtaine d'unités industrielles et l'organisation professionnelle des producteurs dans 150 coopératives et une trentaine d'associations.

II.2. Province de Tétouan

La province de Tétouan est située au nord du Maroc sur la méditerranée. C'est un territoire « porte de l'Europe » grâce à sa situation géostratégique clé. Elle se caractérise également par la proximité d'une aire rurale à fort potentiel migratoire.

La partie côtière présente un grand développement touristique et des niveaux d'urbanisation élevés, alors que l'intérieur est plus montagneux et ses activités correspondent au secteur primaire.

Son aire géographique est caractérisée par un paysage montagneux (70 %) à topographie accidentée et tourmentée à l'exception de certaines zones à relief peu élevé et de quelques plaines méditerranéennes.

néennes très exiguës telles celles de Martil, Ajras, Oued Laou et Mallalienne. Toutefois, l'ossature montagnaise est interrompue localement par des bassins intérieurs, des couloirs et des vallées où la topographie est plutôt de type collinaire ou semi-plane.

Presque la moitié de la superficie totale est occupée par les forêts, alors que la S.A.U ne représente que 28 %, suivie par les parcours et incultes avec 25 %.

La production agricole commercialisée est constituée essentiellement de céréales produites principalement dans les grandes exploitations et de cultures maraichères produites dans les petites exploitations. La région se caractérise par un morcellement et une exigüité des parcelles, un surpâturage, et un défrichement excessif des forêts. Par ailleurs, la grande majorité des agricultures utilise une technologie rudimentaire des procédés de production traditionnels.

III. Champ de l'étude

Les deux territoires objets de l'étude ont bien évidemment des caractéristiques très différentes puisque c'est là la raison de leur choix.

Pour ce qui est de la province de Tétouan, elle se caractérise par une fragilité du milieu naturel caractérisé par un terrain montagneux et accidenté, des sols peu fertiles, une agriculture traditionnelle de montagne conduite sous régime pluvial, une population dense à activité principalement commerciale (contrebande) et une forte migration, une zone côtière développée et un potentiel touristique important.

La province de Larache quand à elle, se caractérise par ses plaines riches et ses sols fertiles, son agriculture moderne et diversifiée grâce à l'irrigation, son tissu d'industrie agroalimentaire, ses produits agricoles destinés à l'export, et son organisation professionnelle.

A la lumière de ces données et des constats relevés lors des différents entretiens réalisés avec les responsables de la formation professionnelle au niveau de différents Ministères, la réalisation des différentes enquêtes prévues s'effectuera essentiellement autour de l'activité agricole et à une moindre mesure, autour des activités de l'artisanat, du tourisme et de la pêche.

IV. Les objectifs de l'étude

Le « territoire » est un espace incontournable dans la logique du développement de l'Etat. Par ses subdivisions (région, communes...), le « territoire » offre l'avantage de la proximité, de l'implication directe et de l'immersion dans le tissu socio-économique. Il offre une visibilité dont dépend la pertinence des politiques nationales en matière d'emploi, de formation professionnelle et d'insertion dans la vie active. Laquelle pertinence demeure tributaire de la synergie entre deux logiques : celle de l'Etat et celle du « territoire ».

C'est en prenant en considération cette interdépendance des deux logiques locales et nationales que notre méthodologie a été élaborée pour mener un « diagnostic » qui identifiera les potentialités économiques des deux territoires.

Ce « diagnostic » permettra d'identifier les besoins des entreprises en main-d'œuvre qualifiée dans les différents secteurs de l'économie locale, au niveau de chacun des territoires objets de l'étude.

Afin de diagnostiquer les besoins en formation des jeunes ruraux des deux provinces, la méthodologie proposée se structure autour des quatre phases complémentaires :

- Diagnostic socio-économique,
- Diagnostic de l'emploi,
- Diagnostic de l'offre de la formation professionnelle actuelle,
- Evaluation des besoins en formation professionnelle.

V. Diagnostic socio-économique

Cette phase consiste en une étude approfondie des caractéristiques sociales, économiques et institutionnelles de la zone d'étude.

Elle comportera les axes suivants :

V.1. Les secteurs productifs

Il s'agit d'appréhender les principaux secteurs d'activités économiques en établissant une « cartographie » du tissu économique local. Cette démarche permettra de dégager les caractéristiques globales et spécifiques de la zone étudiée. Il sera question d'analyser les activités dominantes et d'en dégager les secteurs potentiellement porteurs.

Ce recueil d'informations servira à analyser les potentialités des différents secteurs en terme d'emplois et de besoins en compétences et d'effectuer, sur cette base, des projections des dispositifs de formation professionnelle initiale et continue.

V.2. La population

Il s'agit de faire ressortir les principales caractéristiques de la population de la zone étudiée à travers les aspects territoriaux, démographiques et humains. Ce diagnostic s'effectuera en fonction de deux types de données :

- Les données socio-économiques : effectif, densité, taux de croissance, sexe, pyramide des âges, taux de scolarisation, analphabétisme. A la lumière de ses données, il s'agit de mettre en évidence les tendances antérieures et effectuer des projections à venir.
- Des données sur l'emploi : secteurs d'activité, chômage, occupation, qualification... afin de caractériser le potentiel humain de chacune des provinces.

V.3. L'enseignement général

Il s'agit d'analyser le système local d'éducation et d'enseignement général à travers ses différents niveaux, aussi bien public que privé. Cette démarche consistera à caractériser les populations scolari-

sées à travers les critères de l'âge, du sexe et du niveau de scolarisation, d'étudier les flux des populations scolarisées sur plusieurs années et en faire ressortir les tendances en termes d'évolution.

La démarche d'évaluation du dispositif d'enseignement général, passe par une prise en compte de manière évolutive les flux entrants et sortants aux différents niveaux d'enseignement et permettra une projection en termes de flux potentiels vers les dispositifs de formation professionnelle.

V.4. Diagnostic de l'emploi

Il est question dans cette deuxième phase, d'étudier l'emploi existant dans la région. L'analyse portera sur la structure de l'emploi local afin de dégager les caractéristiques principales relatives aux stocks d'emplois disponibles et de population active en quête de travail.

Cette mise en correspondance permettra de repérer les opportunités en emplois et opérer des projections en termes de filières de formation professionnelle à développer par le système de formation professionnelle.

Ce diagnostic analysera l'emploi existant dans la région en mettant en évidence les caractéristiques fondamentales de l'emploi, des postes de travail et de la main d'œuvre des différents secteurs économiques. Il s'agit de faire ressortir les caractéristiques des secteurs professionnels identifiés.

Sur le plan quantitatif, il est question de mettre l'accent sur les contenus des emplois les plus représentatifs et les plus significatifs : types d'organisation du travail, compétences requises,... Cette démarche mettra en évidence les potentialités de la population occupant un emploi et celles qui aspirent à en occuper un.

Cette analyse établira un lien entre les évolutions économiques de la région, les caractéristiques de la population active, les emplois potentiels identifiés et l'organisation sectorielle du travail afin de dégager un lien de cohérence entre les emplois susceptibles d'émerger et les orientations en matière de développement ou de gestion des dispositifs de formation professionnelle.

V.5. Diagnostic de l'offre de la formation professionnelle actuelle

Il s'agit de faire un état des lieux du système de la formation professionnelle dans les provinces à étudier. L'analyse de l'offre de la formation professionnelle sera conduite en termes de :

- nombre et types d'établissements,
- taux d'encadrement,
- effectifs et caractéristiques des bénéficiaires,
- capacité d'accueil et taux d'occupation,
- filières dispensées et importance des filières,
- répartition géographique des établissements.

V.6. Évaluation des besoins en formation professionnelle

Cette phase consiste en une évaluation des besoins en formation professionnelle dans les entreprises. A partir d'une analyse qualitative de ces besoins, des projections quantitatives et qualitatives en matière de formation professionnelle seront proposées.

Par ailleurs, des recoupements seront opérés afin d'évaluer les besoins futurs à partir :

- de la projection des tendances passées,
- des perspectives d'avenir,
- de l'analyse des facteurs de changements, susceptible d'influencer l'offre d'emploi,
- des projets d'investissement futurs,
- des orientations en matière de développement et d'aménagement des territoires.

Ainsi, la cartographie de l'emploi qui sera réalisée et la « référenciation » des besoins en formation permettront d'élaborer un répertoire de référentiels d'emplois destiné à développer une offre de formation susceptible de mieux répondre aux besoins de formation professionnelle des jeunes ruraux dans les deux provinces concernées.

Cette cartographie intégrera aussi les potentiels d'auto-emploi (y compris l'emploi familial).

VI. Méthodologie de l'étude

La démarche qui sera adoptée se structure autour de trois étapes (cf. volume sur la méthodologie).

VI.1. L'étape de pré-diagnostic

Elle consiste à :

- Rencontrer les acteurs institutionnels, politiques et économiques locaux pour s'imprégner de la réalité locale, des projets économiques en cours ou projetés et d'identifier les préoccupations relatives au développement local ;
- Recueillir l'ensemble des informations disponibles auprès des différentes structures ministérielles au niveau local ;
- Identifier les acteurs qui constituent les interlocuteurs privilégiés pour le déroulement des différentes étapes du diagnostic.

Cette première mission, d'une durée d'une semaine environ, a pour objectif, à partir du recueil des données et des constats effectués, de préciser les modalités opérationnelles de réalisation de l'ensemble des phases de l'étude.

VI.2. L'étude de « terrain »

Cette étape consiste à mener l'étude terrain : enquêtes (institutionnels, professionnels, jeunes), analyse du marché de travail et de l'appareil de formation.

L'enquête sera réalisée en deux temps :

- Le premier temps consiste à faire parvenir le questionnaire aux institutionnels, quelques jours avant l’entretien pour en prendre connaissance et s’en imprégner. Les entretiens seront effectués de vive voix par le consultant ultérieurement. Il est prévu de réaliser des entretiens avec 14 acteurs institutionnels locaux des différents secteurs économiques considérés dans les deux provinces (services ministériels locaux, chambres professionnelles, conseils communaux, ONG...).
- Le deuxième temps consiste en la réalisation de l’enquête avec les autres catégories prévues (professionnels, jeunes). Cette étape permet de recueillir de vive voix des informations quantitatives et qualitatives auprès d’un échantillon de :
 - (i) professionnels ;
 - (ii) jeunes en formation ou au chômage ;
 - (iii) jeunes lauréats insérés.

L’étude terrain s’effectuera auprès de quatre catégories d’acteurs distinctes :

- la 1^e catégorie elle-même constituée de trois sous-catégories d’acteurs avec un échantillon sélectif de 7 acteurs dans chaque province :
 - (a) les acteurs politiques (les élus au niveau des communes et des régions),
 - (b) les acteurs économiques (chambres professionnelles...)
 - (c) les acteurs institutionnels (services des différents départements ministériels, ONG).
- Entreprises et exploitations des différents secteurs d’activités économique dans les deux provinces : un échantillon de dix professionnels de chaque province.
- Jeunes en formation ou au chômage
- Jeunes insérés.

Tableau 12. Les quatre catégories d’acteurs enquêtés

Catégorie	Acteurs	Larache	Tétouan
1	(a) Politiques (élus...) (b) Economiques (Chambre d’agriculture...) (c) Institutionnels (DFP, Artisanat, Tourisme, ONG...)	7 personnes	7 personnes
2	Professionnels	16 personnes	16 personnes
3	Jeunes en formation ou au chômage (entretiens de groupes)	4 groupes	4 groupes
4	Jeunes insérés (entretiens de groupes)	4 groupes	4 groupes
Total		23 personnes et 8 groupes	23 personnes et 8 groupes

VI.3. L’analyse des résultats

La troisième étape est une étape d’analyse et de croisement des données. Il est question de faire ressortir, à partir de l’exploitation des informations recueillies, les caractéristiques essentielles de l’emploi existant au niveau de chaque territoire et de faire ressortir les besoins en formation des jeunes ruraux afin de leur garantir une meilleure employabilité dans les différents secteurs d’activité économique.

Cette démarche permet d’évaluer la nature de l’offre de formation, sa pertinence par rapport à la demande sociale et économique et sa capacité à répondre à cette demande.

VII. Outils de l'étude

Même si les outils sont formalisés en langue française, l'administration des questionnaires et la conduite des entretiens se fera en fonction de la langue utilisée par les enquêtés.

VII.1. Guide d'entretien « Acteurs institutionnels »

Le guide d'entretien servira à recueillir des données et des informations qualitatives respectivement auprès de trois catégories d'acteurs :

- les acteurs politiques locaux (élus au niveau des communes),
- les acteurs économiques locaux (chambres professionnelles...),
- les acteurs institutionnels locaux ; à ce niveau on distinguera d'une part les interlocuteurs chargés de la gestion et de la coordination de l'économie et de l'emploi au niveau local et régional (services économiques, ANAPEC) et d'autre part les responsables de l'appareil éducatif et de formation (Délégués régionaux, chefs de services extérieurs).

Ces entretiens seront menés de manière différenciée selon la catégorie d'acteurs interviewée. Le consultant mettra davantage l'accent sur les thèmes correspondants au rôle et au statut de l'interlocuteur. Il est recherché par cette différenciation un recueil d'informations pertinent reflétant des réalités et des perceptions institutionnelles différentes et complémentaires.

Les thèmes qui seront abordés au cours de ces entretiens sont synthétisés comme suit :

- Les caractéristiques économiques de la région et les perspectives futures,
- L'offre et la demande de travail en genre et en nombre et leurs évolutions et perspectives,
- Les caractéristiques de l'offre de formation et son adéquation avec les besoins économiques.

VII.2. Questionnaire « Professionnels » ou « Employeurs »

Les informations recherchées à ce niveau sont ventilées à travers les thèmes suivants :

- Caractéristiques démographiques et socio-économiques des dirigeants d'entreprises (âge, niveau d'études, parcours de formation, expérience professionnelle...),
- Caractéristiques de l'entreprise (statut juridique, secteur d'activité, structure de l'emploi...),
- Le capital humain (effectif, niveaux d'études, niveaux de qualifications, statut...),
- Formation professionnelle (relation avec le secteur de la formation professionnelle, appréciation, besoins en termes de main d'œuvre qualifiée, perspective et stratégie futures...).

VII.3. Guide d'entretien « Jeunes »

Les informations recherchées à ce niveau concernent les thèmes suivants :

- Caractéristiques socio-économiques des jeunes (âge, niveau d'études, parcours de formation, expérience professionnelle,...),
- Statuts des jeunes (en formation, lauréat inséré, lauréat au chômage, secteur d'activité, ...),
- Mesures prises pour la recherche d'emploi et problèmes rencontrés ;
- Aspirations d'emploi des jeunes en relation avec les projets de développement de la zone d'étude ; perspectives et stratégies personnelles...).